

RAPPORT D'ACTIVITES

ANNEE 2017

MOT DU PRESIDENT

Mesdames, Messieurs les Maires, Maires-Adjointes et Conseillers Municipaux, chers collègues, l'année 2017 s'est inscrite dans le prolongement de 2016, c'est-à-dire qu'elle s'est placée sous le signe de la fusion et de ses conséquences.

Nous avons en effet dépensé énormément de temps, d'énergie à la construction et à la structuration de la nouvelle communauté de communes.

Au-delà des avancées constatées dans le bilan que vous pourrez lire plus loin, je tenais à insister sur les difficultés et lourdeurs administratives qui complexifient le quotidien.

Mais 2017 n'aura pas été que l'année des difficultés et nous avons avancé dans de nombreux domaines malgré les contraintes évoquées et une situation financière marquée par la réduction des dotations d'état et une augmentation incompressible des dépenses.

Nous avons souhaité élaborer un bilan d'activités synthétique et lisible dont je vous laisse prendre connaissance.

Michel Girer,
Président



SOMMAIRE

1 Le territoire et la structure

- 1.1 Le territoire
- 1.2 Les compétences
- 1.3 La gouvernance communautaire
 - 1.3.1 Le Conseil communautaire
 - 1.3.2 Le Bureau communautaire
 - 1.3.3 Les Commissions
- 1.4 Les services de la Communauté de Communes
- 1.5 Les finances
- 1.6 La communication

2 Les services

- 2.1 L'aménagement du territoire
 - 2.1.1 Le développement économique et les zones d'activités
 - 2.1.2 Urbanisme et Planification territoriale
 - 2.1.3 Le tourisme
 - 2.1.4 LEADER
 - 2.1.5 PAEC – Natura 2000
- 2.2 L'environnement
 - 2.2.1 Les service public de prévention et de gestion des déchets
 - 2.2.2 L'assainissement
 - 2.2.3 GEMAPI
- 2.3 L'action sociale - proximité
 - 2.3.1 MSAP
 - 2.3.2 La petite enfance
 - 2.3.3 L'enfance - jeunesse
 - 2.3.4 La culture
 - 2.3.5 Le patrimoine

3 Le projet de territoire

4 Les annexes

1 Le territoire et la structure

1.1 Le territoire

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les Communautés de Communes Chalaronne Centre, Centre Dombes et du Canton de Chalamont ont fusionné pour devenir la Communauté de Communes de la Dombes. La CCD regroupe 36 communes représentant 37 653 habitants.

Le siège social de la Communauté de Communes se trouve sur la commune de Châtillon sur Chalaronne. Deux antennes sont situées à Chalamont et Villars les Dombes.



Communes	Population municipale (INSEE 01/01/2017)	Densité (hab./km ²)
Baneins	585	66
Birieux	285	18
Bouligneux	300	11
Chalamont	2 408	73
Chaneins	864	68
Châtenay	332	22
Châtillon-la-Palud	1 568	112
Châtillon-sur-Chalaronne	4 956	276
Condeissiat	828	38
Crans	266	20
Dompierre-sur-Chalaronne	416	87
L'Abergement-Clémenciat	767	48
La Chapelle-du-Châtelard	379	28
Lapeyrouse	341	17
Le Plantay	530	27
Marlieux	1 032	61
Mionnay	2 130	109
Monthieux	655	61
Neuville-les-Dames	1 494	56
Relevant	467	38
Romans	600	27
Saint-André-de-Corcy	3 016	145
Saint-André-le-Bouchoux	368	39
Saint-Georges-sur-Renon	219	39
Saint-Germain-sur-Renon	232	15
Saint-Marcel	1 350	116
Saint-Nizier-le-Désert	909	36
Saint-Paul-de-Varax	1 464	56
Saint-Trivier-sur-Moignans	1 848	44
Sainte-Olive	291	39
Sandrans	514	18
Sulignat	558	52
Valeins	133	31
Versailleux	397	21
Villars-les-Dombes	4 447	180
Villette-sur-Ain	704	36
36 communes	37 653 habitants	60 hab./km²

1.2 Les compétences au 31 décembre 2017

	Domaines	Actions communautaires
Compétences obligatoires	Aménagement de l'espace	Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
	Développement économique	Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
		Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
		Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme
	Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage	
	Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés	
Compétences optionnelles	Protection et mise en valeur de l'environnement	Natura 2000 (portage du site Natura 2000 de la Dombes), missions complémentaires à la compétence GEMAPI
		Collecte, traitement et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés, l'enlèvement des épaves automobiles, les actions communes de sensibilisation au développement durable, sur le territoire Chalaronne Centre
		Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés, sur le territoire Centre Dombes
		Gestion des rivières et cours d'eau (études et travaux) ; ordures ménagères (collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, réhabilitation des décharges fermées réglementairement, création, entretien et gestion de déchetteries) ; élimination des épaves automobiles non identifiables sur le domaine public des communes sur le Canton de Chalamont
	Politique du logement et du cadre de vie	Programme Local de l'Habitat (PLH), Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), le Fonds de Solidarité Logement sur le territoire Chalaronne Centre
		Programme Local de l'Habitat (PLH) sur le territoire Centre Dombes
	Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels, sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire	Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ; sont d'intérêt communautaire 11 équipements sportifs de proximité implantés sur l'ancien territoire Chalaronne Centre
		Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs à caractère communautaire sur l'ancien territoire Canton de Chalamont
	Action sociale d'intérêt communautaire	Chalaronne Centre : Le Relais d'Assistants Maternels, le Multi Accueil Brin d'Malice, la Ludothèque, le soutien à la mise en place d'animations dans les accueils périscolaires, l'exploitation des structures multi-accueil (petite enfance), la coordination de la politique enfance-jeunesse

		Centre Dombes : Soutien à la création de Maisons d'Accueil Rurales pour Personnes Agées (MARPA), création et gestion des équipements et services d'accueil de la petite enfance (enfants âgés de 0 à 4 ans) ; haltes-garderies, crèches, micro-crèches, relais d'assistants maternels (RAM), espaces multi-accueil existants et nouveaux
		Canton de Chalamont : construction et gestion d'une maison de santé pluridisciplinaire ; dans le cadre d'un projet éducatif local, mise en place, coordination et suivi des actions et d'animations en direction des enfants et des jeunes du territoire de la communauté de communes ; création, développement, encadrement et soutien d'actions en direction de la petite enfance, des élèves, de la jeunesse, des personnes âgées handicapées ; étude, création, aménagement, entretien et gestion d'équipements
Création et gestion de maisons de services au public		
Compétences facultatives	Actions culturelles, sportives et d'enseignement	Sur le territoire Chalaronne Centre : Organisation et gestion de l'action culturelle «la Ronde des Mots en Chalaronne Centre » Soutien à des manifestations culturelles, sportives... contribuant à la promotion et à l'animation du territoire de la communauté de communes Financement d'intervenants en milieu scolaire dans les classes des écoles situées sur le territoire de la communauté de communes Mise à disposition de valises pédagogiques auprès d'écoles, centres de loisirs, crèches/haltes-garderies, accueils périscolaires
		Sur le territoire du Canton de Chalamont : Soutien aux associations sportives et culturelles qui répondent aux conditions fixées par les statuts Soutien à des manifestations ou événements à caractère exceptionnel permettant la promotion et la mise en valeur du territoire Mise en place d'un transport en direction des équipements du centre social intercommunal de Chalamont et du complexe sportif intercommunal de Chalamont
	Contrôle, entretien et réhabilitation des installations d'assainissement non collectif	
	Tourisme	Sur le territoire Chalaronne Centre : Accueil, information, promotion, animation et commercialisation touristiques du territoire, à l'exception des labels accordés aux communes, confiés par convention à l'Office de Tourisme Intercommunal Schéma Local de Développement Touristique Circuits de randonnée pédestre : entretien du balisage et mise en valeur des circuits, promotion et animation Création, aménagement, gestion et entretien des Relais Information Service Dispositif de location de vélos en réseau
		Sur le territoire Centre Dombes :

		Création, aménagement et gestion des équipements touristiques suivants : - Centre nautique « des Autières » à Villars les Dombes - Camping « des Autières » à Villars les Dombes Etude, signalétique, balisage et promotion des sentiers de randonnée du territoire centre Dombes
		Sur le territoire du Canton de Chalamont : Création, aménagement et gestion d'équipements touristiques sous réserve des conditions cumulatives suivantes : - Leur rayonnement et leur fréquentation doivent dépasser le territoire communautaire, - Les activités et services proposés doivent s'inscrire dans une logique de développement équilibré du territoire Entretien, aménagement, gestion et développement de la base de loisirs « La Nizière » à Saint-Nizier-le-Désert Animation et promotion touristiques : - Soutien aux actions ponctuelles qui contribuent à la mise en valeur des richesses touristiques locales Etude, création, aménagement, balisage, promotion de sentiers de randonnée constituant un réseau de découverte et un maillage des territoires des communes de la communauté de communes
	Autres domaines	Sur le territoire Chalaronne Centre : Assistance aux communes par la mise à disposition de moyens en personnel et en matériel Soutien à l'équipement commun des regroupements de professionnels de santé sur le territoire dans le cadre d'un projet de santé agréé hors matériel médical et fonctionnement courant Accessibilité : commission intercommunale pour l'accessibilité pour personnes handicapées Mise à disposition d'un minibus pour les actions collectives associatives ou municipales
		Sur le territoire Canton de Chalamont : Maitrise foncière et aménagements nécessaires à l'implantation de l'unité multiservices des haras nationaux à Chatenay Sur le territoire Centre Dombes : Soutien aux organismes d'aide à la recherche d'emploi Actions de promotion et de communication en partenariat avec les organismes et associations spécialisés

1.3 La gouvernance communautaire

1.3.1 Le Conseil communautaire

Le Conseil communautaire est composé de 60 conseillers communautaires titulaires et 26 conseillers communautaires suppléants, soit 86 élus communautaires.

COMMUNES	TITULAIRES		SUPPLEANTS	
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	Martine	VERNU
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	Marie-Claude	IMBERT
BIRIEUX	François	CHRISTOLHOMME	Marie Françoise	PIERRE
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	Karine	VOISIN
CHALAMONT	Ali	BENMEDJAHED		
	Edwige	GUEYNARD		
	Thierry	JOLIVET		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	Marc	BARRY
CHATENAY	Cyrille	CHAFFARD	Françoise	GOZE
CHÂTILLON LA PALUD	André	MICHON		
	Myriam	LOZANO		
CHATILLON-SUR-CHALARONNE	Lucette	LEVERT		
	Patrick	MATHIAS		
	Sylvie	BIAJOUX		
	Michel	JACQUARD		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		
	Guy	MONTRADE		
	Guy	FORAY		
CONDEISSIAT	Alain	DUPRE	Nathalie	FLEURY
CRANS	Jean-Marie	CHENOT	Françoise	MORTREUX
DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE	Didier	MUNERET	Martial	TRINQUE
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD	Guillaume	SIBELLE
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	Nicolas	DUMAREST
LE PLANTAY	Danielle	OTHEGUY	Gilles	CELLIER
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	Michel	ALBERTI
MIONNAY	Emilie	FLEURY		
	Michel	GIRER		
	Jean-Luc	BOURDIN		
MONTHIEUX	Gisèle	BACONNIER	Philippe	PAILLASSON
NEUVILLE-LES-DAMES	Florent	CHEVREL		
	Patrick	JOSSERAND		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	Bernard	JARAVEL

ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	Chantal	SIMONET
SAINT ANDRE DE CORCY	Jean-Pierre	BARON		
	Monique	LACROIX		
	Claude	LEFEVER		
	Michel	LIVENAIS		
SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX	Alain	JAYR	Eliane	ROGNARD
SAINT-GEORGES-SUR-RENON	Jacques	PAPILLON	Sylvie	CASTRIGNANO
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	Joël	RACCURT
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE		
	Jacky	NOUET		
SAINT NIZIER LE DESERT	Françoise	BERNILLON	Stéphane	BEAULIEU
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	Caroline	BASTOUL
SAINT PAUL DE VARAX	Roland	BERNIGAUD		
	Gilbert	LIMANDAS		
SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS	Marcel	LANIER		
	Martine	MOREL-PIRON		
SANDRANS	Bernard	OLLAGNIER	Eric	SCHNEIDER
SULIGNAT	Pascale	DEGLETAGNE	Marc	RIGOLLET
VALEINS	Frédéric	BARDON	Michel	POMEL
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	Jérôme	CLAIR
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		
	Isabelle	DUBOIS		
	François	MARECHAL		
	Sarah	GROSBUIIS		
	Jérôme	SAINT PIERRE		
	Carmen	MÉNA		
	Gabriel	HUMBERT		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	Jacques	AMBRE

En 2017, le Conseil communautaire s'est réuni 13 fois et 422 délibérations ont été présentées.

1.3.2 Le Bureau communautaire

Le Bureau communautaire est composé du Président de la CCD, de 12 vice-présidents et 4 conseillers délégués.

Président :

Michel GIRER

Vice-Présidences :

1^{ère} Finances, RH

Isabelle DUBOIS

2^{ème} Culture, vie associative, patrimoine, CLD, évènementiel

Patrick MATHIAS

3^{ème} Développement économique : Relations entreprises–Commerces

Edwige GUEYNARD

4 ^{ème}	Tourisme	Florent CHEVREL
5 ^{ème}	Proximité	Gisèle BACONNIER
6 ^{ème}	SCOT, PLUI, ADS	François MARECHAL
7 ^{ème}	Action sociale	Monique LACROIX
8 ^{ème}	Environnement, déchets mode financement, collecte des OM	Michel JACQUARD
9 ^{ème}	Déchèteries, économie circulaire, développement durable, Organom	Christophe MONIER
10 ^{ème}	Développement économique : Zones d'activités	Dominique PETRONE
11 ^{ème}	Travaux	Bernard OLLAGNIER
12 ^{ème}	SPANC et assainissement collectif	Cyrille CHAFFARD

Conseillers Délégués :

Transports, mobilité, gens du voyage	Fabienne BAS-DESFARGES
Gemapi, Natura 2000, Eau potable	Jean Marie CHENOT
LEADER et PAEC	Gérard BRANCHY
Communication	François CHRISTOLHOMME

En 2017, le Bureau communautaire s'est réuni chaque semaine les jeudis et 62 délibérations ont été présentées.

1.3.3 Les Commissions

Les commissions de la Communauté des Communes permettent de couvrir les compétences exercées par la collectivité. Elles sont composées de conseillers communautaires et municipaux. Les commissions se réunissent régulièrement pour discuter et débattre, en amont, des dossiers et projets avant leur présentation en Bureau et leur vote en Conseil.

COMMISSIONS	Nombre de réunions
Finances, RH, Administration Générale	3
Culture, vie associative, patrimoine, CLD, évènementiel	3
Développement économique	8
Tourisme	4
Proximité-Mutualisation-MSAP	3
SCOT, PLUI, ADS	4
Action sociale	7
Environnement	5
Travaux	3
SPANC et assainissement collectif	2
Transports, mobilité, gens du voyage	2
Gemapi, Natura 2000, eau potable	5
LEADER et PAEC	1
Communication	2

1.4 Les services de la Communauté de Communes

Au 31 décembre 2017, la Communauté de Communes de la Dombes comptait **64 agents**, placés sous l'autorité du Directeur Général des Services : M. Pierre-François BOURDEAU.

ORGANISATION COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES

SIEGE CHATILLON SUR CHALARONNE

DIRECTION GENERALE

Pierre-François BOURDEAU

RESPONSABLE POLE RESSOURCES

Sybille GERARD

COMPTABILITE: Céline JUENET - Laurence PESSE
GIROD - Caroline FRUCTUOSO - Rachel
GUILLERMIN

RESSOURCES HUMAINES: Sybille GERARD

INSTANCES: Laurie VERNOUX - Marie Christine
ARTRU

COMMUNICATION: Adelyne ZEGNA RATA

ACCUEIL: Edwige VIVIEN - Perrine MARICHY

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE: Amandine
PLASSARD

DECHETS RI: Ariane BERGER

MAISON DE SERVICE AU PUBLIC: Pascale MUZY -
Marie CHAPELAND

PETITE ENFANCE: Catherine BRUGNIAUD -
Marielle GARNIER - Marie-Line BOINON - Myriam
PITRON - Delphine BERNARD

ANTENNE VILLARS LES DOMBES

DIRECTION GENERALE ADJOINTE

Cathy SCHOENSTEIN

RESPONSABLE ENVIRONNEMENT

Alexandra RICHARD

RESPONSABLE ADJOINT ENVIRONNEMENT

Alexandre HOEZ

ASSAINISSEMENT: Alexandre HOEZ

SPANC: Benjamin DRIEUX

MARCHES PUBLICS: Charlyne DEBONNEL -
Fabienne JUGNET

PATRIMOINE: Alexandre PLOCINIAK

RESPONSABLE ADS PLANIFICATION

Dorothee JOUSSE

ADS: Claire LORUT - Florine BOILEAU - Véronique
BERTHUET - Edwige VIVIEN - Yves PARRAU -
Fabrice TOURILLIER - Rodolphe MURAT

ANTENNE CHALAMONT

DIRECTION GENERALE ADJOINTE

Claire PICARD LEROUX

LEADER: Anne KERVELLA - Laetitia DUCROZET -
Agathe DESFORET

NATURA 2000 - PAEC: Pierre LEVISSE

SCOT: Cédric BONNARDEL

ENFANCE JEUNESSE: Laetitia BAILLE

LA NIZIERE: Bérangère RANGIER - Olivier
RAYNAUD

EXTERIEUR

MUSIQUE: Gilles BASQUIN - Laura SCHWAB

SPORT: Ophélie LAMAZOUERE - Laure THOMAS
HUARD - Chloé ROCHON VALLET

FACTOTUMS: Michel CORDIER - Pascal FREBAULT

ENTRETIEN DES LOCAUX: Sylvie LOUP - Françoise
CASTANO - Nicole GENILLON - Pascale DUMONT

DECHETERIES: Zahra OYEBOLA - Laurent MOUSSY
- Jérôme DEGRENDELE - Sébastien BERNARD -
Smaail OUBELLAoui - Lionel DORMOY - Michel
DUBOIS - Rémy SAEZ - Sébastien THOUNY

COLLECTE OM: Christian CHAVANEL - Philippe
RICHONNIER - Frédéric LASSARA

TOURISME

POINT INFO CHATILLON SUR CHALARONNE:

François-Christophe PEZIN - Béatrice PONT - Colette
PEREIRA - Sandrine FERRIER - Jennifer DAVID

POINT INFO VILLARS LES DOMBES

Nathalie KITENGE - Claire CURT -
Stéphanie THOMASSON

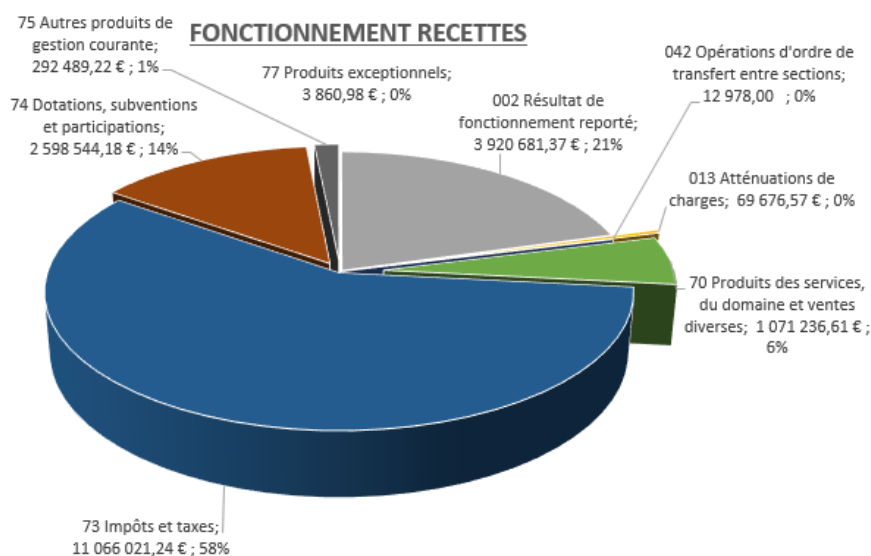
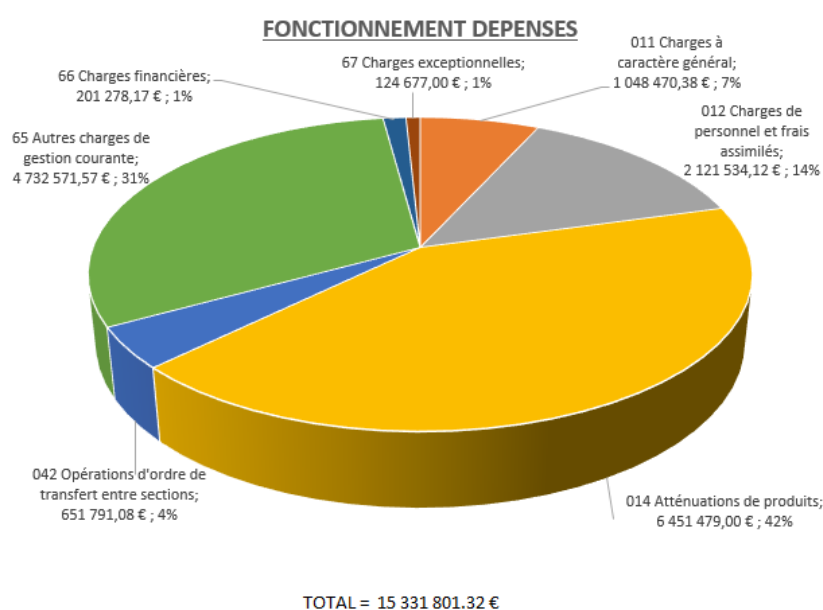
1.5 Les finances de la Communauté de Communes

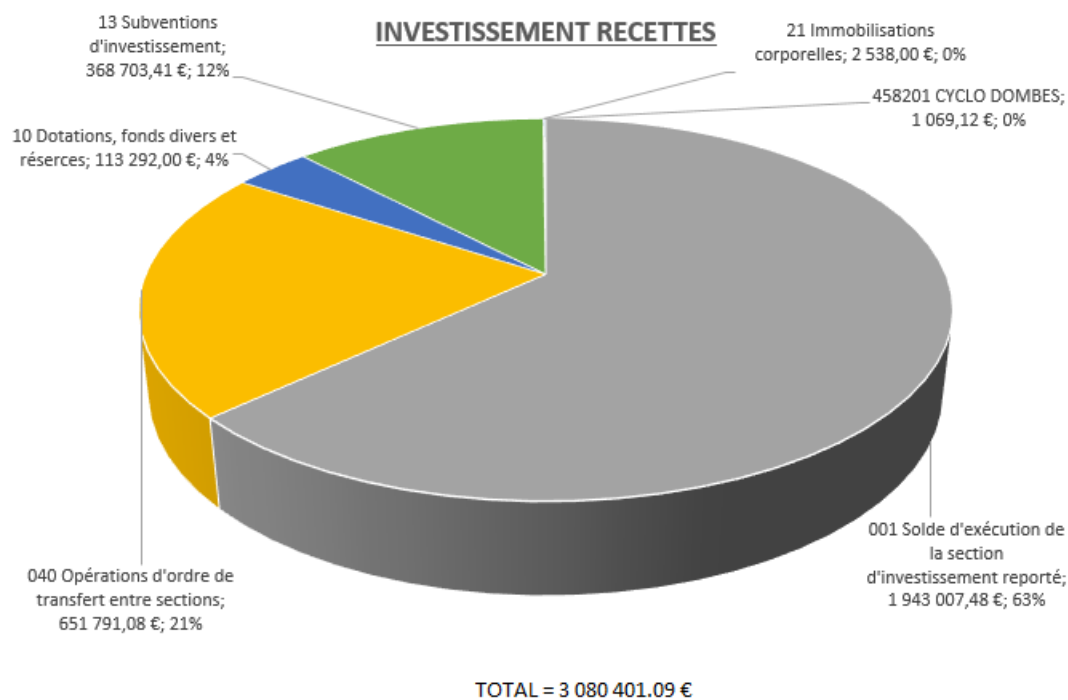
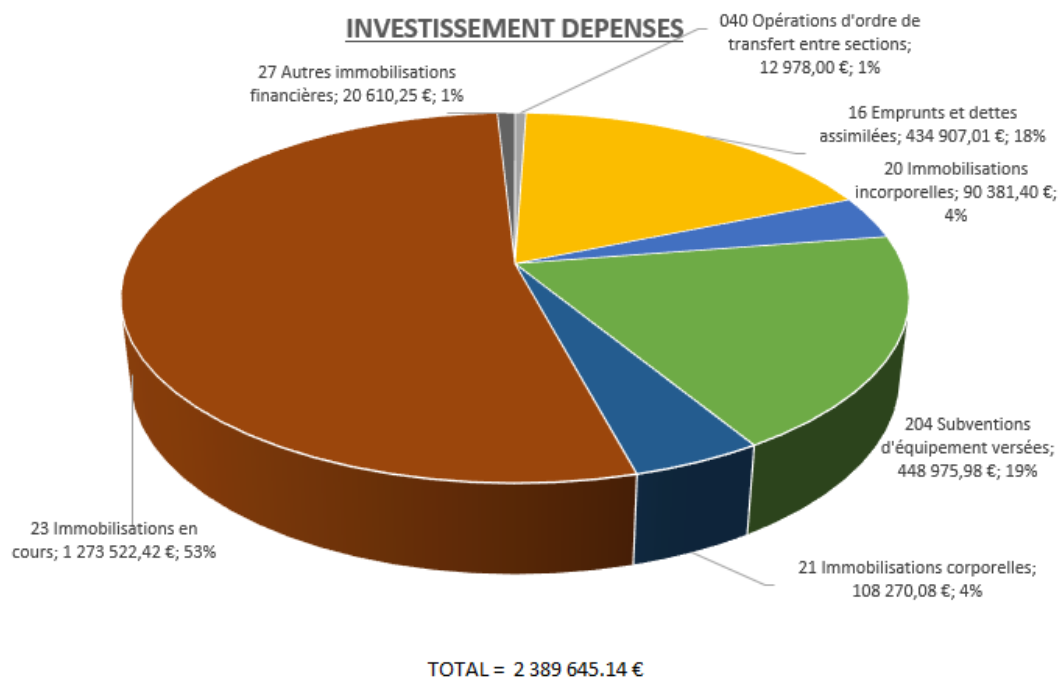
En 2017, le budget de la Communauté de Communes se compose d'un budget principal et de 12 budgets annexes :

- ADS
- Atelier Relais
- Base
- Commerces
- Créathèque
- Déchets
- Office de tourisme
- Parc d'Activités Chalaronne Centre
- Parc d'Activités Economiques de la Dombes
- SPANC
- ZA la Bourdonnière
- ZA St Trivier sur Moignans

Les comptes administratifs sont en annexes.

Budget Principal





TAXES	TAUX 2017 %
TAXE D'HABITATION	7.73
TAXE SUR LE FONCIER BÂTI	1.56
TAXE SUR LE FONCIER NON-BÂTI	5.76
COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES	23.62
TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES de l'ex Canton de Chalamont	12.35
TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES de l'ex Centre Dombes	14.50

1.6 La communication

En 2017, la communication s'est investie à promouvoir le nouveau territoire de la Communauté de Communes de la Dombes.

La Communauté des Communes dispose de différents outils réguliers d'information :

- o la lettre de la Communauté de communes
- o le site internet www.ccdombes.fr
- o les médias locaux presse
- o les réseaux sociaux



Retour en images :

Rêves de cirque



Chantier centre aquatique
Villars les Dombes



Sécurisation déchèterie
Chalamont



Intervention écoles



Cuivres en Dombes



2 Les services

2.1 L'aménagement du territoire

2.1.1 Le développement économique et les zones d'activités

A- Transfert des zones d'activités communales :

Contexte :

Dans le cadre du renforcement général des missions des EPCI à fiscalité propre en matière économique, la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe », a modifié le régime d'exercice de la compétence « création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » des communautés de communes et d'agglomération.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, celle-ci est désormais exclusive de l'intercommunalité et non plus partagée, à l'instar de la situation qui existait déjà concernant les communautés urbaines et les métropoles.

Ainsi, depuis cette date, et quel que soit le statut juridique de la collectivité, en application du principe d'exclusivité, les communes ne seront plus habilitées à créer de nouvelles ZAE, ni à continuer d'aménager et de gérer les ZAE existantes.

La définition de l'intérêt communautaire fixant le périmètre de cette compétence depuis 2002 est devenue caduque et, par conséquent, toutes les zones d'activités économiques (ZAE) communales existantes ont vocation à être transférées à l'EPCI.

Le transfert des biens, équipements et services publics nécessaires à l'exercice de la compétence ainsi que de l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert, sont régis par les dispositions des trois premiers alinéas de l'article L. 1321-1, des deux premiers alinéas de l'article L. 1321-2 et des articles L. 1321-3, L. 1321-4 et L. 1321-5, et l'article L. 5211-17 alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mission d'assistance relative au transfert à la Communauté de Communes de la Dombes de l'ensemble des zones d'activités communales :

Lors de sa réunion du 16 février 2017, le Bureau communautaire a approuvé le lancement d'une consultation pour le transfert des zones d'activités économiques communales à la Communauté de Communes de la Dombes.

Une consultation a été lancée pour une mission d'assistance relative au transfert de l'ensemble des zones d'activités communales, le 3 mars 2017, sous la forme d'un marché public mettant en œuvre une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Après consultation, le marché a été attribué au Cabinet ESPELIA pour un montant de 32 666,25 € H.T., soit 39 199, 50 € T.T.C. (décision du Président en date du 13 avril 2017).

Identification des zones à transférer :

En l'absence de définition juridique de la « ZAE » par la loi NOTRe, le Conseil communautaire de la Dombes, par délibération du 20 juillet 2017, a décidé d'arrêter une liste de 10 zones d'activités communales à transférer, sur la base des critères objectifs suivants :

- La vocation économique de la zone exprimée dans le POS / PLU ;
- L'existence d'une opération d'aménagement en cours ou achevée ou, à défaut, la présence d'espaces publics communs à plusieurs établissements / entreprises ;
- La volonté publique concrétisée d'un développement économique actuel et futur (investissement et fonctionnement).

Toutefois, lors d'une réunion en date du 28 août 2017 relative au transfert des zones d'activités, les services de la Préfecture de l'Ain ont fait connaître les éléments suivants, confirmés par courrier du 12 octobre 2017 :

« La compétence ZAE transférée doit être distinguée des autres compétences dédiées à la voirie et aux réseaux notamment : une fois la ZAE créée et achevée (totalement commercialisée), la gestion et l'exploitation de la ZAE incombent aux collectivités respectivement compétentes en la matière. Ainsi, une commune qui a la compétence « voirie » aura en charge l'entretien de la voirie de la ZAE une fois celle-ci achevée par la communauté.

En fonction de l'état d'avancement de la zone et des compétences exercées par l'EPCI (pour la CC de la Dombes, pas de compétences en matière de réseau et de voirie exercées au 01/01/2017), le transfert des ZAE se réalise comme suit :

- Zone non achevée : les espaces à commercialiser et les espaces publics (voirie, espaces verts, réseaux...) sont transférés en pleine propriété à la communauté de communes. Les espaces publics sont à la charge de la CC pendant l'aménagement et la commercialisation de la zone.

- Zone achevée : les équipements communs ont vocation à l'issue des opérations de commercialisation à être cédés à la collectivité publique compétente pour être intégrés au domaine public. Un acte de rétrocession doit être rédigé. »

Ainsi, seules trois zones d'activités communales sont concernées par le transfert au 1er janvier 2017 :

- La ZA Actiparc, à Chaneins (01990),
- La ZA Les Glacières, à Neuville-les-Dames (01400),
- La ZA de la Poyarosse, à Saint-Paul-de-Varax (01240).

En conséquence, la délibération du 20 juillet 2017 par laquelle la Communauté de Communes de la Dombes procède au transfert de 10 zones d'activités communales a été modifiée, le 12 octobre 2017.

Conditions financières et patrimoniales des transferts des zones d'activités communales :

Les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers composant les ZAE sont décidées par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux des communes-membres se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale, au plus tard un an après le transfert de compétences (article L. 5211-17 alinéa 6 du CGCT).

Les terrains privés et les espaces communs des zones d'activités transférées sont cédés en pleine propriété à la Communauté de Communes de la Dombes par les communes concernées.

Les conditions financières du transfert sont déterminées :

- Soit à partir du bilan comptable de chaque zone (comprenant un récapitulatif des dépenses et des recettes restant à réaliser jusqu'à l'achèvement de l'opération), de manière à permettre à la Communauté de Communes de maintenir à terme l'équilibre de l'opération sur la base des éléments connus à ce jour,

- Soit à partir du prix du marché, notamment si le bilan comptable de la zone n'est pas connu.

Les éléments comptables étaient disponibles pour les ZAE Actiparc, à Chaneins, et Les Glacières, à Neuville-les-Dames.

En revanche, les prix du marché constituaient la seule référence pour la ZAE La Poyarosse à Saint-Paul-de-Varax, en l'absence de budget de stock.

Un accord ayant été trouvé avec chaque commune concernée par le transfert d'une zone d'activités économiques, préalablement rencontrée, sur la base des éléments disponibles, le Conseil communautaire de la Dombes, par délibération du 12 octobre 2017, a fixé les conditions financières et patrimoniales des transferts des zones d'activités en pleine propriété suivantes, pour les trois ZAE concernées :

Le principe de neutralité :

- La Communauté de Communes de la Dombes ne doit ni perdre, ni gagner d'argent ;
- L'opération d'achèvement de la zone doit s'effectuer comme si la Commune concernée l'avait menée elle-même à son terme.

Les modalités de mise en œuvre :

- Les terrains restant à commercialiser seront acquis, par la Communauté de Communes de la Dombes au prix de revient (bilan comptable de la ZAE) ;
- En cas de revente, par la Communauté de Communes de la Dombes, à un prix supérieur au prix d'acquisition à la Commune concernée, la différence sera reversée à la Commune après déduction, le cas échéant, des travaux réalisés pour la viabilisation de la ZAE ;
- Les espaces communs de la ZA sont acquis gratuitement par la Communauté de Communes, qui assure leur entretien jusqu'à l'achèvement de la zone (terrains commercialisés). Les espaces communs sont alors rétrocédés gratuitement à la Commune ;
- Les cessions feront l'objet d'un acte notarié entre la Communauté de Communes et chaque commune concernée.

Conformément à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la délibération a été transmise aux Maires de l'ensemble des communes de la CC de la Dombes. La majorité qualifiée requise a été obtenue.

Création des Budgets annexes « ZA de Neuville-les-Dames » et ZA de Chaneins » :

Par délibérations du 12 octobre 2017, les budgets annexes « ZA de Neuville-les-Dames » et ZA de Chaneins » ont été créés. Ces budgets sont assujettis à la TVA, et toutes les dépenses et recettes relatives à ces deux zones y seront inscrites.

Actes de cessions pour le transfert des zones d'activités économiques communales à la Communauté de Communes de la Dombes :

Par délibération du 14 décembre 2017, le Conseil communautaire a approuvé la cession des terrains de la ZAE Actiparc par la Commune de Chaneins, de la ZA Les Glacières par la Commune de Neuville-les-Dames, et de la ZA La Poyarosse par la Commune de St Paul-de-Varax, en pleine propriété, à la Communauté de Communes de la Dombes, sur un montant total estimé à 186 055,93 € H.T., décomposé comme suit :

- Les terrains de la ZA Actiparc, à Chaneins, au prix de 92 677,68 € H.T., comprenant les lots suivants :

Parcelle	Surface en m ²	Prix de cession au m ² (prix de revient)	Prix Parcelle
ZH 287	4 875	11,64 €	56 745,00 €
ZH 288	2 141	11,64 €	24 921,24 €
ZH 306	946	11,64 €	11 011,44 €
ZH 291	385	0 €	0 €
ZH 284	910	0 €	0 €
ZH 247	350	0 €	0 €
ZH 283	2 247	0 €	0 €
ZH 267	257	0 €	0 €
ZH 278	797	0 €	0 €
ZH 307	32	0 €	0 €
ZH 243	323	0 €	0 €
Total Parcelles	13 263 m²	11,64 €/H.T.	92 677,68 €/H.T.

- Les terrains de la ZA Les Glacières, à Neuville-les Dames, au prix de 64 638,25 € H.T., comprenant les lots suivants :

Parcelle	Surface en m ²	Prix de cession au m ² (prix de revient)	Prix Parcelle
B 1 245	2 800	11,35 €	31 780,00 €
B 1 435	2 895	11,35 €	32 858,25 €
B 1 379 a	1 151	0 €	0 €
Total Parcelles	6 846 m²	11,35 €/H.T.	64 638,25 €/H.T.

- Le seul terrain restant à commercialiser de la ZA La Poyarosse, à St Paul-de-Varax, au prix de 28 740,00 € H.T. :

Parcelle	Surface en m ²	Prix de cession au m ²	Prix Parcelle
AB 45	2 874	10 €	28 740,00 €
Total	2 874 m²	10 €/H.T.	28 740,00 €/H.T.

Le terrain restant à commercialiser sera vendu, par la Commune, à la Communauté de Communes de la Dombes qui le cèdera, à son tour, à l'acheteur. Les deux actes pourront être signés concomitamment. Le Président a été autorisé à signer les actes de cession correspondants.

A noter que, par délibération du 14 juin 2018, cette délibération a été modifiée en supprimant la mention H.T. des prix de cession fixés, les montants restant par ailleurs inchangés, afin d'assurer la parfaite conformité des actes constatant le transfert des biens par les communes de Chaneins, Neuville-les-Dames et Saint Paul-de-Varax au profit de la Communauté de Communes de la Dombes.

En effet, le transfert obligatoire des zones d'activités économiques s'accompagnant du transfert en pleine propriété des terrains disponibles qui ont vocation à être cédés à des entreprises, une telle opération constitue, au regard de la règle fiscale, un transfert d'universalité de biens, placé de plein droit sous le régime de dispense de taxation ou de régularisation de TVA, en application des dispositions de l'article 257bis du Code Général des Impôts (CGI).

Ainsi, le prix de cession est net et doit être énoncé dans la délibération comme dans l'acte de cession correspondant sans mention de TVA.

Cession d'une parcelle de terrain sur la ZA La Poyarosse, à St Paul-de-Varax, à la société AMP Soudage :

Lors de sa séance du 14 décembre 2017, le Conseil communautaire a également approuvé la vente de la parcelle AB 45, de 2 874 m², sur la ZA La Poyarosse, à St Paul-de-Varax, à la société AMP Soudage représentée par M. Patrick CHABRY, au prix de 10 € H.T./m².

Comme indiqué précédemment, cette vente sera réalisée concomitamment à l'acquisition de la parcelle par la Communauté de Communes de la Dombes auprès de la Commune de St Paul-de-Varax.

B- Les zones d'activités intercommunales :

Parc d'Activités Economiques de la Dombes, à Mionnay :

La Communauté de Communes de la Dombes, compétente dans le domaine du développement économique, a la volonté de développer, à Mionnay, un Parc d'Activités Economiques (PAE) à vocation tertiaire, artisanale, industrielle et d'activités mixtes afin d'asseoir le dynamisme et la vitalité économique du territoire en répondant aux demandes d'installations d'entreprises.

D'une superficie totale d'environ 28 ha, le PAE de la Dombes est situé sur la Commune de Mionnay, au lieu-dit « Au Riollot », au nord de l'agglomération lyonnaise, en bordure des autoroutes A 46 et A 432, avec un accès direct au semi-diffuseur de l'A 46.

Par un contrat de concession en date du 5 juin 2014, la Communauté de Communes Centre Dombes a confié l'aménagement de la ZAC du Parc d'Activités Economiques de la Dombes à la Société LONGBOW SA, bâtiment CAP ARROW, avenue de Satolas Green, 69330 Pusignan.

Pour rappel :

- Le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Parc d'Activités Economiques de la Dombes » a été approuvé, par délibération en date du 8 mars 2012, de la Communauté de Communes Centre Dombes (avant fusion),
- Cette approbation a été suivie, par délibération du 25 juin 2012, par la décision de poursuivre l'acquisition de tous les terrains compris dans le périmètre de cette opération, soit à l'amiable, soit le cas échéant par voie d'expropriation dans le cadre d'une Déclaration d'Utilité Publique.

Avenant n° 2 à la convention avec la SAFER Auvergne - Rhône-Alpes

La convention-cadre signée le 23 juin 2011, pour une durée initiale de quatre ans, entre la Communauté de Communes Centre Dombes et la SAFER Rhône-Alpes prévoit les modalités d'intervention de cette dernière pour accompagner l'EPCI dans son projet de création du Parc d'Activités Economiques de la

Dombes, à Mionnay, par la maîtrise foncière des terrains concernés, et notamment la conduite de négociations auprès des propriétaires et des exploitants agricoles sur le périmètre de la ZAC.

Les conditions financières de négociation de la SAFER, pour le compte de la Communauté de Communes, sont fixées par cette convention-cadre. Chacune des promesses de vente recueillie et transmise à la Communauté de Communes ouvre droit, pour la SAFER, à des honoraires calculés en fonction du prix au mètre carré du foncier négocié soit, pour le PAE de la Dombes, une rémunération de 5% (prix du foncier supérieur à 7 €/m²).

Cette convention-cadre a été reconduite, par avenant, pour quatre années supplémentaires, soit jusqu'au 23 juin 2019 (délibération du Conseil communautaire du 9 mars 2017).

Arrêté de Déclaration d'Utilité Publique

Par délibération en date du 17 décembre 2015, la Communauté de Communes Centre Dombes a approuvé le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et sollicité de M. le Préfet de l'Ain l'ouverture de cette enquête qui, de plus, emporte la mise en compatibilité des dispositions du PLU de la commune de MIONNAY dans le périmètre de la zone d'aménagement concertée.

L'enquête publique s'est déroulée sur une période de 32 jours, du 8 novembre au 9 décembre 2016, avec la tenue de quatre permanences.

Monsieur Hervé FIQUET a été désigné Commissaire Enquêteur par arrêté de Monsieur le Premier Vice-président du Tribunal Administratif de Lyon.

Au terme de l'enquête publique, Monsieur le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable à la déclaration d'utilité publique du projet d'acquisition de terrains nécessaires au projet d'aménagement de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes sur la commune de MIONNAY, assorti d'une réserve et de deux recommandations.

Par délibération du 30 mars 2017, le Conseil communautaire a :

- pris acte de cet avis,
- levé la réserve qui portait sur une densification de la zone, en ne modifiant pas le projet de mise en compatibilité du PLU de la Commune de MIONNAY mais en s'engageant, lors de l'élaboration du dossier de réalisation, à augmenter de 1,8 hectare la part de terrain destinée aux constructions afin d'augmenter la densification de la zone, et à prendre en compte, toujours dans le cadre du dossier de réalisation à intervenir, les remarques éventuelles de l'État concernant cette augmentation de la surface cessible,
- pris en compte les recommandations du Commissaire Enquêteur pour lier les activités commerciales aux activités de production de la zone et concernant les eaux pluviales et les pollutions éventuelles.

Par une nouvelle délibération du 13 avril 2017 de « Déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération de PAE de la Dombes », le Conseil communautaire a confirmé la volonté de la Communauté de Communes de la Dombes de réaliser et de poursuivre l'opération dans sa globalité et de demander à M. le Préfet de l'Ain de prononcer la déclaration d'utilité publique du projet.

Par arrêté en date du 29 mai 2017, M. le Préfet de l'Ain a déclaré d'utilité publique le projet d'acquisition de terrains nécessaires au projet d'aménagement de la ZAC « Parc d'Activités Economiques de la Dombes » sur la commune de Mionnay et emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de cette commune.

Acquisitions de terrains et conventions d'indemnisations avec les exploitants

Les premières décisions concernant les acquisitions de terrains ont été prises en mai 2017.

Plusieurs conventions d'indemnisation des exploitants correspondantes (indemnités d'éviction et, le cas échéant, des dommages causés aux cultures et aux sols) ont également été validées.

En 2017, des levées d'options de promesses de vente ont été prononcées avec 12 propriétaires, pour une surface de **175 341 m²** et un montant total de **2 305 422,05 €**. Le détail figure dans le tableau ci-dessous :

Propriétaires	Commune	Parcelles	Surface (m ²)	Surface totale sous emprise (m ²)	Phasage	Prix principal foncier libre	Prix principal d'acquisition (13,20 €/m ²)	auquel s'ajoute l'indemnité de remploi	moyennant un total de (€)
CHAMBERON Guy Etienne CHAMBERON Jean-Marc	Mionnay	ZP0094	35 582 m ²	35 582 m²	Phase 1	13,20 €/m ²	469 682,40 € arrondis à 470 000,00 €	48 550,00 €	518 550,00 €
CHAMBERON Roger Jean	Mionnay	ZP0100	3 104 m ²	3 104 m²	Phase 1	13,20 €/m ²	40 972,80 € arrondis à 41 000,00 €	5 650,00 €	46 650,00 €
CASTEJON Gérard	Mionnay	ZP0016	3 650 m ²	3 650 m²	Phase 1	11,00 €/m ²	40 150,00 €	5 565,00 €	45 715,00 €
Consorts BARNONCEL	Mionnay	ZP0120	1 735 m ²	1 735 m²	Phase 2	11,00 €/m ²	19 085,00 €	2 862,75 €	21 947,75 €
Consorts GENEVOIS	Mionnay	ZP0027 ZP0028 ZP0029 ZP0124	21 030 m ² 1 000 m ² 18 560 m ² 5 094 m ²	45 684 m²	Phase 2	11,00 €/m ²	502 524,00 €	51 802,40 €	554 326,40 €
RIBAYRON Jérôme	Mionnay	ZP0015 ZP0019	13 720 m ² 12 310 m ²	26 030 m²	Phase 1	13,20 €/m ²	343 596 €	35 909,60 €	379 505,60 €
Consorts BOURGUIGNON	Mionnay	ZP0104 ZP0106	44 765 m ² 2 343 m ²	47 108 m²	Phase 1	11 €/m ²	518 188,00 €	53 368,80 €	571 556,80 €
BOURGUIGNON Henriette et Marcel	Mionnay	ZP0110	6 558 m ²	6 558 m²	Phase 1	11 €/m ²	72 138,00 €	8 763,80 €	80 901,80 €
BOURGUIGNON Christophe	Mionnay	ZP0114	430 m ²	430 m²	Phase 1	11 €/m ²	4 730,00 €	709,50 €	5 439,50 €
PINAD Alain	Mionnay	ZP0014	5 460 m ²	5 460 m²	Phase 1	13,20 €/m ²	72 072,00 €	8 757,20 €	80 829,20 €

Convention de portage et de mise à disposition avec l'Etablissement Public Foncier de l'Ain

Lors de sa séance du 22 juin 2017, le Conseil communautaire a approuvé la substitution d'acquéreur au profit de l'EPF de l'Ain pour les tènements nécessaires à la Communauté de Communes de la Dombes, afin de constituer les réserves foncières en vue de la réalisation de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes, à Mionnay, ainsi que conventions de portage foncier et de mise à disposition correspondantes. Celles-ci ont été signées en date du 7 juillet 2017.

Ces conventions portent sur l'achat des terrains et le versement aux exploitants des indemnités correspondantes.

Les premiers actes de vente ont été signés, le 11 octobre 2017, entre l'EPF de l'AIN et MM. CHAMBERON Jean-Marc, Guy-Etienne et Roger.

Modification du périmètre de la ZAC en vue de la cession d'une parcelle de terrain à RSE et avenant n° 3 au Traité de concession d'aménagement avec la Sté LONGBOW

La modification du périmètre de la ZAC « Parc d'Activités Economiques de la Dombes », en excluant de la zone une emprise de 1 500 m² située sur la parcelle cadastrée section ZP n° 94, destinée à être cédée à Régie Service Energie (RSE) en vue de la création d'un poste source 225 000 / 20 000 volts sur la commune de Mionnay, et la modification, en conséquence, du dossier de création de la ZAC, ont été approuvées par délibération du 12 octobre 2017.

Lors de cette même séance du Conseil communautaire, le Traité de concession d'aménagement avec la Sté LONBOW SA a été modifié en conséquence, ce qui a fait l'objet d'un avenant n° 3 signé le 23 novembre 2017.

Le 14 décembre 2017, le Conseil communautaire a approuvé le cahier des prescriptions et recommandations pour l'architecture, le paysage et l'environnement établi au titre du projet de poste source de RSE, afin de le rendre opposable à l'occasion de la cession du terrain d'assiette du projet.

Convention avec le SIEP Dombes Saône en vue de l'alimentation en eau potable du PAED

L'alimentation en eau potable du Parc d'Activités Economiques de la Dombes, jusqu'en limite de ZAC, nécessite que le diamètre de 100 mm de la canalisation existante, entre le réseau de la Commune de Mionnay et le site APRR, insuffisante pour assurer le débit de 60 m³/h imposé pour la défense contre l'incendie du site, soit porté à 200 mm sur 2,2 km.

La future desserte du PAE de la Dombes nécessite un diamètre de 200 mm de canalisation en fonte sur cette première partie compte tenu des pertes de charges sur la distance.
Le coût prévisionnel de ces travaux de renforcement s'élève à 234 358,10 € H.T..

Par ailleurs, le raccordement du Parc d'Activités Economiques de la Dombes, depuis l'aire d'accès à l'A46, s'effectuera via une canalisation en fonte de diamètre 150 mm, sur environ 510 m.
Le montant prévisionnel des travaux sur ce tronçon s'élève à 59 039,10 € H.T.. A ces montants s'ajoutent les honoraires de maîtrise d'œuvre à hauteur de 16 723,90 € H.T., de l'ordre de 5,7 % des travaux. Le montant prévisionnel total de l'opération s'élève donc à 310 121,10 € H.T..

Les crédits ont été inscrits au Budget Annexe ZAE de la Dombes 2017. Les travaux seront réalisés, sous convention, par le Syndicat Intercommunal des Eaux Dombes Saône.

Le projet de convention a été approuvé par le Conseil communautaire lors de sa séance du 20 juillet 2017. La convention a été signée en date du 27 octobre 2017.

Parc d'Activités Chalaronne Centre, à Châtillon-sur-Chalaronne :

La Communauté de Communes a engagé des travaux pour l'extension n° 2 du Parc d'Activités Chalaronne Centre, à Châtillon-sur-Chalaronne, en 2016. Ces travaux se sont terminés en avril 2017, pour un montant total de 225 153,05 €.

Une modification n° 2 du marché de travaux pour le lot n° 1 - Aménagement VRD - a été validée en Conseil communautaire du 9 mars 2017 pour inclure la réalisation de l'aire de stationnement du futur hôtel d'entreprises et le chemin piétonnier, d'un montant de 16 695,74 € H.T..

Un soutien financier a été accordé par :

- La Région dans le cadre du CDDRA Dombes Val de Saône au titre de la fiche action « Doter le territoire d'une offre foncière et immobilière adaptée », pour un montant de 3 690 €,
- Le Département de l'Ain dans le cadre de l'action n° 10 du Schéma de développement économique « Soutien à l'aménagement de zones d'activités », pour un montant de 90 250 €,

- L'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoire Ruraux (DETR) pour un montant de 86 934 €.

L'avant-projet définitif pour la mise en place de la fibre de la 3ème tranche a été approuvé par le Conseil communautaire le 20 juillet 2017. Les travaux sont prévus en 2018.

Par ailleurs, à la suite de la fusion, au 1er janvier 2017, des anciennes Communautés de Communes Chalaronne Centre, Centre Dombes et du Canton de Chalamont, un acte de transfert du patrimoine immobilier a été engagé.

La Communauté de Communes, lors de sa séance du Conseil communautaire du 20 juillet 2017, a également fixé le prix de vente des terrains du Parc d'activités Chalaronne Centre à 20 € H.T le m² et 25 € H.T le m² pour la parcelle de 1272 m² restant à vendre située à l'entrée de la zone.

Le Conseil communautaire, par délibération en date du 12 octobre 2017, a approuvé la vente de deux terrains sur le Parc d'activité :

- 1000 m² pour la société Insonorisation Industrielle et Montage Technique (IIMT) sur la 2ème tranche,
- 2000 m² pour la société MTE - O2MC sur la 3ème tranche.

Ces ventes seront signées en 2018.

Enfin, le terrain situé sur la 2ème tranche de 16 645 m² est réservé à la Communauté de Communes pour son projet de nouvelle déchèterie.

Zone d'Activités La Bourdonnière, à Chalamont :

Par délibération du 20 juillet 2017, la Communauté de Communes a fixé le prix de vente des terrains de la zone d'activités à 15 € H.T. le m².

M. Ludovic BREHIN a souhaité acheter un terrain de 1500 m² pour une activité de traiteur-restauration. La vente de cette parcelle, en compromis de vente jusqu'à septembre 2018 (compromis signé le 26 septembre 2017), n'a pas abouti.

La société SAS GARBOCHE souhaite acheter un terrain de 898 m² pour l'extension de son activité. L'acte de vente a été signé le 18 janvier 2018.

C- Les commerces :

Les commerces :

La Communauté de Communes est propriétaire de trois locaux commerciaux situé à Sulignat, Condeissiat et Sandrans.

Le tribunal de Commerce a prononcé une procédure de liquidation judiciaire en date du 19 juillet 2017 à l'encontre de M. PATUREL, locataire-gérant du commerce de Sandrans, par acte du 11 février 2016.

Une liquidation a également été prononcé en date du 3 mai 2017 à l'encontre de la société TML Distribution, représentée par M. Thierry BEAUDET, pour le commerce de Condeissiat.

Plusieurs réflexions sont en cours pour identifier l'avenir de ces commerces. Des rencontres avec des structures et associations pour la mise en place de conciergeries de territoire ont été organisées et notamment avec Comptoir de Campagne, société qui propose un nouveau modèle de commerces multiservice physiques et connectés, organisés en réseaux, qui facilitent la vie des habitants des zones rurales et favorisent les rencontres, avec une offre de produits locaux.

La politique locale du commerce :

La loi NOTRe du 7 août 2015 a fait naître une nouvelle compétence "politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire" qu'elle attribue aux Communautés de Communes.

C'est un élément obligatoire soumis à la définition de l'intérêt communautaire au sein du bloc de compétence "développement économique". Il est déterminé par le Conseil communautaire à la majorité des deux tiers et au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté prononçant le transfert de compétence.

Des rencontres avec les communes et les chambres consulaires ont ainsi été organisées afin de définir les actions d'intérêt communautaire au niveau de la politique du commerce.

La commission développement économique, lors de sa réunion du 8 novembre 2017, a validé la proposition de déclarer d'intérêt communautaire les points suivants :

- Le soutien aux activités commerciales notamment sous forme d'opération Collective FISAC et convention pour la mise en œuvre des aides économiques avec Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- La mise en place d'actions pour conforter la rentabilité des commerces notamment dans les villages,
 - La lutte contre la vacance commerciale,
 - La mise en place d'actions pour favoriser le commerce de produits locaux, produits du terroir,
 - La promotion des marchés communaux,
 - La mise en place d'une dynamique d'animation collective du commerce local : les unions commerciales,
 - La création, le développement, la promotion d'événements à vocation commerciale sur le territoire (salons, foires, marchés à thèmes, ...),
 - La mise en place d'une stratégie de communication commerciale à l'échelle du territoire intercommunal,
- Les commerces de Condeissiat, Sulignat, Sandrans.

Cette proposition a été présentée et validée en Conseil communautaire de mai 2018.

Enfin, une rencontre a été organisée avec le service économique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la mise en place d'une convention pour la mise en œuvre des aides économiques et la possibilité de mettre en place un dispositif de subventions au bénéfice des entreprises « Aides au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente ».

En effet, la Loi du 7 août 2015 dite loi NOTRe, consacre les Régions comme autorités compétentes de plein droit en matière de développement économique depuis le 1er janvier 2016, et désigne les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) comme structures locales d'appui au développement économique. Les régions sont donc seules compétentes pour définir les régimes d'aides et décider de l'octroi des aides aux entreprises sur le territoire.

Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes souhaite, par convention, permettre aux communes, à leurs groupements, d'intervenir auprès des entreprises en s'inscrivant dans les régimes d'aides fixés par la Région.

Cette convention permettra à la Communauté de Communes de la Dombes de mettre en place ou poursuivre son financement auprès des entreprises ou différents partenaires du territoire.
La convention et le dispositif d' « aides au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente » seront mis en place en 2018.

D- L'immobilier d'entreprises :

Hôtel d'entreprises :

La Communauté de Communes a lancé la construction d'un hôtel d'entreprises sur le Parc d'Activités Chalaronne Centre, à Châtillon-sur-Chalaronne.

Le Conseil communautaire, lors de sa séance du 9 mars 2017, a approuvé l'Avant-Projet Définitif de l'opération de construction, pour un coût global de 1 169 302,50 € H.T., honoraires et frais d'études compris.

Par ailleurs, un soutien financier a été sollicité auprès :

- du Département dans le cadre de la dotation territoriale 2018,
- de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Ce plan de financement a été modifié et approuvé lors du conseil du 13 avril 2017. Il a été complété par un soutien financier de la Région Auvergne-Rhône Alpes dans le cadre du contrat de territoire Dombes-Saône, et l'Union Européenne dans le cadre du programme LEADER.

La consultation relative au marché de travaux a été lancée en mai 2017 et le Conseil communautaire, lors de sa séance du 20 juillet 2017, a autorisé la signature des marchés des 11 lots pour un montant total de travaux de 973 453,50 € H.T..

Les travaux ont débuté le 11 septembre 2017.

Créathèque :

La Communauté de Communes possède un bâtiment dénommé Créathèque 1, situé sur la zone Le Ripel à Saint Trivier-sur-Moignans, destiné à accueillir des entreprises.

M. ODOERO, locataire depuis février 2015, a souhaité résilier son bail. Celui-ci a été résilié le 9 mars 2017. Croix Rousse Conseil, cabinet d'expert-comptable, locataire depuis juillet 2015 a également résilié son bail avec la Communauté de Communes le 1er novembre 2017.

Cinq entreprises louent, actuellement, des locaux à Créathèque.

Le tarif de location qui s'élève à 70 € H.T le m² a été approuvé par le Conseil communautaire lors de sa séance du 26 janvier 2017.

Par ailleurs, le bâtiment ayant subi un dégât des eaux en 2016, un marché de travaux avait été lancé pour les réparations.

Les travaux de platerie - rénovation des murs intérieurs, d'un montant de 2 192 € H.T., réalisés par l'entreprises BUFFARD, ont débuté le 13 mars 2017 et se sont terminés le 23 mars 2017. Les travaux de réfection des sols souples d'un montant de 35 665 € H.T., réalisés par l'entreprise Solmurex ont été terminés le 28 janvier 2017.

Une étude de faisabilité a également été lancée le 16 octobre 2017. Cette étude attribuée à la société BUCA est en cours pour un montant de 10 600 € H.T..

Un diagnostic amiante a été réalisé en novembre 2017 pour un montant de 4 246,80 € H.T..

E- L'animation économique :

Le service développement économique recense les offres immobilières et foncières sur le territoire de la Dombes afin de renseigner les porteurs de projets ou les entreprises sur les disponibilités existantes.

Parallèlement, le service travaille étroitement avec la Mission Economique de l'Ain qui a élaboré un portail www.ainvestir.fr sur lequel un outil de recherche permet de recenser les offres immobilières et foncières à l'échelle départementale.

La Communauté de Communes a également été partenaire avec Pôle Emploi pour réaliser le forum de l'emploi qui se déroule tous les ans à Châtillon-sur Chalaronne.

Une convention de partenariat avec VSDI - Val de Saône Dombes Initiatives, plateforme d'Initiative France, a été validée lors du Conseil Communautaire du 21 septembre 2017.

2.1.2 Urbanisme et Planification territoriale

A- Le service en charge de l'application du droit des sols (ADS) :

Le service Autorisation du Droit des Sols (ADS) est un service unifié créé au 1^{er} janvier 2015 pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et l'utilisation des sols. Il ne reçoit pas de public, cette mission restant assurée par les communes adhérentes au service.

Il intervient sur le périmètre de 2 EPCI : la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et la Communauté de Communes de la Dombes.

Le service unifié est coordonné et porté administrativement par la Communauté de Communes de la Dombes.

Les modalités de son organisation et son fonctionnement font l'objet d'une concertation au sein du comité de pilotage (4 réunions en 2017) composé des 2 présidents des EPCI, de leurs vice-présidents chargés de l'urbanisme, de leurs directeurs généraux et de la responsable du service ADS, préalablement à d'éventuelles décisions à prendre en conseil communautaire.

L'activité du service ADS :

L'augmentation du volume d'actes traités est très significative : + 35% par rapport à 2016 et + 60% depuis 2015. Elle s'explique par la fin de la mise à disposition des services de l'Etat pour les communes de la communauté de communes du Canton de Chalamont au 1er janvier 2017 avec la fusion des 3 EPCI et dans une moindre mesure par l'instauration de la gratuité du service pour l'ensemble des communes de la CC de la Dombes.



Nombre d'actes du service unifié pour 2017	
Retrait/prorogation/transfert	49
CUa	230
CUb	60
DP	391
DP division	85
PCMi et PC	652
PC ERP et collectifs	70
PA	42
PD	15
TOTAL	1 594

Nombre d'actes par communes de la CCD pour 2017			
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	18	LE PLANTAY	0
BANEINS	25	RELEVANT	0
BIRIEUX	18	ROMANS	23
BOULIGNEUX	0	SAINT-ANDRE-DE-CORCY	3
CHALAMONT	35	SAINT-ANDRE-LE-BOUCHOUX	18
CHANEINS	25	SAINT-GEORGES-SUR-RENON	27
LA CHAPELLE-DU-CHATELARD	19	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON	5
CHATENAY	4	SAINT-MARCEL	56
CHATILLON-LA-PALUD	63	SAINT-NIZIER-LE-DESERT	3
CHATILLON-SUR-CHALARONNE	37	SAINTE-OLIVE	10
CONDEISSIAT	5	SAINT-PAUL-DE-VARAX	22
CRANS	5	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS	37
DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE	8	SANDRANS	40
LAPEYROUSE	20	SULIGNAT	16
MARLIEUX	30	VALEINS	8
MIONNAY	118	VERSAILLEUX	22
MONTHIEUX	50	VILLARS-LES-DOBES	7
NEUVILLE-LES-DAMES	21	VILLETTE-SUR-AIN	35
TOTAL		833	

Les faits marquants pour l'année 2017 :

- Suite à un sinistre intervenu en 2016 dans ses locaux à St Trivier sur Moignans où le service était installé, il a été décidé, en accord avec les membres du comité de pilotage ADS, de relocaliser le service ADS unifié sur l'antenne de la CC de la Dombes à Villars les Dombes.
- Comme le prévoyait la loi ALUR, au 27 mars 2017, les communes de la Communauté de Communes de la Dombes et de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée n'étant pas couvertes par un Plan Local d'Urbanisme intercommunal prescrit avant le 31/12/2015 ont vu leur plan d'occupation des sols devenir caducs. Les règles nationales d'urbanisme s'appliquent sur le territoire des communes concernées jusqu'à ce qu'elles soient à nouveau couvertes par un document d'urbanisme opposable. 9 communes réparties sur les 2 EPCI sont concernées. La caducité des POS a eu un impact important sur la gestion des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme.
Une réunion d'information a été organisée à l'attention des maires et secrétaires de mairie concernés pour en comprendre la portée et les impacts.
- Six rencontres ont été organisées avec les secrétaires de mairie pour échanger sur les modalités pratiques de gestion des dossiers prévues par la convention. Ces temps d'échange visent à harmoniser les pratiques sur le périmètre d'intervention du service et contribuent à une meilleure connaissance de nos contraintes respectives.
- Dans un souci de traitement homogène des dossiers, portant sur des projets nécessitant la mise en place d'un dispositif d'assainissement autonome, une réunion a été organisée avec les services assainissement des 2 EPCI. Elle a permis aux techniciens et aux instructeurs d'échanger sur leurs pratiques et les aspects juridiques en lien avec les réglementations concernées.
- Dans l'attente du recrutement d'un instructeur/trice ADS, un appui du service est apporté à partir de la mi-octobre 2017 pour l'instruction de l'ensemble des permis de construire de la commune de Reyrieux, déjà adhérente au service.

- L'année 2017 a également été marquée par une évolution des effectifs du service pour faire face à l'augmentation du volume d'actes à traiter
 - ❖ Accueil de nouveaux instructeurs Fabrice TOURTILLIER au 1^{er} janvier, Mme Véronique BERTHUET et Rodolphe MURAT en décembre 2017.
 - ❖ Départ de Florine BOILEAU en septembre pour rejoindre la communauté d'agglomération de Macon.

En moyenne sur l'année 2017, les effectifs du service sont de **4.30 équivalents temps plein**.

Budget 2017 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	246 767,16 €	265 266,00 €
Investissement	1 585,96 €	3 874,40 €

Part de la CCD : 110 790,00 € sur les recettes de fonctionnement

B- Le Schéma de COhérence territoriale (SCOT) :



Situé au sud du département de l'Ain, le SCoT de la Dombes occupe une position stratégique entre l'agglomération de Mâcon, l'agglomération de Bourg-en-Bresse et la Métropole Lyonnaise.

Le territoire du SCoT de la Dombes regroupe un seul Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) correspondant à la Communauté de Communes de la Dombes, comprenant les 36 communes.

La révision du SCoT s'est engagée fin 2016 à la suite du recrutement du bureau d'études CITADIA / EVEN en charge d'élaborer le prochain SCoT. Un état des lieux du territoire a été réalisé, sur la base d'un travail d'investigation et d'une synthèse des études existantes, afin d'élaborer une analyse transversale des thématiques portées par le SCoT. Les enjeux qui en découlent ont été hiérarchisés pour offrir un regard prospectif sur les potentialités et les contraintes au développement de la Dombes à horizon 20 ans.

L'année 2017 a été principalement consacrée à l'avancement du diagnostic présenté en séance du conseil communautaire du 20 juillet 2017, lequel a pris acte de cette présentation et a validé le lancement de la phase d'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Différentes étapes ont permis de nourrir cette synthèse : ateliers thématiques, comités techniques, comité de pilotage, conférence partenariale, réunion publique, réunion avec les personnes publiques associées, commissions SCOT/PLUi/ADS, Rando SCoT.

Ce travail a dressé un état des lieux du territoire, mis en évidence ses atouts, ses contraintes et les enjeux associés.

Des registres permettant aux habitants et élus de réagir sur le diagnostic ont été mis à disposition au siège de la Communauté de Communes à Châtillon sur Chalaronne et dans chaque antenne, Villars les Dombes et Chalamont.

Plusieurs avis ont été rendus sur les procédures d'évolution des documents d'urbanisme (modification, révision), sur la base des dispositions du SCoT toujours en vigueur.

La mise en place d'un groupe de travail issu de la commission SCOT/PLUi/ADS, pour présentation des projets d'avis sur les PLU, a été validée en commission du 20 septembre 2017. Elle s'est réunie une fois, préalablement à l'avis rendu sur le PLU de Châtillon La Palud.

Un temps d'échanges avec les élus a été organisé le 2 décembre 2017, à St André-de-Corcy, sur l'avancement du SCOT, avec une intervention de Samuel DEPRAZ - Maître de conférences en géographie-aménagement, Chercheur au laboratoire EVS - UMR 5600 du CNRS, sur la thématique de l'économie résidentielle.

La Communauté de Communes de la Dombes est adhérente à l'Agence d'Urbanisme de Lyon et à l'Interscot de l'aire métropolitaine lyonnaise.

François MARECHAL, Vice-président SCOT/PLUi/ADS a participé à la rencontre des présidents de SCoT de l'Interscot de l'aire métropolitaine lyonnaise qui s'est déroulée le 14 février 2017.

Budget 2017 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	60 322,02 €	0,00 €
Investissement	34 002,00 €	6 000,00 €

Une subvention de l'Etat de 7 700 € a également été versée en 2017 (non orientée sur la fonction SCOT).

C- PLUi :

Le transfert de compétence PLUi était effectif au 27 mars 2017 sauf activation de la minorité de blocage dans les 3 mois précédant cette échéance.

La commission SCOT/PLUi/ADS du 6 mars 2017 a proposé de s'opposer à cette prise de compétence du PLUi pour tenir compte de la nécessité d'un cadrage avec l'avancement de la procédure de révision du SCOT ainsi que d'autres transferts des compétences (Gemapi et Eau/Assainissement), en début d'année 2017.

D- PCAET :

Les échéances, enjeux, champs d'actions, modalités d'élaboration du PCAET ont été présentés en commission SCOT/PLUi/ADS du 6 mars 2017. Des réflexions ont été entreprises sur l'engagement de la démarche et le choix de la procédure, qui se concrétiseront en 2018.

En vue d'une meilleure compréhension des enjeux et de la méthodologie de travail, une rencontre a eu lieu avec ALECO1 et avec l'ADEME.

A- Rappel des missions d'un office de tourisme :

Accueillir et gérer l'information :

- Donner des conseils éclairés aux visiteurs et aux habitants,
- Collecter, trier et hiérarchiser l'information touristique : connaissance fine de l'offre du territoire, organisation de base de données,
- Accueillir physiquement, par téléphone, par correspondance, virtuellement et en mobilité les visiteurs, mais aussi la population locale,
- Développer des outils de diffusion de l'information (sites Internet, applications mobiles) pour faciliter le séjour à toutes les étapes (avant, pendant et après) et pour mieux diffuser l'offre touristique et commerciale du territoire.

Coordonner les socio-professionnels et tous les acteurs locaux du tourisme :

- Jouer un rôle d'apporteur d'affaires pour les professionnels du tourisme par le renvoi quotidien de consommateur (hébergement, restauration, commerce, loisirs, culture),
- Fédérer les professionnels autour d'une identité de territoire et un récit de destination,
- Accompagner les professionnels pour améliorer leurs performances (animation numérique de territoire, journées d'information, classements...),
- Structurer et contribuer à qualifier l'offre (incitation des hôtels et campings au classement, qualification des meublés de tourisme et des chambres d'hôtes,
- Impliquer les habitants dans la stratégie touristique du territoire (réseau de greeters, carte d'ambassadeurs, rencontres habitants/visiteurs).

Promouvoir et valoriser les atouts des territoires et des destinations :

- Assurer la promotion touristique du territoire et de la destination en ligne, dans des salons, par des "eductour", des voyages de presse (en partenariat avec les CDT/ADT et CRT),
- Valoriser la destination et l'offre du territoire par l'édition de guides, de brochures, par la diffusion de newsletters, d'emailing... pour capter des clientèles,
- Concevoir et lancer des campagnes de communication à différentes échelles et différents supports en fonction des territoires,
- Développer des stratégies sur les réseaux sociaux,
- Suivre l'e-réputation de la destination et le référencement sur les moteurs de recherche.

Commercialiser la destination :

- Proposer un programme de visites guidées pour valoriser le patrimoine et la culture du territoire,
- Concevoir des produits touristiques en relation avec les professionnels du territoire (pass musées, séjours packagés pour individuels ou groupes),
- Développer une boutique pour valoriser la production locale (artisanat, gastronomie, souvenirs...),
- Gérer une billetterie pour les visiteurs et la population locale (spectacles, musées, bateaux de croisière...).

Développer le tourisme événementiel et le tourisme d'affaires :

- Piloter des événements et manifestations sportifs, culturels ou musicaux pour augmenter directement la fréquentation et la consommation touristiques dans les territoires,
- Organiser des congrès et des séminaires professionnels et rechercher des clientèles d'affaires.

Gérer des équipements collectifs et développer une cellule d'ingénierie territoriale pour le compte de la collectivité :

- Assurer la gestion d'équipements collectifs divers (hébergement, parking, musée, piscine, site culturel ou naturel, etc...),
- Mettre en œuvre des plans de développement touristique territoriaux (réalisation de diagnostic, d'étude de faisabilité, réalisation et mise en œuvre de plans d'actions de développement....).

B- Qu'est-ce-que l'animation et la fédération des acteurs :

Animation touristique du territoire ≠ Animations sur le territoire :

L'animation touristique du territoire est la mise en place de la valorisation du territoire par le tourisme.

Valorisation = La valorisation du patrimoine consiste à faire connaître et à mettre un patrimoine local (architectural, artistique, naturel...) en valeur afin de favoriser l'attractivité du territoire. Le but est ainsi d'augmenter les flux touristiques et de jouer le rôle de levier de développement. Enjeu social et culturel, la valorisation, mais aussi la protection et la gestion du patrimoine constituent également des atouts majeurs pour l'identité et la cohésion ainsi que pour l'équilibre économique. À travers des actions de diffusion et de promotion, cette valorisation permet de rendre accessibles les richesses du patrimoine à un large public et/ou à un public cible. Cette mise en valeur repose notamment sur l'accueil, l'encadrement et l'animation réalisés. Cette valorisation se traduit également par l'organisation d'événements.

L'animation touristique du territoire passe par le développement de produits touristiques existants ou innovants en appliquant les stratégies marketing définies.

L'animation touristique du territoire assure la promotion et la commercialisation de ce territoire.

Fédération des acteurs du territoire :

Jouer un rôle d'apporteur d'affaires pour les professionnels du tourisme par le renvoi quotidien de consommateur (hébergement, restauration, commerce, loisirs, culture) => POLE ACCUEIL

Fédérer les professionnels autour d'une identité de territoire et un récit de destination => POLE PRESTATAIRES

Accompagner les professionnels pour améliorer leurs performances (animation numérique de territoire, journées d'information, classements...) => POLE COMMUNICATION / POLE ANIMATION / POLE PRESTATAIRES / POLE ACCUEIL

Structurer et contribuer à qualifier l'offre (incitation des hôtels et campings au classement, qualification des meublés de tourisme et des chambres d'hôtes => POLE PRESTATAIRES

Impliquer les habitants dans la stratégie touristique du territoire (réseau de greeters, carte d'ambassadeurs, rencontres habitants/visiteurs) => POLE COMMUNICATION / POLE ANIMATION / POLE PRESTATAIRES / POLE ACCUEIL

2017... :

- Arrivée dans les nouveaux bâtiments
- Arrivée d'une nouvelle direction
- Mise en place d'un travail en commun entre l'office de Villars-les-Dombes (régie) et l'office de Châtillon-sur-Chalaronne (Association)
 - Travail sur l'édition d'un guide touristique du territoire commun avec les prestataires et d'une carte touristique
 - Diagnostic sur les circuits de randonnées existants
 - Travail sur le rapprochement avec les différents prestataires institutionnels : APPED, Syndicat des étangs, Département avec les ENS, Département pour la promotion du golf, Chambre de l'agriculture, Aintourisme, ...
 - Travail sur la mise en place de l'animation du territoire et de la fédération des acteurs du territoire / Suivi de la Taxe de séjour
 - Animations sur le territoire : JEP, JPD, Rallye gourmand, visites individuelles, visites groupes, billetterie (ex : Spectacles Vincent de Paul)
 - Travail sur la promotion hors les murs avec l'investissement sur un container aménagé au Parc des Oiseaux et d'un camion BIT
 - Développement d'un seul site internet, d'une veille sur la toile et d'un FB
 - Travail sur la mise à niveau du camping de La Nizière et de sa continuation sur 2017 en vue d'une DSP pour 2018
 - Accompagnement de prestataires tout au long de l'année

Accueil :

Nombre de demandes touristiques														NTIC et externalisation de l'OT				nature des demandes										montant des ventes				détails visites guidées											
Sexe		Lieux		Courriers		Tél		Total visiteurs		Contact aujourd'hui		Site internet		no données aux différentes newsletter	no contacts externalisés (ex: stand ext. A l'OT)	no contacts externalisés (ex: borne interactive A l'OT)	réseaux sociaux (facebook, twitter...)	notes	gîtes	camp	restauration	stages	soirs touristiques	biens	autres guides	nombre visiteurs	nombre groupes																
Francs		Biengres		Francs		Biengres		Francs		Biengres		Francs		Biengres		Francs		Biengres		Francs		Biengres		Francs		Biengres		Francs															
19														OT FERME - PAS DE DONNEES A TRANSMETTRE														OT FERME - PAS DE DONNEES A TRANSMETTRE															
JANVIER														1970						293		291		5		2		10		8		23		0		21		0		0		0	
CHATILLON														767																													
VILLARS																																											
0		0		18		1		1		0		91		0		210		0		105		0		2738				1 003,00 €		211,00 €		0,00 €		0		0							
0		0		8		0		1		0		38		0		97		0		88		0		1059				0,00 €		0,00 €		0,00 €		0		0							
0		0		12		2		0		0		124		0		216		0		120		0		3158				70,00 €		124,00 €		809,00 €		146		3							
0		0		5		1		3		0		53		2		161		0		130		0		1379				0 €		157 €		0 €		0		0							
0		0		7		2		0		0		135		1		333		29		155		13		4448				4 130,00 €		356,00 €		2 069,00 €		352		11							
0		0		7		3		2		0		76		2		266		82		185		41		1735				0,00 €		107,00 €		368,00 €		92		1							
0		0		24		0		2		0		132		0		274		30		136		15		4500				4 655,00 €		360,00 €		2 950,00 €		868		25							
0		0		2		0		0		0		101		4		265		87		196		47		1600				0 €		312 €		1 454 €		306		13							
0		0		20		0		0		0		18		0		259		54		149		26		4396				5,00 €		489,00 €		8 780,16 €		1674		42							
0		0		0		0		0		0		80		0		295		70		211		41		1869				576 €		212 €		981 €		198		5							
0		0		12		5		0		0		312		4		892		148		443		68		6819				30 944 €		1 232,00 €		1 458,57 €		321		19							
0		0		1		1		0		0		131		6		435		75		267		54		2981				3 234 €		321 €		849 €		237		7							
0		0		0		0		0		0		1		0		2		2		1		1																					
0		0		3		0		0		0		79		4		933		143		443		66		4157				777,50 €		1 676,00 €		780,77 €		249		15							
0		0		0		0		0		0		106		2		425		89		267		55		3545				1 184,00 €		200,50 €		0,00 €		0		0							
0		0		0		0		0		0		1		0		17		0		13		0																					
SEPTEMBRE														972																													
0		0		3		0		0		0		52		1		482		61		241		34		2767				3 087,00 €		204,00 €		5 096,39 €		1001		27							
0		0		0		0		0		0		60		2		185		67		126		38		1945				18,00 €		56,00 €		977,93 €		185		5							
0		0		0		0		0		0		1		0		11		0		10		0																					
OCTOBRE														1232																													
0		0		1		0		3		0		105		0		353		33		192		13		2798				480,00 €		240,50 €		1 731,00 €		441		14							
0		0		0		0		0		0		192		2		133		18		98		14		2345				18,00 €		56,00 €		0,00 €		0		0							
0		0		0		0		0		0		1		0		3		0		3		0																					
NOVEMBRE														1231																													
0		0		5		1		0		0		49		3		134		6		70		4		1799				1 737,00 €		242,50 €		536,00 €		237		7							
0		0		0		0		6		0		54		0		86		6		64		3		1453				0,00 €		89,00 €		481,50 €		107		0							
0		0		0		0		0		0		1		0		10		0		10		0																					
DECEMBRE																																											
0		0		1		0		0		0		35		1		35		0		25		0																					
0		0		0		0		0		0		0		0		1		0		1		0		918																			
0		0		157		16		21		0		2111		34		6629		1008		3798		536		62575																			

2.1.4 LEADER

LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un programme européen de développement qui soutient des projets innovants dans les territoires ruraux sur la période 2014-2020. Le programme LEADER est conduit sur chaque territoire par une entité appelée « Groupe d'Action Locale » (GAL) composée d'acteurs privés et publics.

En encourageant l'expérimentation des nouvelles possibilités qui s'ouvrent pour le milieu rural, LEADER joue un rôle de laboratoire pour les évolutions indispensables des politiques rurales.

Le Syndicat Mixte Avenir Dombes Saône s'est engagé dès 2014 dans le portage d'un programme Leader pour l'ensemble du territoire Dombes Saône couvrant 89 communes. Sa candidature a été retenue par la Région Rhône-Alpes le 19 février 2015. Le syndicat ayant été dissous le 31 décembre 2016, la Communauté de Communes de la Dombes a repris en janvier 2017 le portage du programme Leader Dombes-Saône pour l'ensemble du territoire.

Au cours de l'année 2017, les tâches suivantes ont été réalisées par le service :

Finalisation du conventionnement avec l'Autorité de Gestion (AG) et l'Organisme Payeur (OP) :

Les fiches-actions ont été travaillées avec les services de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AG), l'Agence de Services et de Paiement (OP) et les élus référents de la Communauté de Communes de la Dombes au cours des mois d'avril et de juin 2017. La signature de la convention finale a eu lieu le 14 septembre 2017.

Instruction des dossiers de demande de subvention en attente :

Les porteurs de projet ayant déposé un dossier en 2015 et 2016 ont été contactés pour compléter les formulaires au vu de la réalisation des actions.

Accompagnement des nouveaux porteurs de projet :

Les nouveaux porteurs de projet ont été accompagnés pour le montage de leur dossier. Au cours de l'année 2017, 17 nouveaux projets ont été déposés dont 2 qui se sont finalement révélés non éligibles.

Organisation des premiers comités de programmation :

Afin de mobiliser les membres du comité de programmation et pour anticiper l'organisation des prochains comités, il a été décidé de réunir les membres pour la tenue d'un comité avant la signature de la convention, le 29 mai 2017. Au cours de cette réunion de travail, une ébauche de règlement intérieur et une proposition de grille de sélection ont été présentées et travaillées en séance.

Suite à la signature de la convention, un comité de programmation a été organisé le 15 septembre 2017. Le règlement intérieur et la grille de sélection y ont été approuvés. Trois projets ont été présentés, sélectionnés et programmés par le comité.

Montants des aides FEADER programmées en 2017	
Fiche – Action n° 1 : Produire et produire mieux (actions économiques)	33 648,19 €
Fiche – Action n° 3 - Préservation du patrimoine agro-environnemental	16 874,57 €
Fiche – Action n° 6 – Animation du programme	104 418,76 €
Total programmation 2017	154 941,50 €

Ainsi, en 2017, environ 8 % de l'enveloppe FEADER du GAL Dombes Saône a été programmée.

Formalisation de l'organisation nécessaire à la mise en œuvre du programme :

Des réunions avec les élus référents de la Communauté de Communes de la Dombes ont été organisées pour une appropriation du programme Leader par tous.

De juin à septembre 2017, une procédure de recrutement d'un nouvel animateur et d'un gestionnaire a été menée.

Formation, réseaux et veille juridique :

Au cours de l'année 2017, l'agent du service a participé aux formations et réunions organisées par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Une veille technique et juridique a été également menée afin de sécuriser le montage et la pré-instruction des dossiers présentés.

2.1.5 PAEC - Natura 2000

A- Programme PAEC :

Un PAEC (Projet Agro-Environnemental et Climatique) est construit par l'ensemble des acteurs du territoire et s'inscrit dans les zones prioritaires de la stratégie régionale d'intervention. En Dombes, il s'agit des zones d'actions prioritaires à enjeux biodiversité et qualité de l'eau.

Le PAEC définit la liste des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) mobilisables sur le territoire et les actions complémentaires à mettre en œuvre.

Le Syndicat Mixte Avenir Dombes Saône assurait le portage du programme agro-environnemental et climatique – PAEC – de la Dombes 2014-2020. Suite à la dissolution du syndicat, le portage de ce programme a été repris dès janvier 2017 par la Communauté de Communes de la Dombes.

La coordination du programme et la mise en place d'une nouvelle gouvernance pour l'année 2017 a été assurée par le Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne dans l'attente du recrutement d'un chef de projet PAEC à la CCD.

L'animation de terrain a été assurée par la Chambre d'Agriculture de l'Ain, l'EPTB Saône Doubs, le Syndicat Mixte Veyre Vivante et le Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne.

La réalisation de diagnostics d'exploitations agricoles :

Six exploitations agricoles du territoire de la CC de la Dombes (à Condeissiat, Neuville-les-Dames et Saint-Nizier-le-Désert) ont fait l'objet d'un diagnostic d'exploitation afin d'aider les exploitants à s'engager dans une contractualisation par le choix d'une ou plusieurs mesures agro-environnementales.

Le recrutement d'un chef de projet PAEC (30 % d'un temps plein) :

Un chef de projet PAEC a été recruté à 30 % d'un temps plein à compter de décembre 2017 à la CCD, pour reprendre la coordination du programme et préparer les actions 2018 en matière d'animation, de communication et de sensibilisation sur les bonnes pratiques promues par le PAEC.

B- Natura 2000 :

Le Réseau Natura 2000 est un réseau de sites représentatifs de la biodiversité identifiée dans les directives européennes Habitats / Faune / Flore de 1992 et Oiseaux de 1979.

Le site Natura 2000 de la Dombes compte environ 47 000 ha répartis sur 65 communes et 8 EPCI.

Ce dispositif a pour objectifs de préserver la biodiversité biologique et le patrimoine naturel des sites par la création d'un document d'objectifs (DOCOB) regroupant un plan d'actions. Chaque site doit posséder une structure animatrice du DOCOB. La Communauté de Communes de la Dombes s'est positionnée par la délibération n°283 du 22 juin 2017 pour devenir structure animatrice du site Natura 2000 de la Dombes, ce rôle a été validé en juin 2017 par le comité de pilotage.

Au cours de l'année 2017, la CCD a mené :

Le montage et le dépôt d'un dossier de subvention pour l'animation Natura 2000 :

En lien avec les services de l'Etat, un dossier de demande de subvention a été monté et déposé afin de pouvoir mener l'animation et la révision du Document d'objectifs.

Le recrutement d'un chef de projet Natura 2000 (70 % d'un temps plein) :

Un chef de projet Natura 2000 a été recruté à 70 % d'un temps plein à compter du 6 décembre 2017 à la CCD pour reprendre la coordination du programme et préparer les actions 2018 en matière d'animation, de révision du DOCOB et des études complémentaires.

2.2 L'environnement

2.2.1 Le service public de prévention et de gestion des déchets

Le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets 2017 est en annexe. Il retrace toutes les informations concernant le service.

Au titre de l'année 2017, 6 classes représentant 158 élèves ont pu bénéficier d'une animation pédagogique sur la thématique « les oiseaux et les petites bêtes de l'étang en Dombes ». Cette action a été entièrement financée par la CCD (transport à l'étang de Versailleux et prestation FRAPNA).

Les écoles concernées sont Marlieux, Versailleux, Villars les Dombes, Monthieux, Mionnay et le Plantay.



2.2.2 L'assainissement

A- L'assainissement collectif :

La loi NOTRe prévoyant à ce moment-là une remontée des compétences Eau et Assainissement à la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2020, l'urgence consistait alors à se préparer le plus en amont possible à cette échéance synonyme de gros bouleversements. La CCD a ainsi lancé une consultation pour une « Etude d'accompagnement au transfert des compétences Eau et Assainissement » (appel d'offre ouvert européen). Suite à cette consultation, le groupement retenu, représenté par le bureau d'étude BAC Conseil, a pu démarrer sa mission le 3 décembre 2017.

B- Le service public d'assainissement non collectif :

Le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'assainissement non collectif est en annexe. Il retrace toutes les informations concernant le service.

2.2.3 GEMAPI

Depuis l'instauration du Code de l'Environnement par ordonnance du 18/09/2000, la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) relevait de la compétence des communes (article L211-7 du Code de l'Environnement). Etant donné les enjeux et l'impossibilité de gérer une telle problématique depuis le seul périmètre communal, l'essentiel des communes ont structuré cette compétence autour de syndicats de rivières, en leur transférant cette responsabilité.

Les résultats attendus n'ayant pas toujours été à la hauteur des objectifs fixés à l'échelon national et européen, le législateur a profité de deux textes de loi ambitieux pour y introduire des dispositions impactant directement l'organisation de cette compétence :

- La loi MAPTAM (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) du 27/01/2014, qui prévoyait en outre la remontée de la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2016 (finalement reportée à 2018 par la suite),
- La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, par laquelle, au-delà du 1^{er} janvier 2018, les syndicats devraient être à minima à cheval sur 3 EPCI à fiscalité propre pour perdurer.

Dans ce contexte, de nombreux syndicats, en particulier ceux compétents en matière de GEMAPI, ont dû s'adapter.

Sur le périmètre du bassin versant de la rivière d'Ain où plusieurs syndicats de rivières intervenaient, une concertation a eu lieu très tôt entre ces différentes structures pour envisager la création d'un seul et unique syndicat, couvrant l'ensemble du bassin versant de l'Ain aval. Ce périmètre intégrant des espaces jusque-là orphelins de toute structure porteuse, la simple fusion de ces syndicats ne pouvait être envisagée ; chaque syndicat devant être au préalable dissout, avant que le nouveau syndicat et son périmètre ne puisse être acté par arrêté préfectoral.

Ainsi, courant 2017, la Communauté de Communes de la Dombes a dû se prononcer sur la dissolution du SBVA (syndicat mixte de la basse vallée de l'Ain) et sur la création du SR3A (syndicat de la rivière d'Ain aval et de ses affluents), approuvés au conseil communautaire du 12 octobre 2017.

Autre conséquence de la loi MAPTAM, qui prévoyait le seul transfert de 4 items sur les 12 contenus dans l'article L211-7 du Code de l'Environnement des communes vers leurs communautés, une discussion a eu lieu sur la pertinence d'une remontée des autres items à la Communauté de Communes afin de simplifier la gouvernance de ces compétences au niveau territorial. Il a ainsi été décidé des transférer à la CCD les compétences dites « hors GEMAPI » au 1^{er} janvier 2018 pour que, par jeu de représentation-substitution, les syndicats de rivières existants ne regroupent plus que des EPCI à fiscalité propre, approuvés au conseil communautaire du 12 octobre 2017.

De fait, la CCD a dû élire ses représentants au sein de ces différentes structures.

Enfin, la CCD a participé au Comité de Pilotage pour la gouvernance de la compétence GEMAPI sur le périmètre Serein / Cottey, périmètre sur lequel aucune structure propre ne gère ces compétences.

Une réflexion a été engagée en 2017 avec la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, la Communauté de Communes de la Veyle, la Communauté de Communes Bresse et Dombes et la Communauté de Communes de Val de Saône Centre sur l'opportunité puis, si celle-ci est avérée, la faisabilité d'une fusion entre les syndicats de rivières existants (fusion à 2 ou 3 syndicats), sur les bassins versants de la Chalaronne, de la Veyle et de la Reyssouze. Le principe du lancement d'une étude a été retenu.

2.3 L'action sociale - proximité

2.3.1 MSAP

La Maison de services au public offre un réel service de proximité et un véritable soutien aux usagers rencontrant des difficultés dans leurs démarches administratives ; de plus, certaines personnes ne maîtrisent pas ou mal ni la lecture, ni l'écriture et n'identifient pas les différentes administrations. Aussi, un partenariat avec ces différents organismes semblait être à même de simplifier leurs démarches administratives.

La Maison de services au public permet de conseiller les usagers sur les démarches à suivre, de les accompagner et de les orienter vers les organismes et services administratifs appropriés.

Un réel partenariat s'est mis en place avec Pôle Emploi qui oriente certains demandeurs d'emploi sur la Maison de services au public, afin qu'ils puissent consulter les offres d'emploi et faire des démarches sur internet, un poste informatique étant mis gracieusement à leur disposition. Certaines personnes, ne disposant pas de poste informatique ou de connexion internet à leur domicile, viennent régulièrement. Une assistance leur est proposée si elles ne maîtrisent pas l'utilisation de l'outil informatique.

La Maison de services au public est également sollicitée pour d'autres demandes telles que les demandes de retraite, d'aide au logement, de logements sociaux, de CMU Complémentaire et d'Aide à la Complémentaire Santé, depuis la simple information jusqu'à la constitution intégrale de dossiers.

Aussi, dans le cadre de ce déploiement de la MSAP, un nouvel agent a été recruté à mi-temps. Il assure des permanences hebdomadaires dans les mairies de Neuville-les-Dames, Saint-André-de-Corcy, Villars-les-Dombes, Saint-Paul-de-Varax et Châtillon-la-Palud, depuis le lundi 2 octobre 2017.

D'autre part, à la suite de la proposition qui a été faite aux mairies du territoire de participer à titre expérimental à cette évolution du fonctionnement de la MSAP et après concertation avec la CAF et le Conseil départemental, partenaires locaux de la convention MSAP, les maires et les secrétaires de mairie de Birieux, Saint-Georges-sur-Renon et Sandrans se sont portés volontaires ; aussi, les secrétaires de ces communes effectuent l'accueil de premier niveau du public en ce qui concerne ses démarches administratives.

Permanences de la Maison de services au public

Châtillon-sur-Chalaronne		
	Matin	Après-midi
Lundi	9h00 – 12h00	13h30 – 16h30
Mardi	9h00 – 12h00	13h30 – 18h45
Mercredi	9h00 – 12h00	/
Jeudi	9h00 – 13h00	13h45 – 16h30
Vendredi	9h00 – 12h00	13h30 – 16h30

Mairies	Jour	Horaires
Birieux	Mardi	14h00 – 19h00
	Mercredi	8h00 – 12h30
	Samedi	8h00 – 12h30
Chatillon la Palud	Vendredi	14h00 – 17h00
Neuville les Dames	Lundi	9h00 – 12h00
St André de Corcy	Mercredi	9h00 – 12h00
St Georges sur Renon	Mardi	9h00 – 12h00
	Jeudi	16h00 – 19h30
St Paul de Varax	Vendredi	9h00 – 12h00
Sandrans	Mardi	17h00 – 19h00
Villars les Dombes	Mercredi	14h00 – 17h00

Statistiques la Maison de services au public

Nombre de demandes	1381 demandes
<i>Territoire CCD</i>	<i>1271 demandes</i>
<i>Hors territoire</i>	<i>98 demandes</i>
<i>Origine géographique inconnue</i>	<i>12 demandes</i>
Personnes venues	1235
Appels téléphoniques	146
Courriels	0
Objet de la demande	
Assurances	12
Consommation	38
Divers	90
Emploi, travail, formation	326
Jeunesse, enseignement	5
Etrangers en France	3
Famille	4
Handicap	13
Impôts, taxes	49
Justice	27
Logement	203
Relations avec l'administration	4
Retraite	154
Santé	221
Social	224
Transports	8



2.3.2 La petite enfance

Etat des lieux des équipements de la petite enfance sur le territoire :

EAJE + RAM sur le territoire de la Dombes

- A** Brin d'malice + RAM (12 places)
- B** Tom pouce (40 places)
- C** L'arche des Bambins (20 places)
- D** Espace petite enfance à st André de Corcy (24 places)+ RAM
- E** Espace petite enfance à Villars les Dombes (36 places)+ RAM
- F** Espace petite enfance à Mionnay (10 places)+ RAM
- G** Centre social mosaïque (18 places) + RAM

7 EAJE et 4 RAM, dont

- ❖ 1 EAJE et 1 RAM gérés en **régie directe**,
- ❖ 3 EAJE et 1 RAM gérés par des **associations**
- ❖ 3 EAJE et 3 RAM gérés par **D.S.P Léo Lagrange**



EAJE : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant / RAM : Relais d'Assistants Maternels

	Nbr d'Ass Mat agréés	Nbr d'Ass Mat en activités	Différence %
	69	60	12%
	103	99	12%
	83	71	15%
	89	76	15%
TOTAL	337	306	

Soit environ 765
enfants accueillis



Commission action sociale :

5 commissions actions sociales de mars, à novembre et 1 annulée en mai

Les élus ont proposé de travailler certains sujets en sous-commissions, afin de réfléchir ponctuellement sur des thématiques liées aux publics concernés. Les sous commissions proposées correspondent aux types de public. Les membres se sont inscrits dans trois sous-commissions et par ordre de priorité souhaitée. Les membres absents le jour de la réunion ont eu la possibilité d'envoyer leurs vœux. 20 membres ont répondu sur 2 vœux maxi.

- 9 membres se sont inscrits en Petite enfance
- 10 membres se sont inscrits en Enfance
- 12 membres se sont inscrits en Jeunesse

Toutefois le projet n'a pas été maintenu pour cause d'un faible taux de participants dans chaque sous-commission et l'impression d'une redite en commission action sociale.

Les thématiques abordées sont :

1. Mise en place de la Commission et désignation du vice-président
2. Etat des lieux des EAJE et RAM, projet d'harmonisation des modes de gestion des EAJE
3. Présentation de l'équipe Brin d'malice (Multi accueil, RAM et ludothèque)
4. Harmonisation des critères d'attribution des places d'EAJE
5. Renouvellement de conventions et d'avenants

DSP Léo Lagrange :

La DSP est conclue pour 5 ans (2015 - décembre 2019), pour gérer :

- EAJE + RAM sur Villars le Dombes
- EAJE + RAM* Saint André de Corcy
- Micro crèche et RAM* de Mionnay

Le RAM de Saint André de Corcy et de Mionnay sont mutualisés (1 animatrice RAM intervient sur St André de Corcy, St Marcel en Dombes et Mionnay).

Dans le cadre du suivi de la DSP, il est organisé :

- 2 Comités de pilotage par an
- 2 Commissions d'attribution des places en crèches par an

Mise en place des « p'tit dej » de la petite enfance avec les 7 EAJE :

- Objectif : Créer une dynamique partenariale « petit enfance » sur le territoire de la Dombes
- 1- Apprendre à se connaître : mode de gestion, nombre de places, existence d'un RAM, commission d'attribution des places en crèche, gestion des repas, informations diverses, taux d'occupation, revenus moyen des familles...
 - 2- Echanger sur des problématiques communes
 - 3- Travailler conjointement sur des projets

- Fréquence : 5 « p'tit dèj » de septembre à décembre 2017 (environ tous les 2 mois)
- Organisation : 1 p'tit dèj organisé dans 1 crèche du territoire + visite de la structure

2.3.3 L'enfance - jeunesse

A- Temps périscolaire :

Animation d'activités :

Territoire ex Canton de Chalamont

2016/2017 : 5 communes concernées

- Interventions artistiques par l'association Joie et créativité
- Interventions en jeux de raquettes par l'association Chalamontennis
- Interventions en activités multisports par une éducatrice sportive de la communauté de communes
- Interventions en activités de relaxation active une éducatrice sportive de la communauté de communes

2017/2018 : à Chalamont (seule école restée à 4.5 jours de classe)

- Interventions en jeux de raquettes par l'association Chalamontennis
- Interventions en activités multisports par une éducatrice sportive de la communauté de communes
- Interventions en activités de relaxation active une éducatrice sportive de la communauté de communes

Territoire ex Chalaronne Centre

- Organisation d'activités périscolaires en mars-avril par le centre social la Passerelle dans 9 communes et une compensation financière pour celle qui en avaient déjà organisées
- Animation jeux par la ludothèque sur des temps TAP en 2016/2017 pour les 3-11 ans à raison de 2 interventions par semaine cycles inter- vacances

Formation personnels périscolaires :

Territoire ex Canton de Chalamont

La formation annuelle formative regroupe des personnels travaillant en temps périscolaire sur 2 journées.

Objectifs : Échange de pratiques et partage d'expériences +Découverte d'activités d'expression et de coopération ne nécessitant pas ou peu de matériel.

Intervention d'une fédération d'éducation populaire.

Source documentaire professionnelle :

Prêt de 70 ouvrages consacrés à l'animation sont à disposition des personnels du temps périscolaire.

B- Temps scolaire :

Renfort technique d'intervenants musique et sport :

Territoire ex Canton de Chalamont

1 à 3 cycles de 5 à 7 séances par an d'interventions sportives, par école, tous les ans pour toutes écoles pour les cycles 2 et 3.

Territoire ex Chalaronne Centre

Pour les classes du cycle 2 et 3

Interventions sport ou musique à raison d'une séance hebdomadaire, par classe toute l'année.

Exception pour Châtillon sur Chalaronne : Interventions sportives exclusivement, à raison d'une séance hebdomadaire par classe toute l'année, tous les ans.

Pour les classes de cycle 1 : une séance hebdomadaire toute l'année, par classe, tous les ans.

Valises pédagogiques :

Mise à disposition d'une soixantaine de valises pédagogiques (science, sport, géométrie, ...).

C- Temps extrascolaire :

Territoire ex Chalaronne Centre

Vacances sportives 8-14 ans :

Animations sportives sur les espaces sportifs de proximité par une éducatrice sportive de la communauté de communes. Accès libre et gratuit.

Printemps : 9 après-midi. 72 enfants participants. 115 journées enfants

Automne : 3 après-midi. 41 enfants participants. 54 journées/enfants

Stages vacances organisés par le centre social La Passerelle pour les 6-12 ans :

Stages de 2 heures environ, organisés dans les communes pour les enfants ne participant pas à l'accueil de loisirs.

Février 2017 : stage danse avec 12 enfants et stage film d'animation avec 9 enfants

Avril 2017 : stage cirque avec 7 enfants et stage science 12 enfants

Territoire ex Canton de Chalamont

Centre social Mosaïque :

Enfance :

Objectif : renforcer l'aspect qualitatif de l'accueil de loisirs

Accueil de loisirs enfants

- Vacances d'hiver : stage Opéra, Sortie Ludispace et patinoire
- Vacances de printemps : atelier graff et atelier hip hop
- Vacances d'été : Camp Chambod, 2 sorties Chambod, Camp Montrevel, sortie pêche, animation Afrique
- Vacances d'automne : sortie poney
- Vacances de fin d'année : sortie patinoire, sortie Lilo Kids et sortie ciné ados

Jeunesse :

Favoriser l'implication des jeunes dans la prise d'initiative et de responsabilité

Développer l'offre de loisirs

Accueil de loisirs Jeunes Cap'ados 11-17 ans et Club Junior (9-14 ans)

- Janvier : sortie cinéma
- Vacances d'hiver : sortie match de foot, sortie Trampoline park
- Vacances de printemps : sortie cinéma restaurant, sortie kart, sortie ciné shopping
- Vacances d'été : sortie Annecy, Camp Drôme, sortie piscine, sortie accrobranche, sortie paintball, sortie Chambod, sortie pêche
- Vacances d'automne : sortie Walibi, sortie grottes de la Balme
- Vacances d'hiver : sortie Bowling, Forum orientation et emploi

Actions inter-vacances

Club jeux, Espaces jeunes dans les communes, Temps parents /ados...)

Mission accompagnement projet jeunes

- Accompagnement de projets de jeunes (Graff, 4L Trophy, Sport pour tous, les fous de la descente, skate-park, pâtisserie, lecture...)
- Accompagnement de projet des jeunes (orientation, job,...)
- Actions collectives : groupe de parole, CLAS, Point Info Jeunesse, Rdv de la parentalité, forum orientation emploi, éducation à l'information...

Fonds d'aide à l'initiative des jeunes Dispositif « Coup de Pousse »

- Soutien financier par un fonds d'aide à l'initiative des jeunes
- Accompagnement technique et pédagogique des jeunes dans leurs projets
- Valorisation de l'action des jeunes

Aucun lauréat en 2017

D- Famille :

Objectifs : Favoriser le lien dans les familles et entre les familles par :

- Des actions familiales (sorties, événements, soirées...)
- Des espaces d'échanges (coin des familles, joujouthèque...)
- Des ateliers parents/enfants

Atelier couture, cuisine du monde...

Sorties stade des Lumières Mosaïque de culture, à Annecy, Chambod, aux Grottes de la Balme, ciné ados/parents, Walibi, pêche, collectif Bibli8...

E- Animation globale :

Centre social Mosaïque : carnaval, fête du jeu, barbecue de l'été, rêves de cirque ...

Centre social La Passerelle : organisation du festival Rêves de cirque par le centre social La Passerelle pour l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de la Dombes

F- Synergie des acteurs et communication :

Territoire ex Canton de Chalamont

- Forum des associations à Chalamont
- Livret répertoire des activités et loisirs Enfance Jeunesse

G- Ludothèque :

Objectifs :

Proposer un outil spécifique qu'est le jeu pour resserrer les liens familiaux et tisser des liens de proximité. Impulser une dynamique autour du jeu auprès d'un public très large (petite enfance, enfance, famille, personnes âgées).

Etre le relais de propositions du territoire sur les questions de petite enfance, enfance et culture en travaillant en partenariat avec d'autres structures (centre social, multi accueil, médiathèque, ...).

Actions :

Jeu sur place et prêt de jeux.

Animation Ronde des Jeux, TAP, crèches et multi accueil, structures pour personnes âgées et pour les clubs du 3^{ème} âge.

Organisation ou participation aux Evénements : fête du jeu, forum Petite Enfance, rencontre intergénérationnelle, après-midi ludique et gourmand, après-midi jeu de construction.

Public

Tranches d'âge	Nombre de personnes différentes par an
0-6 ans	229
6-12 ans	83
12- 18 ans	11
adultes	229
TOTAL	549

Origine géographique des personnes

Commune de résidence des adhérents	Nombre
L'Abergement Clémenciat	10
Baneins	9
Chaneins	9
Châtillon sur Chalaronne	59
Condeissiat	3
Dompierre sur Chalaronne	2
Marlieux	2
Neuville les Dames	10
Relevant	7
Romans	3
Sandrans	5
Saint André le Bouchoux	3
Saint Georges sur Renon	6
Saint Marcel	1
Saint Paul de Varax	6
Saint Trivier sur Moignans	10
Sulignat	4
Versailleux	1
Villars les Dombes	1
Hors communauté de communes	50

2.3.4 La culture

En 2017, La Ronde des Mots s'est déroulée du 17 septembre au 3 décembre, sur six communes du territoire de la Dombes, selon la programmation suivante :

- **Ouverture : Dimanche 17 septembre 2017, à 17 h**, dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine :

« *Les Frères de la Côte* », *parodie burlesque*, *Compagnie Zinzoline (07130 SAINT-PERAY)*

➤ Château des Creusettes, à La Chapelle-du-Chatelard (01240)
Plein air, repli sur place (sous chapiteau) en cas de mauvais temps.

- **Dimanche 8 octobre 2017, à 17 h :**

« *Le Charmeur de Serpents* », *marionnettes*, *Compagnie L'œil du Cyclope (69100 VILLEURBANNE)*

➤ Salle des fêtes de Mionnay (01390)

- **Dimanche 29 octobre 2017, à 16 h et 17 h (deux représentations) :**

« *Histoire d'Histoires* », *conte*, *Compagnie Sac à Son (69300 CALUIRE ET CUIRE)*

➤ Salle des fêtes de Crans (01320)

- **Samedi 4 novembre 2017, à 20 h :**

« *Groseille et Mandarine* », *théâtre - comédie*, *La Dieselle Compagnie (01000 Bourg-en-Bresse)*

➤ Salle des fêtes de Romans (01400)

- **Dimanche 19 novembre 2017, à 17 h :**

« *Le Royaume de l'Arc en Ciel* », *marionnettes*, *Compagnie Cyclope (69001 LYON)*, spectacle précédé, à 15h, par un atelier de confection de marionnettes

➤ Salle des fêtes de Saint-Nizier-le-Désert (01320)

- **Clôture : Dimanche 3 décembre 2017, à 17 h :**

« *3 Histoires Comme Ça* », *théâtre conté*, *Compagnie Chamboule Touthéâtre (63770 Les Ancizes-Comps)*

➤ Salle des fêtes de Chaneins (01990)

Par délibération du Bureau communautaire du 20 juillet 2017, les tarifs suivants avaient été fixés (reconduction des tarifs des années précédentes) :

- Gratuité pour le spectacle d'ouverture dans le cadre des journées européennes du patrimoine,
- Gratuité pour les moins de 12 ans,
- 6 € par spectacle pour les plus de 12 ans.



En 2017, 658 personnes (enfants et adultes confondus) ont assisté aux spectacles de la Ronde des Mots en Dombes, selon la répartition suivante :

Spectacle	Total entrées	Total Entrées adultes payantes	Total entrées gratuites		Total recettes (en €)
La Chapelle du Chatelard - Château des Creusettes 17 septembre 2017	200	Spectacle gratuit (1)	200		0
Mionnay 8 octobre 2017	83	38	45	(2)	228
Crans 29 octobre 2017	80	42	38		252
Sous-total 1 ^{ère} séance	39	21	18		126
Sous-total 2 ^{ème} séance	41	21	20		126
Romans 4 novembre 2017	61	58	3		348
St Nizier-le-Désert 19 novembre 2017	152	69	83		414
Chaneins 4 décembre 2017	82	38	44		228
TOTAL entrées	658	245	413		
TOTAL GENERAL					1 470



2.3.5 Le patrimoine

A- Opérations de travaux de construction et/ou d'extension :

La Communauté de Communes a lancé et suivi plusieurs opérations de construction et/ou d'extension de bâtiments et d'infrastructures sur l'année 2017.

Opération de restructuration du centre aquatique intercommunal de Villars-les-Dombes :

Opération de restructuration de l'ancienne piscine intercommunale extérieure de Villars-les-Dombes en vue de la réalisation d'un centre aquatique composé d'un bassin intérieur de 25 mètres, d'un bassin extérieur et d'une aire ludique de petite enfance extérieure également. Equipement permettant de répondre au besoin de la population du territoire et notamment sur un plan pédagogique et scolaire.

Une consultation en conception-réalisation a été lancée en 2016 pour la construction de cet équipement. Le marché a été attribué en fin d'année 2016 à un groupement solidaire dont le mandataire est la société CITINEA ouvrages fonctionnels basée à Villeurbanne.

Le groupement est composé des sociétés suivantes :

- CITINEA
- BVL Architectes
- Anthémys
- CD2I
- CEH
- Lamoureux

Le coût de l'opération est de 4 516 666 € HT.

La phase étude a été réalisée sur l'année 2017 avec une validation de l'avant-projet définitif fin avril 2017 et une validation de la phase PRO (projet définitif) en septembre 2017, validation approuvée par le conseil communautaire lors de la séance du 21 septembre 2017.

Dans la continuité de la phase PRO, une étude pour la mise en place du lavage automatique des filtres et de leur détassage à l'air a été réalisée par le groupement de maîtrise d'œuvre. Installation qui simplifie l'exploitation et renforce les garanties quant à la qualité de l'eau. Cette étude a été présentée au conseil communautaire lors de la séance du 14 décembre 2017 qui a approuvée la réalisation de cette prestation supplémentaire dont le coût est de 66 699,85 € HT.

Le coût de l'opération avec la prestation supplémentaire est de 4 583 365,85 € HT.

Le permis de construire a été déposé le 8 février 2017 et validé le 10 mai 2017.

La phase travaux à démarrer en fin d'année (novembre) 2017. La durée prévisionnelle des travaux est d'un an.

En parallèle du marché de conception-réalisation, plusieurs missions afférentes à l'opération ont été lancées :

- Désamiantage de l'ancienne piscine – travaux réalisé en juin 2017 par la société FONTENAT – coût : 15 760 € HT,

- Démolition de l'ancienne piscine – travaux réalisé en octobre et novembre 2017 par la société BAJAT Démolition – coût : 24 972,50 € HT,

- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage – société ESPELIA – lancé et attribué en 2016,

- Mission de contrôle technique – société QUALICONSLT,

- Mission de coordination de sécurité et protection de la santé – société ACE BTP.

Hôtel d'entreprises de Châtillon-sur-Chalaronne :

En 2017, la Communauté de Communes a lancé une consultation travaux pour la construction d'un hôtel d'entreprises sur le Parc d'Activités Chalaronne Centre à Châtillon-sur-Chalaronne.

Une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée et attribuée en 2016 au cabinet d'architecture MEGARD de Châtillon-sur-Chalaronne.

Le Conseil communautaire, lors de sa séance du 9 mars 2017, a approuvé l'Avant-Projet Définitif de l'opération de construction.

La consultation relative au marché de travaux a été lancée en mai 2017 et le Conseil communautaire, lors de sa séance du 20 juillet 2017, a autorisé la signature des marchés des 11 lots pour un montant total de travaux de 973 453,50 € H.T.

Les travaux ont débuté le 11 septembre 2017, la durée prévisionnelle des travaux est de 8 mois.

Les missions afférentes à cette opération sont :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage – société ACE BTP,
- Mission de contrôle technique – société QUALICONSULT,
- Mission de coordination de sécurité et protection de la santé – société ACE BTP.

Micro crèche de Marlieux :

En 2017, la Communauté de Communes a lancé une consultation travaux pour la construction d'une micro crèche et d'un relais d'assistants maternels sur la commune de Marlieux.

Une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée et attribuée en 2016 au cabinet d'architecture ATELIER DT de Vaugneray (69).

Le Conseil communautaire, lors de sa séance du 20 juillet 2017, a approuvé l'Avant-Projet Définitif de l'opération de construction.

La consultation relative au marché de travaux a été lancée en septembre 2017, le Conseil communautaire, lors de sa séance du 15 septembre 2017, a autorisé M. le Président à engager cette consultation. Le marché travaux est alloté en 11 lots.

Le lot n°2 de gros œuvre a dû être classé sans suite en début novembre 2017 conformément à l'article 98 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016. Classement sans suite motivé par une irrégularité ayant affecté le bon déroulement de la consultation, un candidat ayant bénéficié d'informations supplémentaires par le groupement de maîtrise d'œuvre rompant ainsi le principe d'égalité des candidats.

Une consultation pour le lot n°2 a donc été relancée en fin novembre 2017.

La remise des offres était prévue pour décembre 2017 et la notification des travaux en janvier 2018.

La durée prévisionnelle des travaux est de 8 mois.

Le coût prévisionnel global de l'opération est de 540 000 € HT.

Les missions afférentes à cette opération sont :

- Mission de contrôle technique – société QUALICONSULT,
- Mission de coordination de sécurité et protection de la santé – société COO SPS.

Extension de la micro crèche de Mionnay pour la réalisation d'un relais d'assistants maternels :

En 2017, la Communauté de Communes a réalisé l'étude pour l'extension de la micro crèche de Mionnay en vue de la construction d'un relais d'assistants maternels.

Une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée et attribuée en 2016 au cabinet d'architecture ROBIN Architecte de Macon (71).

Le Conseil communautaire, lors de sa séance du 21 septembre 2017, a approuvé l'Avant-Projet Définitif de l'opération de construction.

Une consultation travaux a été lancée en octobre 2017. Le marché est alloué en 9 lots. Le conseil communautaire a autorisé M. le Président à notifier ce marché lors de la séance du 14 décembre 2017. Les travaux ont débuté en janvier 2018.

Le coût de l'opération est de 266 666,00 € HT.

Les missions afférentes à cette opération sont :

- Mission de contrôle technique – société APAVE,
- Mission de coordination de sécurité et protection de la santé – société Pascal SANHARD CSPS.

Extension du Parc d'Activités de Châtillon-sur-Chalaronne :

En 2017, la Communauté de Communes a réalisé des travaux pour l'extension du parc d'activités de Châtillon-sur-Chalaronne pour viabiliser environ 25 000 m² de terrain. L'opération consiste à la création d'une voirie d'environ 300 mètres linéaires avec la pose des réseaux secs et humides et les espaces verts.

Une étude de maîtrise d'œuvre a été réalisée en 2016 ainsi qu'une consultation pour le marché de travaux alloués en 2 lots :

- Lot n°1 – VRD – entreprise ROGER MARTIN – coût : 212 850,00 € HT,
- Lot n°2 – espaces verts – société CHAGNEUX Environnement – coût : 12 303,00 € HT.

Les travaux ont débuté le 20 février 2017 et se sont terminés le 15 mai 2017.

Le suivi d'exécution des travaux a été réalisé par la Communauté de Communes.

B- Opérations de maintenance :

Travaux sur le bâtiment Créathèque :

Le bâtiment a subi un dégât des eaux en 2016, un marché de travaux avait été lancé pour les réparations.

Des travaux de platerie - rénovation des murs intérieurs, d'un montant de 2 192 € HT, réalisés par l'entreprise BUFFARD, ont débuté le 13 mars 2017 et se sont terminés le 23 mars 2017.

Des travaux de réfection des sols souples d'un montant de 35 665 € HT, réalisés par l'entreprise SOLMUREX ont débutés fin décembre 2016 et se sont terminés le 28 janvier 2017.

Des travaux sur les menuiseries intérieures (reprise de l'intégralité des placards) ont été réalisés par les agents techniques de la Communauté de Communes sur les mois de mars et avril 2017. Ces travaux importants ont été chronophage pour le service technique.

Restauration de l'étang de la Nizière :

Une opération de restauration d'un des deux étangs de la base de loisirs de la Nizière à Saint-Nizier le Désert a été lancée en août 2017.

Les travaux ont été réalisés en octobre 2017 par la société CHAPELAND terrassement pour un coût de 22 875,60 € HT.

L'opération consistait à la reprise et au renforcement de l'intégralité des berges (talus et enrochement), au chaulage du fond d'étang et à la mise en place d'un escalier.

Maison de santé de Chalamont :

De nombreuses problématiques ont été remontées par les occupants à la reprise du bâtiment en début d'année 2017 :

- Dysfonctionnement du système de chauffage,
- Dysfonctionnement du système de ventilation,
- Nombreuses fuites sur la toiture,
- Divers problèmes d'entretien (électricité, portes, plomberies, etc.).

Concernant le système de chauffage, un diagnostic a été réalisé. Le coût du diagnostic est de 756,00 € HT.

Suite au diagnostic, une vanne quatre voies a été remplacée, le coût de cette opération est de 2 224,80 € HT. Ces travaux et le diagnostic ont été réalisés par la société LOISON SM2C en février et mars 2017.

La société LOISON SM2C est également intervenue en février sur le système de ventilation pour rééquilibrer les flux entre les différents locaux et pour remplacer l'intégralité de filtres qui n'avaient jamais été remplacés depuis la réception du bâtiment. Le coût de cette intervention est de 393,60 € HT.

Les agents techniques de la Communauté de Communes ont diagnostiqué le problème des fuites en toiture et ont repris la totalité des joints des bardages en bac acier de la toiture. Ces travaux ont été réalisés en avril 2017 et ont duré un mois. Les plaques bois sous toiture de la casquette d'entrée ont été remplacées car suite aux dégâts créés par les fuites. Ces travaux ont été très chronophage pour le service. Les agents techniques sont également intervenus sur de nombreux problèmes d'entretien (éclairage, réajustement de portes, plomberies, portillons, etc.) sur ce bâtiment.

Centre social Mosaïque de Chalamont :

Le centre social a subi un dégât des eaux à l'automne 2016 engendrant de gros dégâts sur les plâtreries. De nombreux murs intérieurs ont dû être repris.

Pour cela, une consultation a été lancée pour des travaux de plâtreries et de peintures.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise ARDITO-JACQUET en octobre et novembre 2017 pendant la fermeture du centre pour les vacances de Toussaint. Le montant des travaux est de 5 726,40 € HT.

De nombreux travaux d'entretien et de maintenance dû au dégât des eaux (électricité, menuiserie, remplacement de plaques de faux plafonds, etc.) ont été réalisés en parallèle tout au long de l'année 2017 par les agents techniques de la Communauté de Communes.

Déchetterie de Chalamont :

Suite à la fermeture du site pour non-conformité, les agents techniques de la Communauté de Communes ont réalisés de nombreux travaux de remise aux normes sur le premier semestre 2017 pour une réouverture au 1er juillet 2017 :

- Mise en place des solives d'emplacement des bennes,
- Reprise du réseau d'eaux pluviales,
- Reprise des plomberies,
- Remise en état des sanitaires,
- Reprise de la clôture du site,
- Taille et entretien complet des espaces verts.

Opération qui a également été très prenante pour les services techniques de la Communauté de communes.

Remplacement de l'alarme du siège de la Communauté de Communes :

Suite à un dysfonctionnement général de l'alarme du siège de la Communauté de Communes, un diagnostic a été réalisé. Le remplacement complet du système était préférable.

La commission travaux a acté ce remplacement lors de la séance du 14 juin 2017.

Une consultation a donc été lancée pour ce remplacement ainsi que pour l'installation d'une vidéo-protection au rez-de chaussé (entrée du bâtiment et abords immédiats) pour renforcer la sécurité du site. Les travaux ont été réalisés par la société SAMS en juillet 2017.

- Coût du remplacement du système d'alarme : 5 422,80 € HT,
- Coût de l'installation de vidéo-protection : 3 698,40 € HT.

C- Opérations diverses :

Aménagement de l'étang Prêle de Valeins :

La Communauté de Communes suite aux demandes des associations de pêche a lancé en 2016 une consultation pour la création d'une plateforme de retournement pour les engins et camions en bord d'étang.

Les travaux ont été réalisés en mai 2017 par l'entreprise DURAND SARL pour un montant de 2 112,00 € HT.

Le Thou de l'étang en mauvais état a dû être repris. La Communauté de Communes a lancé en 2016 une consultation pour son remplacement.

- Les travaux de maçonnerie ont été réalisés par l'entreprise HYVERNAT pour un montant de 2 136,00 € HT,
- Les travaux de modification de la vis ont été réalisés par l'entreprise ACMC pour un montant de 558,00 € HT.

Sécurisation du parking personnel du siège de la Communauté de Communes :

Suite au vandalisme des barrières du parking et suite aux multiples demandes de la copropriété, la Communauté de Communes a décidé de sécuriser le parking du siège.

Une consultation a été lancée pour la pose de deux portails automatiques et d'un portillon sécurisé (ouverture et fermeture par digicode).

Les travaux d'un montant de 23 738,00 € HT réalisés par l'entreprise THEVENARD ont débuté en fin décembre 2017 et se sont terminés en janvier 2018.

Suite à ces travaux, les agents techniques de la Communauté de Communes ont posé une clôture pour fermer intégralement le parking.

Sécurisation de la toiture du pavillon de tourisme de Châtillon-sur-Chalaronne :

Afin de sécuriser la toiture terrasse du pavillon de tourisme après le constat de diverses violations de cette toiture, les agents techniques de la Communauté de Communes ont planté des massifs d'espaces verts dit « inviolables » (rosiers burbery) autour de la toiture sur la partie semi-enterré du bâtiment et sur les zones à risque.

Sécurisation du pôle petite enfance de Châtillon-sur-Chalaronne :

A la suite d'une demande des services de la protection maternelle et infantile (PMI), la Communauté de Communes a lancé une consultation pour la sécurisation de l'accès au pôle.

La sécurisation consiste en la mise en place d'un digicode et d'un interphone à l'entrée du site ainsi qu'à la sécurisation de la porte et du hall d'entrée.

Les travaux ont été réalisés en septembre 2017 par la société SAMS pour un montant de 5 580,40 € HT.

D- Entretien et maintenance des bâtiments et infrastructures communautaires – vie de service :

L'entretien et la maintenance des bâtiments, infrastructures et espaces verts de la Communauté de Communes sont pour la plupart réalisés en interne par les agents du service technique.

Seul, l'entretien des espaces verts des zones d'activités de Châtillon-sur-Chalaronne et de Chalamont est réalisé par des prestataires.

Les agents techniques réalisent l'entretien et la maintenance des bâtiments suivants :

- Siège de la Communauté de Communes à Châtillon-sur-Chalaronne
 - Site de la Communauté de Communes de Villars-les-Dombes
 - Site de la Communauté de Communes de Chalamont
 - Bâtiment de stockage de Châtillon-sur-Chalaronne
 - Bâtiment de stockage de Villars-les-Dombes
 - Bâtiment Créathèque de Saint Trivier sur Moignans
 - Interventions ponctuelles sur les crèches de Villars-les-Dombes, Saint-André-de-Corcy, Mionnay
- ainsi que sur le centre social de Chalamont et le pôle petite enfance de Châtillon-sur-Chalaronne
- Interventions ponctuelles sur la maison médicale de Chalamont
 - Interventions ponctuelles sur les déchetteries du territoire de la Communauté de Communes
 - Interventions ponctuelles sur les commerces communautaires (Condeissiat, Sandrans et Sulignat)

Les agents techniques réalisent l'entretien des espaces-verts suivants :

- Siège de la Communauté de Communes à Châtillon-sur-Chalaronne
- Site de la Communauté de Communes de Villars-les-Dombes
- Site de la Communauté de Communes de Chalamont
- Bâtiment de stockage de Châtillon-sur-Chalaronne
- Bâtiment de stockage de Villars-les-Dombes
- Bâtiment Créathèque de Saint Trivier sur Moignans
- Crèches de Villars-les-Dombes, Saint-André-de-Corcy et Mionnay
- Interventions ponctuelles sur certaines parcelles du parc d'activités de Châtillon-sur - Chalaronne

3 Le projet de territoire

Le projet de territoire est engagé et devra toujours être réactualisé, amélioré, adapté aux évolutions de notre Dombes.

Voici les grandes lignes de ce qui a été présenté en Conseil Communautaire et qui constituera la trame de notre projet pour la Dombes :

UN TERRITOIRE VIVANT.

La Dombes est un Territoire Vivant pour d'innombrables raisons que nous avons réparties en trois grandes thématiques :

Parce que l'emploi est sur le territoire,

Promouvoir les ressources territoriales comme moteur du développement économique et de l'emploi

Développer toutes les filières locales ; commerce des produits du terroir

Maintenir et développer des activités de services, de l'artisanat et de commerce dans les villages

Soutenir le développement du numérique

Agriculture : conforter une activité agricole rentable et durable sur le territoire

Promouvoir des pratiques agricoles en faveur de la qualité de l'environnement et de la biodiversité

Accompagner la pisciculture et la sylviculture

Parce que les touristes viennent le visiter,

Diversifier l'offre d'hébergements touristiques

Contribuer à la création et à l'animation culturelles (grand événement, salle de spectacles, lecture, ...)

Protéger le patrimoine bâti et architectural

Faire apprécier la richesse des milieux naturels agricoles et forestiers et préserver ce patrimoine

Assurer le maintien des étangs (la biodiversité en Dombes) et des espaces naturels sensibles

Protéger et gérer de façon cohérente l'eau, les étangs et les rivières (l'eau : qualité, quantité)

Veiller à une urbanisation économe et de qualité

Parce que les habitants le font vivre,

Renforcer la proximité des citoyens ; lien social de base, solidarité locale. Réseau de proximité autour des mairies

Améliorer la communication : lien avec les habitants et les élus ; image de la Communauté de Communes

Permettre la constitution d'un Comité local de développement : favoriser l'émergence citoyenne

Favoriser le développement des associations

Harmoniser et développer une action sociale efficace sur tout le territoire. Petite enfance, enfance, périscolaire, Personnes âgées

Offrir aux habitants des services efficaces au quotidien : assainissement collectif et non-collectif et assainissement, déchets et leur gestion, transports, modes doux, gestion des aires d'accueil des gens du voyage

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En
exercice

60

Présents

47

Qui ont pris
part à la
délibération

59

(12 pouvoirs)

Séance du 5 avril 2018

Date de la convocation

29 mars 2018

Date d'affichage

29 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, **le cinq avril, à 19 heures**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 29 mars 2018 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Baneins, sous la présidence de Madame Françoise BERNILLON.

Présents :

Objet de la délibération
n° D2018_04_04_120

**Vote compte administratif
Budget Principal 2017**

Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHATILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHATILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE-DU-CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danièle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Michel	ALBERTI	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Jean Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY

Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Caroline	BASTOUL	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT-PAUL-DE-VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Jacques	AMBRE	VILLETTE-SUR-AIN

Excusés :

Daniel	BOULON	Pouvoir à M. Guy FORAY
François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Jean Marie CHENOT
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Guy	MONTRADE	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Alain	JAYR	Pouvoir à M. Jean Michel GAUTHIER
Jacques	PAPILLON	Pouvoir à Mme Christiane CURNILLON
Gilbert	LIMANDAS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU
Carmen	MENA	Pouvoir à M. Isabelle DUBOIS
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Ali BENMEDJAHED

Secrétaire de séance élue : **Caroline BASTOUL.**

Compte administratif « Budget Principal » 2017
En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2017

Dans un premier temps, le conseil communautaire prend connaissance des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Restes à réaliser

Dépenses : 1 340 503.77 €

Article opération	libellé	Montants
2031	Etude ANC	182 700 €
2031	Prestation étude de transfert de compétence	5 280.00 €
2041412	Fonds de concours	838 216.27 €
2128 – op. 10003	Création thou étang prêle	558.00 €
2138 – op. 25	Sols souples salle de motricité	1 590.00 €
2158 – op. 154	Radars et panneaux d'informations	1 309.60 €
2158 – op. 152	Conteneurs aériens	13 290.00 €
2158	Remplacement chaudière commerce Sandrans	2 731.26 €
2158	Tondeuse	1 560.00 €
2158	Sèche-linge multi accueil	2 490.00 €
2181	Rampe aluminium	528.00 €
2183	Commutateur borine accès wifi	417.37 €
2188	2 lave-vaisselles	979.97 €
2188	Nacelle élévatrice	8 736.00 €
2188	Articles et jouets petite enfance	2 861.70 €
2313 – op.173	Micro-crèche Mionnay	1 910.58 €
2313 – op.180	Micro-crèche Marlieux	22 331.31 €
2313 – op. 176	Centre aquatique	53 976.00 €
2313	Déchèterie Chalamont	3 062.40 €
2315 – op.62	Aménagement des espaces publics Chalamont	193 200.00 €
458101	Reversement locations vélos	2 775.31 €
Total des restes à réaliser – dépenses		1 340 503.77 €

Restes à réaliser

Recettes : 350 583.84 €

Article opération	libellé	Montants
10222	FCTVA 4 ^{ème} trimestre	8 600.00 €
1311	Subventions DETR Micro-crèche de Mionnay et solde subvention pavillon tourisme	140 182.00 €
1312	Subv. Région	21 000.00 €
1313	Subventions du département	61 176.00 €
13141	Solde subvention pavillon tourisme Cne de Châtillon sur Chalaronne	6 000.00 €
1316	Subvention MSA construction micro crèche Mionnay	6 850.53 €
13241	Fonds de concours (Chalamont/Villette sur Ain)	104 000.00 €
458201	Reversement participation parc des oiseaux	2 775.31 €
Total des restes à réaliser – recettes		350 583.84 €

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré décide,

par 48 voix pour et 11 abstentions :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2017 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),

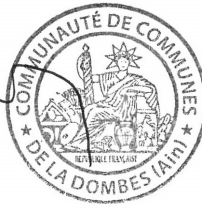
- **De reprendre** sur l'exercice 2018, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 690 547.07 € (ligne 6 de la situation de clôture) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'affecter** à la couverture du besoin de financement, une partie de l'excédent de fonctionnement, sur le compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé-affectation de résultat » à hauteur de : 299 372.86 € (ligne 10 de la situation de clôture, annexe n°4),

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 3 491 417.71 € (ligne 11 de la situation de clôture).

Ainsi fait et délibéré, le 05 avril 2018

La Présidente,



Françoise BERNILLON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20180405-CA2017BP-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En
exercice

60

Présents

47

Qui ont pris
part à la
délibération

59

(12 pouvoirs)

Séance du 5 avril 2018

Date de la convocation

29 mars 2018

Date d'affichage

29 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, **le cinq avril, à 19 heures**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 29 mars 2018 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Baneins, sous la présidence de Madame Françoise BERNILLON.

Présents :

Objet de la délibération
n° D2018_04_04_121

Vote compte administratif
Budget Annexe
« Autorisation du Droit des Sols »
2017

Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHATILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHATILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE-DU-CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danièle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Michel	ALBERTI	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Jean Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY

Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Caroline	BASTOUL	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT-PAUL-DE-VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Jacques	AMBRE	VILLETTE-SUR-AIN

Excusés :

Daniel	BOULON	Pouvoir à M. Guy FORAY
François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Jean Marie CHENOT
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Guy	MONTRADE	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Alain	JAYR	Pouvoir à M. Jean Michel GAUTHIER
Jacques	PAPILLON	Pouvoir à Mme Christiane CURNILLON
Gilbert	LIMANDAS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Sarah	GROSBUIIS	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU
Carmen	MENA	Pouvoir à M. Isabelle DUBOIS
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Ali BENMEDJAHED

Secrétaire de séance élue : **Caroline BASTOUL.**

Compte administratif « Budget Annexe Autorisation du Droit des Sols » 2017

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2017

Dans un premier temps, le conseil communautaire prend connaissance des restes à réaliser en dépenses.

Restes à réaliser

Dépenses : 274.91 €

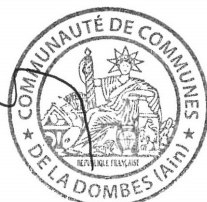
Article opération	libellé	Montants
2183	Claustra doucine 120x60 Accueil ADS	274.91 €
Total des restes à réaliser – dépenses		274.91 €

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2017 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),
- **De reprendre** sur l'exercice 2018, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 6 161.44 € (ligne 6 de la situation de clôture) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,
- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 31 544.17 € (ligne 11 de la situation de clôture).

Ainsi fait et délibéré, le 05 avril 2018

La Présidente,

Françoise BERNILLON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20180405-CA2017ADS-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En
exercice

60

Présents

47

Qui ont pris
part à la
délibération

59

(12 pouvoirs)

Séance du 5 avril 2018

Date de la convocation

29 mars 2018

Date d'affichage

29 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, **le cinq avril, à 19 heures**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 29 mars 2018 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Baneins, sous la présidence de Madame Françoise BERNILLON.

Présents :

Objet de la délibération
n° D2018_04_04_122

Vote compte administratif
Budget Annexe
« Atelier Relais » 2017

Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHATILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHATILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE-DU-CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danièle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Michel	ALBERTI	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Jean Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY

Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Caroline	BASTOUL	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT-PAUL-DE-VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Jacques	AMBRE	VILLETTE-SUR-AIN

Excusés :

Daniel	BOULON	Pouvoir à M. Guy FORAY
François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Jean Marie CHENOT
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Guy	MONTRADE	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Alain	JAYR	Pouvoir à M. Jean Michel GAUTHIER
Jacques	PAPILLON	Pouvoir à Mme Christiane CURNILLON
Gilbert	LIMANDAS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU
Carmen	MENA	Pouvoir à M. Isabelle DUBOIS
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Ali BENMEDJAHED

Secrétaire de séance élue : **Caroline BASTOUL.**

Compte administratif « Budget Annexe Atelier Relais » 2017

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2017

Dans un premier temps, le conseil communautaire prend connaissance des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Restes à réaliser

Dépenses : 1 012 071.07 €

Article opération	libellé	Montants
2031	Annonce légale maîtrise d'œuvre hôtel d'entreprise	682.01 €
2031	Maîtrise d'œuvre hôtel d'entreprises	79 233.58 €
2313	Construction hôtel d'entreprises	932 155.48 €
Total des restes à réaliser – dépenses		1 012 071.07 €

Restes à réaliser
Recettes : 313 200.00 €

Article opération	libellé	Montants
1311	Subvention DETR	238 200.00 €
1313	Subvention département	75 000 .00 €
Total des restes à réaliser – recettes		313 200.00 €

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2017 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),
- **De reprendre** sur l'exercice 2018, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 94 572.71 € (ligne 6 de la situation de clôture) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,
- **D'affecter** à la couverture du besoin de financement, une partie de l'excédent de fonctionnement, sur le compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé-affectation de résultat » à hauteur de : 604 298.36 € (ligne 10 de la situation de clôture, annexe n°4),
- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 86 054.37 € (ligne 11 de la situation de clôture).

Ainsi fait et délibéré, le 05 avril 2018

La Présidente,



Françoise BERNILLON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20180405-CA2017ATELIER-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En
exercice

60

Présents

47

Qui ont pris
part à la
délibération

59

(12 pouvoirs)

Séance du 5 avril 2018

Date de la convocation

29 mars 2018

Date d'affichage

29 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, **le cinq avril, à 19 heures**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 29 mars 2018 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Baneins, sous la présidence de Madame Françoise BERNILLON.

Présents :

Objet de la délibération
n° D2018_04_04_123

Vote compte administratif
Budget Annexe
« Base la Nizière » 2017

Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHATILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHATILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE-DU-CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danièle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Michel	ALBERTI	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Jean Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY

Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Caroline	BASTOUL	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT-PAUL-DE-VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Jacques	AMBRE	VILLETTE-SUR-AIN

Excusés :

Daniel	BOULON	Pouvoir à M. Guy FORAY
François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Jean Marie CHENOT
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Guy	MONTRADE	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Alain	JAYR	Pouvoir à M. Jean Michel GAUTHIER
Jacques	PAPILLON	Pouvoir à Mme Christiane CURNILLON
Gilbert	LIMANDAS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU
Carmen	MENA	Pouvoir à M. Isabelle DUBOIS
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Ali BENMEDJAHED

Secrétaire de séance élue : **Caroline BASTOUL.**

Compte administratif « Budget Annexe Base la Nizière » 2017
En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2017

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré décide,

par 54 voix pour et 5 abstentions :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2017 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),

- **De reprendre** sur l'exercice 2018, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 27 467,58 € (ligne 6 de la situation de clôture) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 41 005.01 € (ligne 11 de la situation de clôture).

Ainsi fait et délibéré, le 05 avril 2018

La Présidente,



Françoise BERNILLON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20180405-CA2017BASE-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En
exercice

60

Présents

47

Qui ont pris
part à la
délibération

59

(12 pouvoirs)

Séance du 5 avril 2018

Date de la convocation

29 mars 2018

Date d'affichage

29 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, **le cinq avril, à 19 heures**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 29 mars 2018 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Baneins, sous la présidence de Madame Françoise BERNILLON.

Présents :

Objet de la délibération
n° D2018_04_04_124

Vote compte administratif
Budget Annexe
« Commerces » 2017

Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHATILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHATILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE-DU-CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danièle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Michel	ALBERTI	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Jean Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY

Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Caroline	BASTOUL	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT-PAUL-DE-VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Jacques	AMBRE	VILLETTE-SUR-AIN

Excusés :

Daniel	BOULON	Pouvoir à M. Guy FORAY
François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Jean Marie CHENOT
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Guy	MONTRADE	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Alain	JAYR	Pouvoir à M. Jean Michel GAUTHIER
Jacques	PAPILLON	Pouvoir à Mme Christiane CURNILLON
Gilbert	LIMANDAS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU
Carmen	MENA	Pouvoir à M. Isabelle DUBOIS
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Ali BENMEDJAHED

Secrétaire de séance élue : **Caroline BASTOUL.**

Compte administratif « Budget Annexe Commerces » 2017
En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2017

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2017 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),
- **De reprendre** sur l'exercice 2018, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 56 842.16 € (ligne 6 de la situation de clôture) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 3 962.51 € (ligne 11 de la situation de clôture).

Ainsi fait et délibéré, le 05 avril 2018

La Présidente,



Françoise BERNILLON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20180405-CA2017COMMERCE-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En
exercice

60

Présents

47

Qui ont pris
part à la
délibération

59

(12 pouvoirs)

Séance du 5 avril 2018

Date de la convocation

29 mars 2018

Date d'affichage

29 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, **le cinq avril, à 19 heures**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 29 mars 2018 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Baneins, sous la présidence de Madame Françoise BERNILLON.

Présents :

Objet de la délibération
n° D2018_04_04_125

**Vote compte administratif
Budget Annexe
« Créathèque » 2017**

Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHATILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHATILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE-DU-CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danièle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Michel	ALBERTI	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Jean Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY

Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Caroline	BASTOUL	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT-PAUL-DE-VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Jacques	AMBRE	VILLETTE-SUR-AIN

Excusés :

Daniel	BOULON	Pouvoir à M. Guy FORAY
François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Jean Marie CHENOT
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Guy	MONTRADE	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Alain	JAYR	Pouvoir à M. Jean Michel GAUTHIER
Jacques	PAPILLON	Pouvoir à Mme Christiane CURNILLON
Gilbert	LIMANDAS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU
Carmen	MENA	Pouvoir à M. Isabelle DUBOIS
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Ali BENMEDJAHED

Secrétaire de séance élue : **Caroline BASTOUL.**

Compte administratif « Budget Annexe Créathèque » 2017

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2017

Dans un premier temps, le conseil communautaire prend connaissance des restes à réaliser en dépenses.

Restes à réaliser

Dépenses : 18 305.00 €

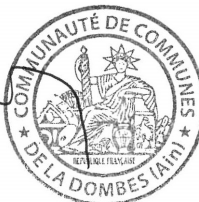
Article opération	libellé	Montants
2313	Etude de faisabilité	18 305.00 €
Total des restes à réaliser – dépenses		18 305.00 €

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2017 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),
- **De reprendre** sur l'exercice 2018, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 375 631.72 € (ligne 6 de la situation de clôture) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,
- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 27 634.93 € (ligne 11 de la situation de clôture).

Ainsi fait et délibéré, le 05 avril 2018

La Présidente,

Françoise BERNILLON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20180405-CA2017CREATHEQU-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA DOMBES**

Nombre de membres

En
exercice

60

Présents

47

Qui ont pris
part à la
délibération

59

(12 pouvoirs)

Séance du 5 avril 2018

Date de la convocation

29 mars 2018

Date d'affichage

29 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, **le cinq avril, à 19 heures**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 29 mars 2018 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Baneins, sous la présidence de Madame Françoise BERNILLON.

Présents :

Objet de la délibération
n° D2018_04_04_126

**Vote compte administratif
Budget Annexe
« Déchets » 2017**

Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHATILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHATILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE-DU-CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danièle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Michel	ALBERTI	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Jean Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY

Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Caroline	BASTOUL	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT-PAUL-DE-VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Jacques	AMBRE	VILLETTE-SUR-AIN

Excusés :

Daniel	BOULON	Pouvoir à M. Guy FORAY
François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Jean Marie CHENOT
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Guy	MONTRADE	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Alain	JAYR	Pouvoir à M. Jean Michel GAUTHIER
Jacques	PAPILLON	Pouvoir à Mme Christiane CURNILLON
Gilbert	LIMANDAS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU
Carmen	MENA	Pouvoir à M. Isabelle DUBOIS
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Ali BENMEDJAHED

Secrétaire de séance élue : **Caroline BASTOUL.**

Compte administratif « Budget Annexe Déchets » 2017

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2017

Dans un premier temps, le conseil communautaire prend connaissance des restes à réaliser en dépenses.

Restes à réaliser

Dépenses : 142 119.41 €

Article opération	libellé	Montants
2181	Fournitures et pose de conteneurs enterrés	122 420.80 €
2313	Travaux déchèteries Chalamont et Châtillon	19 698.61 €
Total des restes à réaliser – dépenses		142 119.41 €

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2017 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),
- **De reprendre** sur l'exercice 2018, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 74 406.64 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,
- **D'affecter** à la couverture du besoin de financement, une partie de l'excédent de fonctionnement, sur le compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé-affectation de résultat » à hauteur de : 216 526.05 € (*ligne 10 de la situation de clôture, annexe n°4*),
- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 486 979.32 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

Ainsi fait et délibéré, le 05 avril 2018

La Présidente,

Françoise BERNILLON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20180405-CA2017DECHETS-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En
exercice

60

Présents

47

Qui ont pris
part à la
délibération

59

(12 pouvoirs)

Séance du 5 avril 2018

Date de la convocation

29 mars 2018

Date d'affichage

29 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, **le cinq avril, à 19 heures**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 29 mars 2018 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Baneins, sous la présidence de Madame Françoise BERNILLON.

Présents :

Objet de la délibération
n° D2018_04_04_127

**Vote compte administratif
Budget Annexe
« PA Chalaronne Centre » 2017**

Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHATILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHATILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE-DU-CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danièle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Michel	ALBERTI	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Jean Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY

Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Caroline	BASTOUL	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT-PAUL-DE-VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Jacques	AMBRE	VILLETTE-SUR-AIN

Excusés :

Daniel	BOULON	Pouvoir à M. Guy FORAY
François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Jean Marie CHENOT
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Guy	MONTRADE	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Alain	JAYR	Pouvoir à M. Jean Michel GAUTHIER
Jacques	PAPILLON	Pouvoir à Mme Christiane CURNILLON
Gilbert	LIMANDAS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU
Carmen	MENA	Pouvoir à M. Isabelle DUBOIS
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Ali BENMEDJAHED

Secrétaire de séance élue : **Caroline BASTOUL.**

Compte administratif « Budget Annexe PA Chalaronne Centre » 2017

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2017

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2017 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),
- **De reprendre** sur l'exercice 2018, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 755 133.87 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 1 206 374.93 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

Ainsi fait et délibéré, le 05 avril 2018

La Présidente,

Françoise BERNILLON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20180405-CA2017PACC-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En
exercice

60

Présents

47

Qui ont pris
part à la
délibération

59

(12 pouvoirs)

Séance du 5 avril 2018

Date de la convocation

29 mars 2018

Date d'affichage

29 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, **le cinq avril, à 19 heures**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 29 mars 2018 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Baneins, sous la présidence de Madame Françoise BERNILLON.

Présents :

Objet de la délibération
n° D2018_04_04_128

Vote compte administratif
Budget Annexe
« PAE de la Dombes » 2017

Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHATILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHATILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE-DU-CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danièle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Michel	ALBERTI	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Jean Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY

Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Caroline	BASTOUL	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT-PAUL-DE-VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Jacques	AMBRE	VILLETTE-SUR-AIN

Excusés :

Daniel	BOULON	Pouvoir à M. Guy FORAY
François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Jean Marie CHENOT
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Guy	MONTRADE	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Alain	JAYR	Pouvoir à M. Jean Michel GAUTHIER
Jacques	PAPILLON	Pouvoir à Mme Christiane CURNILLON
Gilbert	LIMANDAS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU
Carmen	MENA	Pouvoir à M. Isabelle DUBOIS
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Ali BENMEDJAHED

Secrétaire de séance élue : **Caroline BASTOUL.**

Compte administratif « Budget Annexe PAE de la Dombes » 2017

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2017

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2017 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),
- **De reprendre** sur l'exercice 2018, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 28 623.93 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 636 129.05 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

Ainsi fait et délibéré, le 05 avril 2018

La Présidente,

Françoise BERNILLON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20180405-CA2017PAED-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En
exercice

60

Présents

47

Qui ont pris
part à la
délibération

59

(12 pouvoirs)

Séance du 5 avril 2018

Date de la convocation

29 mars 2018

Date d'affichage

29 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, **le cinq avril, à 19 heures**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 29 mars 2018 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Baneins, sous la présidence de Madame Françoise BERNILLON.

Présents :

Objet de la délibération
n° D2018_04_04_129

**Vote compte administratif
Budget Annexe
« Service Public d'Assainissement
Non Collectif »
2017**

Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHATILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHATILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE-DU-CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danièle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Michel	ALBERTI	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Jean Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY

Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Caroline	BASTOUL	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT-PAUL-DE-VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Jacques	AMBRE	VILLETTE-SUR-AIN

Excusés :

Daniel	BOULON	Pouvoir à M. Guy FORAY
François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Jean Marie CHENOT
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Guy	MONTRADE	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Alain	JAYR	Pouvoir à M. Jean Michel GAUTHIER
Jacques	PAPILLON	Pouvoir à Mme Christiane CURNILLON
Gilbert	LIMANDAS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU
Carmen	MENA	Pouvoir à M. Isabelle DUBOIS
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Ali BENMEDJAHED

Secrétaire de séance élue : **Caroline BASTOUL.**

**Compte administratif « Budget Annexe Service Public d'Assainissement
Non Collectif » 2017**

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2017

Dans un premier temps, le conseil communautaire prend connaissance des restes à réaliser en recettes.

Restes à réaliser

Recettes : 85 708.47 €

Article opération	libellé	Montants
4582	Sub. programmes 2014 et 2015	85 708.47 €
Total des restes à réaliser – recettes		85 708.47 €

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2017 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),
- **De reprendre** sur l'exercice 2018, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 86 243.85 € (ligne 6 de la situation de clôture) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,
- **D'affecter** à la couverture du besoin de financement, une partie de l'excédent de fonctionnement, sur le compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé-affectation de résultat » à hauteur de : 535.38 € (ligne 10 de la situation de clôture, annexe n°4),
- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 131 962.97 € (ligne 11 de la situation de clôture).

Ainsi fait et délibéré, le 05 avril 2018

La Présidente,

Françoise BERNILLON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20180405-CA2017SPANC-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En
exercice

60

Présents

47

Qui ont pris
part à la
délibération

59

(12 pouvoirs)

Séance du 5 avril 2018

Date de la convocation

29 mars 2018

Date d'affichage

29 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, **le cinq avril, à 19 heures**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 29 mars 2018 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Baneins, sous la présidence de Madame Françoise BERNILLON.

Présents :

Objet de la délibération
n° D2018_04_04_130

**Vote compte administratif
Budget Annexe
« ZA la Bourdonnière » 2017**

Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHATILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHATILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE-DU-CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danièle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Michel	ALBERTI	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Jean Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY

Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Caroline	BASTOUL	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT-PAUL-DE-VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Jacques	AMBRE	VILLETTE-SUR-AIN

Excusés :

Daniel	BOULON	Pouvoir à M. Guy FORAY
François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Jean Marie CHENOT
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Guy	MONTRADE	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Alain	JAYR	Pouvoir à M. Jean Michel GAUTHIER
Jacques	PAPILLON	Pouvoir à Mme Christiane CURNILLON
Gilbert	LIMANDAS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU
Carmen	MENA	Pouvoir à M. Isabelle DUBOIS
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Ali BENMEDJAHED

Secrétaire de séance élue : **Caroline BASTOUL.**

Compte administratif « Budget Annexe ZA la Bourdonnière » 2017
En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2017

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2017 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),
- **De reprendre** sur l'exercice 2018, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 100 032.84 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'inscrire** en dépenses de fonctionnement, le solde du déficit de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 1 999.27 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

Ainsi fait et délibéré, le 05 avril 2018

La Présidente,

Françoise BERNILLON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20180405-CA2017ZABOURDON-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En
exercice

60

Présents

47

Qui ont pris
part à la
délibération

59

(12 pouvoirs)

Séance du 5 avril 2018

Date de la convocation

29 mars 2018

Date d'affichage

29 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, **le cinq avril, à 19 heures**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 29 mars 2018 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Baneins, sous la présidence de Madame Françoise BERNILLON.

Présents :

Objet de la délibération
n° D2018_04_04_131

**Vote compte administratif
Budget Annexe
« ZA St Trivier sur
Moignans » 2017**

Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHATILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHATILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE-DU-CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danièle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Michel	ALBERTI	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Jean Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY

Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Caroline	BASTOUL	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT-PAUL-DE-VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Jacques	AMBRE	VILLETTE-SUR-AIN

Excusés :

Daniel	BOULON	Pouvoir à M. Guy FORAY
François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Jean Marie CHENOT
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Guy	MONTRADE	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Alain	JAYR	Pouvoir à M. Jean Michel GAUTHIER
Jacques	PAPILLON	Pouvoir à Mme Christiane CURNILLON
Gilbert	LIMANDAS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU
Carmen	MENA	Pouvoir à M. Isabelle DUBOIS
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Ali BENMEDJAHED

Secrétaire de séance élue : **Caroline BASTOUL.**

Compte administratif « Budget Annexe ZA St Trivier sur Moignans » 2017
En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2017

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2017 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),
- **De reprendre** sur l'exercice 2018, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 4 148.68 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'inscrire** en dépenses de fonctionnement, le solde du déficit de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 380.00 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

Ainsi fait et délibéré, le 05 avril 2018

La Présidente,



Françoise BERNILLON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20180405-CA2017ZASTTRIVI-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA DOMBES**

Nombre de membres

En
exercice

60

Présents

47

Qui ont pris
part à la
délibération

59

(12 pouvoirs)

Séance du 5 avril 2018

Date de la convocation

29 mars 2018

Date d'affichage

29 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, **le cinq avril, à 19 heures**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 29 mars 2018 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Baneins, sous la présidence de Madame Françoise BERNILLON.

Présents :

Objet de la délibération
n° D2018_04_04_132

**Vote compte administratif
Budget Annexe
« Office de tourisme »
2017**

Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHATILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHATILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE-DU-CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danièle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Michel	ALBERTI	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Jean Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY

Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Caroline	BASTOUL	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT-PAUL-DE-VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Jacques	AMBRE	VILLETTE-SUR-AIN

Excusés :

Daniel	BOULON	Pouvoir à M. Guy FORAY
François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Jean Marie CHENOT
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Guy	MONTRADE	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Alain	JAYR	Pouvoir à M. Jean Michel GAUTHIER
Jacques	PAPILLON	Pouvoir à Mme Christiane CURNILLON
Gilbert	LIMANDAS	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU
Carmen	MENA	Pouvoir à M. Isabelle DUBOIS
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Ali BENMEDJAHED

Secrétaire de séance élue : **Caroline BASTOUL.**

Compte administratif « Budget Annexe Office de tourisme » 2017

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2017

Dans un premier temps, le conseil communautaire prend connaissance des restes à réaliser en recettes.

Restes à réaliser

Recettes : 154 031.83 €

Article opération	libellé	Montants
2051	Logiciel boutique billetterie	7 816.80 €
2182 – op. 177	Camion	78 999.08 €
2183	Matériel informatique	13 254.67 €
2188	Conteneur	25 080.00 €
2313 – op.175	Construction office de tourisme	28 881.28 €
Total des restes à réaliser – dépenses		154 031.83 €

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2017 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),
- **De reprendre** sur l'exercice 2018, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 32 878.39 € (ligne 6 de la situation de clôture) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,
- **D'affecter** à la couverture du besoin de financement, une partie de l'excédent de fonctionnement, sur le compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé-affectation de résultat » à hauteur de : 121 153.44 € (ligne 10 de la situation de clôture, annexe n°4),
- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 124 489.41 € (ligne 11 de la situation de clôture).

Ainsi fait et délibéré, le 05 avril 2018

La Présidente,

Françoise BERNILLON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20180405-CA2107OT-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2018

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets



Article D 2224-1 du Code Général
des Collectivités Territoriales

Décret n°2015-1827 du 30
décembre 2015

**Communauté de Communes
de la Dombes**

100 avenue Foch
01400 Châtillon-sur-Chalaronne
www.ccdombes.fr

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

Article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Modifié par Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 - art. 1

Le maire présente au conseil municipal, ou le président du groupement de collectivités présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Il en est de même pour le service public de l'assainissement ainsi que pour le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, qu'il concerne l'assainissement collectif ou l'assainissement non collectif. Ces rapports sont présentés au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Les dispositions des articles D. 2224-1 à D. 2224-5 s'appliquent quel que soit le mode d'exploitation des services publics de l'eau potable, de l'assainissement et de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement et de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés sont respectivement définis par les annexes V, VI et XIII du présent code.

Lorsque la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un groupement de collectivités conformément à l'article L. 2224-13, le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets mentionné au premier alinéa est présenté à son assemblée délibérante par le président de ce groupement.

Lorsque la compétence de traitement des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un groupement de collectivités conformément à l'article L. 2224-13, celui-ci transmet à la commune ou au groupement ayant la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés les indicateurs techniques et financiers mentionnés à l'annexe XIII relatifs au traitement des déchets ménagers et assimilés de la commune ou du groupement ayant la compétence de collecte.

Sommaire

1	LE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS.....	5
1.1	LE TERRITOIRE DESSERVI.....	5
1.2	LA COMPETENCE DECHETS.....	6
1.3	L'ORGANISATION DU SERVICE.....	6
1.4	LES EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES.....	6
2	FAITS MARQUANTS 2017	8
3	INDICATEURS TECHNIQUES DE COLLECTE.....	9
3.1	LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES.....	9
3.2	LA COLLECTE SELECTIVE.....	9
3.3	LES DECHETERIES.....	10
3.4	L'AMIANTE.....	13
3.5	LE REEMPLOI.....	14
3.6	LES TEXTILES, LINGES DE MAISON, CHAUSSURES (TLC).....	14
4	INDICATEURS TECHNIQUES DE TRAITEMENT	15
4.1	LE TRI-MECANO-BIOLOGIQUE (OVADE).....	15
4.1	LA VALORISATION ENERGETIQUE.....	15
4.2	LA VALORISATION MATIERE.....	15
4.3	LA VALORISATION ORGANIQUE (HORS COMPOSTAGE DOMESTIQUE).....	16
4.4	LE REEMPLOI.....	16
4.5	L'ENFOUISSEMENT.....	17
5	EVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DU TAUX DE VALORISATION DES DECHETS.....	18
5.1	EVOLUTION DE LA PRODUCTION TOTALE DES DECHETS.....	18
5.2	COMPARAISON DES RATIOS DE COLLECTE.....	18
5.3	TAUX DE VALORISATION MATIERE ET ENERGETIQUE DES DECHETS.....	19
6	LA GESTION DU PASSIF.....	20
6.1	L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX DE NEUVILLE-LES-DAMES (LA CHASSAGNE).....	20
6.2	L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX DU PLANTAY (VAUX).....	20
7	INDICATEURS FINANCIERS.....	21
7.1	MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE.....	21
7.2	FINANCEMENT DU SERVICE.....	22
7.3	ETUDE DES COUTS 2017 SELON LA METHODE « COMPTACOUT ».....	22
8	ACTIONS DE PREVENTION ET DE COMMUNICATION.....	25
8.1	ACTIONS DE PREVENTION ET DE REDUCTION DES DECHETS.....	25
8.2	LES ACTIONS DE COMMUNICATION.....	26
9	PROJETS 2018.....	27

Liste des tableaux et des graphiques

Liste des tableaux :

Tableau 1 : Evolution des quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées.....	9
Tableau 2 : Evolution des quantités de verre collecté	9
Tableau 3 : Evolution des quantités d'EM et de JRM collectés	10
Tableau 4 : Horaires d'ouverture de la déchèterie de Châtillon-sur-Chalaronne	10
Tableau 5 : Horaires d'ouverture de la déchèterie de Chalamont.....	11
Tableau 6 : Horaires d'ouverture de la déchèterie de Villars-les-Dombes	11
Tableau 7 : Horaires d'ouverture de la déchèterie de Saint André-de-Corcy	11
Tableau 8 : Déchets acceptés dans les déchèteries	12
Tableau 9 : Evolution des quantités de déchets collectés en déchèteries	13
Tableau 10 : Evolution des quantités d'amiante	14
Tableau 11 : Evolution des quantités d'objets collectés dans le cadre du réemploi.....	14
Tableau 12 : Evolution des TLC collectés	14
Tableau 13 : Filières de valorisation	16
Tableau 14 : Evolution de la production de déchets (en kg/hab./an).....	18
Tableau 15 : Evolution de la production de déchets (en tonnes)	18
Tableau 16 : Comparaison des ratios de collecte des (en kg/hab./an)	18
Tableau 17 : Taux de valorisation 2017	19
Tableau 18 : Modalités d'exploitation du service Déchets en 2017	21
Tableau 19 : Matrice ComptaCoût 2017	24

Liste des figures :

Figure 1 : Carte d'implantation des déchèteries au 1 ^{er} janvier 2017	7
Figure 2 : Coût 2017 en € TTC par type de déchets et par habitant	22
Figure 3 : Coût 2017 en € TTC par type de déchets et par tonne	23

1 LE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

1.1 Le territoire desservi

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les Communautés de Communes Chalaronne Centre, Centre Dombes et du Canton de Chalamont ont fusionné pour devenir la Communauté de Communes de la Dombes (CCD).

La CCD regroupe 36 communes représentant 37 653 habitants (population INSEE municipale 01/01/2017).

Le siège social de la Communauté de Communes se trouve sur la commune de Châtillon-sur-Chalaronne.

Commune	Population municipale (INSEE 01/01/2017)	Densité (hab./km ²)
Baneins	585	66
Birieux	285	18
Bouligneux	300	11
Chalamont	2 408	73
Chaneins	864	68
Châtenay	332	22
Châtillon-la-Palud	1 568	112
Châtillon-sur-Chalaronne	4 956	276
Condeissiat	828	38
Crans	266	20
Dompierre-sur-Chalaronne	416	87
L'Abergement-Clémenciat	767	48
La Chapelle-du-Châtelard	379	28
Lapeyrouse	341	17
Le Plantay	530	27
Marlieux	1 032	61
Mionnay	2 130	109
Monthieux	655	61
Neuville-les-Dames	1 494	56
Relevant	467	38
Romans	600	27
Saint-André-de-Corcy	3 016	145
Saint-André-le-Bouchoux	368	39
Saint-Georges-sur-Renon	219	39
Saint-Germain-sur-Renon	232	15
Saint-Marcel	1 350	116
Saint-Nizier-le-Désert	909	36
Saint-Paul-de-Varax	1 464	56
Saint-Trivier-sur-Moignans	1 848	44
Sainte-Olive	291	39
Sandrans	514	18
Sulignat	558	52
Valeins	133	31
Versailleux	397	21
Villars-les-Dombes	4 447	180
Villette-sur-Ain	704	36
36 communes	37 653 habitants	60 hab./km²

1.2 La compétence Déchets

Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) regroupent l'ensemble des déchets produits par les ménages et des déchets dits « assimilés », qu'ils soient collectés en porte-à-porte (PAP), en point d'apport volontaire (PAV) ou en déchèteries. Les déchets assimilés correspondent aux déchets des activités économiques (d'origine artisanale et commerciale) et des établissements publics qui, compte tenu de leurs caractéristiques et des quantités produites, peuvent être collectés sans sujétions techniques particulières.

Les communes du territoire ont transféré leur compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés à la Communauté de Communes de la Dombes, laquelle fixe les modalités de collecte par le biais du Règlement de collecte.

La compétence traitement des ordures ménagères résiduelles est déléguée au syndicat mixte ORGANOM.

1.3 L'organisation du service

La compétence déchets est mise en œuvre par le Service Gestion des déchets selon les activités suivantes :

- La collecte des déchets ménagers (3 personnes),
- Les déchèteries (9 personnes),
- La gestion de la redevance incitative et la prévention des déchets (1 personne),
- La gestion générale du service (1 personne).

Les vice-présidents à la Gestion des déchets pour le mandat actuel sont :

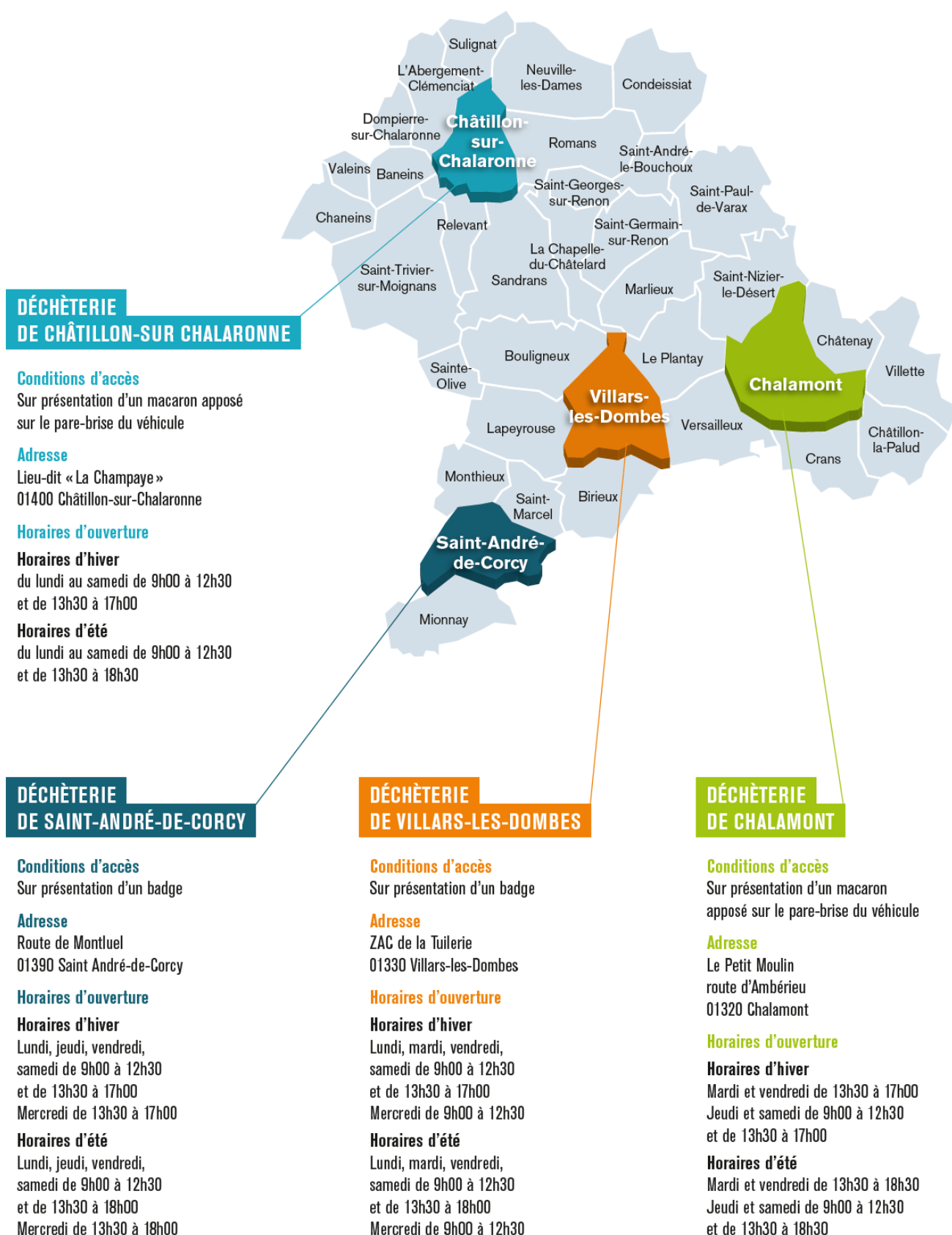
- Michel JACQUARD, vice-président en charge des collectes, du financement et de la communication,
- Christophe MONIER, vice-président en charge du suivi des déchèteries, du développement durable, de l'économie circulaire et des relations avec le syndicat de traitement ORGANOM.

1.4 Les équipements communautaires

La CCD dispose de :

- quatre déchèteries situées à Chalamont, Châtillon-sur-Chalaronne, Saint André-de-Corcy et Villars-les-Dombes (cf. carte).
- deux bâtiments de stockage des bacs et des composteurs à Châtillon-sur-Chalaronne et à Villars-les-Dombes.

Le service administratif du service Déchets se situe au siège de la CCD.

Figure 1 : Carte d'implantation des déchèteries au 1^{er} janvier 2017

2 FAITS MARQUANTS 2017

Janvier 2017

Création de la Communauté de Communes de la Dombes par fusion des communautés de communes Centre Dombes, du canton de Chalamont et Chalaronne Centre.

Mars 2017

Création de la Commission Environnement composée de 25 élus du territoire de la CCD.

La Commission s'est réunie 5 fois au cours de l'année 2017.

Mars/juillet 2017

A l'issue d'un état des lieux de la sécurité réalisé en février dernier, la déchèterie de Chalamont, ne disposant pas de dispositifs antichute, a été fermée en mars ; en effet les chutes en hauteur constituent la première cause d'accidents sur les déchèteries et sont classifiées comme des risques majeurs identifiés à corriger en priorité.

Mai 2017

Nouveau contrat de prestation de service pour la collecte du verre sur l'ensemble du territoire de la CCD :

- Marché conclu pour la période du 01/05/2017 au 30/04/2018 reconductible une fois pour une période de 12 mois.
- Montant estimé à 75 000 € HT/an,
- Prestataire retenu : GUERIN SA (42).

Juin 2017

Mise en place d'une benne « mobilier » dans les déchèteries de Villars-les-Dombes et de Châtillon-sur-Chalaronne.

Juillet 2017

Reprise en régie du haut de quai (accueil, tri des déchets, entretien du site) de la déchèterie de Chalamont.

Décembre 2017

Pose de 12 colonnes enterrées pour la collecte du verre réparties dans les communes suivantes :

Chalamont, Châtillon-sur-Chalaronne (2 colonnes) , Crans, Le Plantay (2 colonnes), Neuville-les-Dames, Saint André-de-Corcy, Saint Marcel, Saint Paul-de-Varax, Versailleux, Villars-les-Dombes.

3 INDICATEURS TECHNIQUES DE COLLECTE

3.1 Les ordures ménagères résiduelles

Les ordures ménagères résiduelles correspondent aux déchets issus de l'activité quotidienne des ménages et restant à éliminer après tri des déchets valorisables.

L'ensemble des 36 communes est collecté en porte-à-porte une fois par semaine. La partie agglomérée de la commune de Châtillon-sur-Chalaronne bénéficie d'une collecte hebdomadaire supplémentaire.

La collecte est assurée en :

- Régie pour 15 communes (Abergment-Clémenciat, Baneins, Chaneins, Châtillon-sur-Chalaronne, Condeissiat, Dompierre-sur-Chalaronne, Neuville-les-Dames, Relevant, Romans, Saint André-le-Bouchoux, Saint Georges-sur-Renon, Saint Trivier-sur-Moignans, Sandrans, Sulignat, Valeins).
La collecte s'effectue uniquement en bacs.
- Prestation de services par la société Suez Environnement pour 21 communes (Birieux, Bouligneux, Chalamont, Châtenay, Châtillon-la-Palud, Crans, La Chapelle-du-Châtelard, Lapeyrouse, Le Plantay, Marlieux, Mionnay, Monthieux, Saint André-de-Corcy, Saint Germain-sur-Renon, Saint Marcel, Saint Nizier-le-Désert, Saint Paul-de-Varax, Sainte Olive, Versailleux, Villars-les-Dombes, Villette-sur-Ain).
La collecte s'effectue en bacs ou en sacs.

En 2017, 5 893 tonnes d'ordures ménagères résiduelles, représentant un ratio de 157 kg/hab., ont été collectées sur le territoire de la CCD et transportées jusqu'au quai de transfert du Plantay (01) avant d'être acheminées vers l'usine de valorisation OVADE à Viriat (01).

Le ratio par habitant 2017 est comparable à celui constaté en 2016.

	2016	2017
Ordures ménagères résiduelles	5 865 t	5 893 t
	157 kg/hab.	157 kg/hab.

Tableau 1 : Evolution des quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées

3.2 La collecte sélective

3.2.1 Collecte sélective du verre

La collecte sélective du verre s'effectue par apport volontaire des habitants aux 129 points de recyclage répartis sur le territoire de la CCD et recensant 167 colonnes aériennes et enterrées.

La collecte est assurée par un prestataire privé, la société Guérin.

En 2017, 1 517 tonnes de verre, représentant un ratio de 40 kg/hab., ont été collectées sur le territoire de la CCD et transportées jusqu'au centre de recyclage Verallia (71).

	2016	2017
Verre	1 402 t	1 517 t
	37 kg/hab.	40 kg/hab.

Tableau 2 : Evolution des quantités de verre collecté

3.2.2 Collecte sélective des emballages ménagers et des journaux/revues/magazines

La collecte sélective des emballages ménagers (EM) et des journaux/revues/magazines (JRM) s'effectue en :

- apport volontaire pour 15 communes (Abergment-Clémenciat, Baneins, Chaneins, Châtillon-sur-Chalaronne, Condeissiat, Dompierre-sur-Chalaronne, Neuville-les-Dames, Relevant, Romans, Saint André-le-Bouchoux, Saint Georges-sur-Renon, Saint Trivier-sur-Moignans, Sandrans, Sulignat, Valeins).

37 points de recyclage (125 colonnes : 83 pour les EM et 42 pour les JRM) sont répartis sur les 15 communes.

La collecte est assurée par un prestataire privé, la société EGT Environnement.

- porte-à-porte pour 21 communes (Birieux, Bouligneux, Chalamont, Châtenay, Châtillon-la-Palud, Crans, La Chapelle-du-Châtelard, Lapeyrouse, Le Plantay, Marlieux, Mionnay, Monthieux, Saint André-de-Corcy, Saint Germain-sur-Renon, Saint Marcel, Saint Nizier-le-Désert, Saint Paul-de-Varax, Sainte Olive, Versailleux, Villars-les-Dombes, Villette-sur-Ain).

La collecte s'effectue en bacs avec couvercle jaune ou en sacs jaunes.

La collecte est assurée par un prestataire privé, la société Suez Environnement.

En 2017, 1 857 tonnes d'emballages ménagers et journaux/revues/magazines, représentant un ratio de 49 kg/hab., ont été collectées sur le territoire de la CCD et transportées jusqu'aux centres de tri.

	2016	2017
Collecte sélective hors verre	1 877 t	1 857 t
	50 kg/hab.	49 kg/hab.

Tableau 3 : Evolution des quantités d'EM et de JRM collectés

3.3 Les déchèteries

3.3.1 Conditions d'accès et horaires d'ouverture

Déchèterie de Châtillon-sur-Chalaronne

Conditions d'accès : (sur présentation d'un macaron apposé sur le parebrise du véhicule, formulaire à demander à la Communauté de Communes ou à l'accueil de la déchèterie).

Adresse : Lieu-dit « La Champaye » - 01400 Châtillon-sur-Chalaronne.

<u>Horaires d'hiver</u> du 1 ^{er} octobre au 31 mars	du lundi au samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
<u>Horaires d'été</u> du 1 ^{er} avril au 30 septembre	du lundi au samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h30

Tableau 4 : Horaires d'ouverture de la déchèterie de Châtillon-sur-Chalaronne

Déchèterie de Chalamont

Conditions d'accès : (sur présentation d'un macaron apposé sur le parebrise du véhicule, formulaire à demander à la Communauté de Communes ou à l'accueil de la déchèterie).

Adresse : Le Petit Moulin – Route d'Ambérieu - 01320 Chalamont

<u>Horaires d'hiver</u> du 1 ^{er} octobre au 31 mars	mardi et vendredi de 13h30 à 17h00 jeudi et samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
<u>Horaires d'été</u> du 1 ^{er} avril au 30 septembre	mardi et vendredi de 13h30 à 18h30 jeudi et samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h30

Tableau 5 : Horaires d'ouverture de la déchèterie de Chalamont

Déchèterie de Villars-les-Dombes

Conditions d'accès : sur présentation d'un badge (formulaire à demander à la Communauté de Communes ou à l'accueil de la déchèterie).

Adresse : ZAC de la Tuilerie - 01330 Villars-les-Dombes

<u>Horaires d'hiver</u> avec le changement d'heure national	Lundi, mardi, vendredi, samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 Mercredi de 9h00 à 12h30
<u>Horaires d'été</u> avec le changement d'heure national	Lundi, mardi, vendredi, samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 Mercredi de 9h00 à 12h30

Tableau 6 : Horaires d'ouverture de la déchèterie de Villars-les-Dombes

Déchèterie de Saint-André-de-Corcy

Conditions d'accès : sur présentation d'un badge (formulaire à demander à la Communauté de Communes ou à l'accueil de la déchèterie).

Adresse : Route de Montluel - 01390 Saint André-de-Corcy

<u>Horaires d'hiver</u> avec le changement d'heure national	Lundi, jeudi, vendredi, samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 Mercredi de 13h30 à 17h00
<u>Horaires d'été</u> avec le changement d'heure national	Lundi, jeudi, vendredi, samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 Mercredi de 13h30 à 18h00

Tableau 7 : Horaires d'ouverture de la déchèterie de Saint André-de-Corcy

3.3.2 Déchets acceptés

	Chalamont	Châtillon sur Chalaronne	Villars les Dombes	Saint André de Corcy
Bois en mélange	oui	oui	oui	oui
Mobilier (filière Ecomobilier)	non	oui	oui	non
Encombrants	oui	oui	oui	oui
Cartons	oui	oui	oui	oui
Déchets verts	oui	oui	oui	oui
Métaux	oui	oui	oui	oui
Films plastiques	non	non	oui	oui
Gravats	oui	oui	oui	oui
Plâtre	oui	oui	oui	oui
Pneus	oui	oui	oui	oui
PVC	oui	oui	oui	oui
Lampes à économie d'énergie et néons	oui	oui	oui	oui
Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)	oui	oui	oui	oui
Piles	oui	oui	oui	oui
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	oui	oui	oui	oui
Déchets Dangereux Spécifiques (huiles de vidange, huiles végétales, peintures, colles, solvants, radiographies, ...)	oui	oui	oui	oui

Tableau 8 : Déchets acceptés dans les déchèteries

3.3.3 Tonnages collectés

Déchets collectés en déchèterie (hors filière réemploi)	2016*	2017
Bois en mélange	1 189 t	1 216 t
	34 kg/hab.	32 kg/hab.
Mobilier (filiale Ecomobilier)	0 t	95 t
	0 kg/hab.	3 kg/hab.
Encombrants	1 667 t	1 490 t
	48 kg/hab.	40 kg/hab.
Cartons	441 t	345 t
	13 kg/hab.	9 kg/hab.
Déchets verts	3 258 t	2 963 t
	94 kg/hab.	79 kg/hab.
Métaux	514 t	470 t
	15 kg/hab.	12 kg/hab.
Films plastiques	18 t	24 t
	0,52 kg/hab.	0,65 kg/hab.
Gravats	2 231 t	2 573 t
	65 kg/hab.	68 kg/hab.
Plâtre	301 t	403 t
	9 kg/hab.	11 kg/hab.
Pneus	nc	67 t
	/	2 kg/hab.
PVC	11 t	17 t
	0,32 kg/hab.	0,45 kg/hab.
Lampes à économie d'énergie et néons	nc	3 t
	/	0,07 kg/hab.
Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)	nc	0,14 t
	/	0,004 kg/hab.
Piles	nc	2 t
	/	0,06 kg/hab.
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	362 t	374 t
	10 kg/hab.	10 kg/hab.
Déchets Dangereux Spécifiques (DDS - peintures, colles, solvants, ...)	72 t	100 t
	2 kg/hab.	3 kg/hab.
TOTAL	10 064 t	10 142 t
	291 kg/hab.	269 kg/hab.

Tableau 9 : Evolution des quantités de déchets collectés en déchèteries

*2016 : hors communes de Chaneins, Saint Trivier-sur-Moignans et Valeins.

3.4 L'amiante

Compte tenu des dispositions contraignantes à respecter pour la collecte des déchets d'amiante en déchèterie, stipulées notamment dans le décret n° 96-98 du 7 février 1996 fixant les mesures de protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition aux poussières d'amiante, ce type de déchets n'est pas accepté dans les déchèteries de la Communauté de Communes de la Dombes.

Les déchets d'amiante liée sont acceptés par le syndicat de traitement ORGANOM sur son installation de stockage des déchets de Viriat. Cependant, seuls les déchets d'amiante liée ou amiante-ciment peuvent être accueillis sur le site d'ORGANOM. Il s'agit d'amiante ciment et d'amiante mélangé à d'autres matériaux inertes, tels que des : éléments de bardage, de revêtement ou de couvertures (plaques planes ou profilées, tôles ondulées, ardoises, plaques décoratives de façades) ; canalisations (évacuation d'eau pluviale, adduction d'eau, vide-ordures, conduits de cheminées où l'amiante est mélangé à du ciment).

L'amiante libre et l'amiante friable sont refusés. Pour ces types d'amiante, il faut impérativement faire appel à une société spécialisée. L'amiante libre et l'amiante friable se présentent le plus souvent sous forme de flochage ou de feutre et sont utilisés notamment pour la protection incendie et les plafonds d'isolation phoniques mais aussi le calorifugeage de tuyaux, de chaudières, d'isolation électrique.

Les particuliers souhaitant déposer de l'amiante doivent établir une demande auprès de la CCD. Après validation, cette demande est ensuite transmise par la Communauté de Communes à ORGANOM. ORGANOM transmet ensuite au demandeur par courrier :

- l'autorisation de dépôt,
- le bordereau de suivi de déchets d'amiante à remplir,
- le protocole de sécurité à respecter.

En 2017, 33 tonnes de déchets d'amiante ont été déposés au centre d'enfouissement d'ORGANOM par des habitants de la CCD.

	2016	2017
Amiante	nc	33 t
	/	1 kg/hab.

Tableau 10 : Evolution des quantités d'amiante

3.5 Le réemploi

La filière du réemploi est abordée à l'article 4.4.

En 2017, 40 tonnes d'objets ont été collectées à la déchèterie de Châtillon-sur-Chalaronne et transportées jusqu'à la Ressourcerie située à Bourg-en-Bresse.

	2016	2017
Réemploi	30 t	40 t
	1 kg/hab.	1 kg/hab.

Tableau 11 : Evolution des quantités d'objets collectées dans le cadre du réemploi

3.6 Les Textiles, Linges de maison, Chaussures (TLC)

En 2017, 187 tonnes Textiles, Linges de Maison et Chaussures (TLC) ont été collectées dans les 40 points de collecte recensés par l'éco-organisme Eco-TLC.

	2016	2017
Textiles, linges de maison, chaussures	nc	187 t
	nc	5 kg/hab.

Tableau 12 : Evolution des TLC collectés

4 INDICATEURS TECHNIQUES DE TRAITEMENT

4.1 Le Tri-mécano-biologique (OVADE)

L'usine OVADE (ou Organisation pour la valorisation des déchets) de la Tienne (01), comprend un tri mécano-biologique des déchets, un process de méthanisation et de compostage. Cette installation est exploitée par le Syndicat Mixte ORGANOM.

En 2017, **5 464 tonnes d'ordures ménagères résiduelles de la CCD** ont été valorisées par l'usine OVADE.

4.1 La valorisation énergétique

En 2017, le traitement des déchets par valorisation énergétique, a concerné **1 316 tonnes** de déchets ménagers et assimilés collectées sur le territoire de la CCD et réparties comme suit :

- **100 tonnes de déchets ménagers spéciaux et de DASRI**, valorisées en usines de valorisation énergétique spécifiques.
- **1 216 tonnes de bois** valorisées en cimenterie.

4.2 La valorisation matière

Les emballages ménagers et les papiers/journaux/magazines sont acheminés vers les centres de tri où sont séparés les refus de tri et les matériaux valorisables (acier, aluminium, plastiques, cartons et emballages pour liquides alimentaires).

Les autres matières valorisables sont directement transportées dans les filières de recyclage.

La valorisation matière a concerné **4 959 tonnes** en 2017 réparties comme suit:

- 1 857 tonnes d'emballages ménagers et de journaux/revues/magazines,
- 1 517 tonnes de verre,
- 470 tonnes de métaux des déchèteries,
- 374 tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques,
- 345 tonnes de carton,
- 187 tonnes de textiles, linges de maison, chaussures,
- 95 tonnes de mobilier,
- 67 tonnes de pneus,
- 24 tonnes de films plastiques,
- 17 tonnes de PVC,
- 3 tonnes de piles,
- 3 tonnes de tubes et lampes à économie d'énergie.

Le tableau ci-après détaille pour chaque matériau la filière de recyclage.

Matériaux	Filières de reprise pour recyclage
Acier	ARCELOR MITTAL PACKAGING
Aluminium	RECOVCO AFFIMET SAS
Bois	
Cartons d'emballages	REVIPAC / papèterie Emin Leydier
Cartons de déchèterie	REVIPAC / papèterie Emin Leydier MARCELPOIL
Consommables informatiques	AC2I
Déchets d'équipements électriques et électroniques	OCAD3E
Emballages pour liquides alimentaires	REVIPAC / papèterie Emin Leydier
Films plastiques et PVC	QUINSON-FONLUPT
Huiles de vidange	Entreprise FAURE
Métaux de déchèterie	MARCELPOIL TRIGENIUM QUINSON-FONLUPT
Mobilier	ECO MOBILIER
Papiers/journaux/magazines	QUINSON-FONLUPT (filières européennes) SUEZ Environnement NORSKE SKOG
Piles	COREPILE
Plastiques d'emballages	VALORPLAST
Pneus	ALIAPUR
Textiles, linge de maison, chaussures	Tremplin Le Relais
Tubes et lampes à économie d'énergie	RECYLUM
Verre	SAINT GOBAIN EMBALLAGES

Tableau 13 : Filières de valorisation

4.3 La valorisation organique (hors compostage domestique)

Les végétaux (pelouses, tontes, branchages) collectés dans les déchèteries ont été transportés par les prestataires de la CCD sur les plateformes de compostage privée située à Baneins, Montluel et Ambronay. Ainsi, **2 963 tonnes** de végétaux ont été valorisées en compost respectant la norme NFU44051.

4.4 Le réemploi

Afin de diminuer les quantités de déchets mises en enfouissement, d'économiser des matières premières et de l'énergie, de développer pour les habitants une offre de biens à prix modiques, de promouvoir le tri et le don d'objets, de favoriser l'insertion professionnelle des publics en difficultés, la Communauté de Communes Chalaronne Centre avait souhaité organiser, pour sa déchèterie de Châtillon-sur-Chalaronne, une prestation de ressourcerie/recyclerie.

Cette prestation a pour objet la valorisation des déchets des ménages (meubles, électroménagers, livres, bibelots, vaisselle...) par réemploi (et après de petites réparations éventuelles), après leur récupération en déchèteries par des valoristes.

Cette action s'inscrit :

- ✓ dans le cadre de la stratégie commune à toutes les intercommunalités de mise en œuvre d'un plan de prévention des déchets visant à réduire les quantités de déchets destinées à l'enfouissement ou au traitement par méthanisation ou incinération,
- ✓ dans la mission de sensibilisation des publics à la bonne gestion des déchets, au tri, au recyclage, au réemploi, au don, ...
- ✓ dans une volonté commune de développer et valoriser l'insertion professionnelle,
- ✓ dans les stratégies de lutte contre le dérèglement climatique et le gaspillage des ressources.

Pour ce faire et afin de pouvoir mettre en œuvre une solution la plus optimisée possible, le regroupement avec d'autres intercommunalités voisines a été nécessaire. C'est grâce à la volonté et au financement des collectivités territoriales et en particulier au partenariat de la Communauté de Communes et de la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg en Bresse.

La ressourcerie, nommée « **La RETAP** », a débuté à l'automne 2014. La gestion a été confiée à Tremplin et Emmaüs, en partenariat avec Quinson Fonlupt et Ainter'Services.

Les objets collectés sont transférés à Bourg-en-Bresse et pris en charge par les associations Tremplin et Emmaüs pour être remis en état et revendus à bas prix :

- ✓ Les objets et meubles en bois seront réparés, poncés, repeints ou éventuellement transformés.
- ✓ Les appareils électriques et électroniques, les cycles, la petite mécanique seront d'abord testés pour connaître leur état de fonctionnement et leurs éventuelles pannes. Le cas échéant, et dans la mesure du possible, ils seront réparés.
- ✓ Les appareils qui ne peuvent pas être réparés pourront être utilisés pour leurs pièces détachées. Les autres seront recyclés.
- ✓ Les livres, la vaisselle, les jouets et les bibelots seront contrôlés, nettoyés et si besoin remis en état.
- ✓ Les textiles, les chaussures, la maroquinerie seront triés. Les vêtements trop usagés seront valorisés par exemple en chiffon d'essuyage ou en isolant thermique.

En 2017, un valoriste a été présent trois jours par semaine à la déchèterie de Châtillon-sur-Chalaronne.

- ✓ le mercredi et vendredi de 13h30 à 17h
- ✓ le samedi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

40 tonnes d'objets ont été collectées à la déchèterie de Châtillon-sur-Chalaronne et transportées jusqu'à la Ressourcerie située à Bourg-en-Bresse.

4.5 L'enfouissement

En 2017, le traitement des déchets par enfouissement, à l'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDnD) de la Tienne (01), a concerné **4 928 tonnes** de déchets ménagers et assimilés collectées sur le territoire de la CCD et réparties comme suit :

- **429 tonnes d'ordures ménagères résiduelles,**
- **1 490 tonnes d'encombrants,**
- **33 tonnes d'amiante,**
- **2 573 tonnes de déchets inertes (gravats)**
- **403 tonnes de déchets de plâtre.**

L'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDnD) de la Tienne (01) est gérée par le Syndicat Mixte ORGANOM.

5 EVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DU TAUX DE VALORISATION DES DÉCHETS

5.1 Evolution de la production totale des déchets

En 2017, 19 669 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectées et valorisées ou traitées représentant 522 kg/hab./an (ou 515 kg/hab./an hors TLC et réemploi).

	2016	2017
Ordures ménagères résiduelles	157 kg/hab.	157 kg/hab.
Collecte sélective (EM/JRM/Verre)	88 kg/hab.	90 kg/hab.
Déchèterie	291 kg/hab.	269 kg/hab.
TOTAL hors TLC et réemploi	536 kg/hab.	515 kg/hab.
TLC et réemploi	1 kg/hab.	6 kg/hab.
TOTAL avec TLC et réemploi	537 kg/hab.	522 kg/hab.

Tableau 14 : Evolution de la production de déchets (en kg/hab./an)

	2016*	2017
Ordures ménagères résiduelles	5 865 t	5 893 t
Collecte sélective en PAP hors verre	1 877 t	1 857 t
Verre	1 402 t	1 517 t
Déchèteries	10 064 t	10 142 t
Amiante	nc	33 t
TLC	nc	187 t
Réemploi	30 t	40 t
TOTAL	19 238 t	19 669 t

Tableau 15 : Evolution de la production de déchets (en tonnes)

* Année 2016 : déchèteries hors communes de Chaneins, Saint Trivier-sur-Moignans et Valeins

5.2 Comparaison des ratios de collecte

	CC Dombes 2017	Ain 2016*	Région AURA 2016*
Ordures ménagères résiduelles	157 kg/hab.	190 kg/hab.	233 kg/hab.
Collecte sélective (EM/JRM/Verre)	90 kg/hab.	80 kg/hab.	78 kg/hab.
Déchèterie	269 kg/hab.	261 kg/hab.	231 kg/hab.
TOTAL	515 kg/hab.	531 kg/hab.	542 kg/hab.

Tableau 16 : Comparaison des ratios de collecte des (en kg/hab./an)

*Sources : SINDRA Observatoire des déchets en Auvergne Rhône Alpes

5.3 Taux de valorisation matière et énergétique des déchets

Le taux de valorisation global des déchets représente le rapport entre les tonnages valorisés et les tonnages globaux collectés. Pour l'année 2017, le taux de valorisation global des déchets est de **75 %**.

	2017
TMB-méthanisation	5 464 t
valorisation énergétique	1 316 t
valorisation matière	4 959 t
valorisation organique	2 963 t
réemploi	40 t
sous-total valorisation	14 742 t
Taux de valorisation	75%
enfouissement	4 928 t
Taux d'enfouissement	25%

Tableau 17 : Taux de valorisation 2017

6 LA GESTION DU PASSIF

6.1 L'installation de Stockage des Déchets non Dangereux de Neuville-les-Dames (La Chassagne)

Suite à la dissolution du SMICOM Chalaronne-Veyle, l'ancienne Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDnD) de La Chassagne située sur la commune de Neuville-les-Dames et réhabilitée en 2005, a été transférée à la Communauté de Communes Chalaronne Centre. Une convention d'entente intercommunautaire avec la Communauté de Communes des Bords de Veyle a été signée pour partager les dépenses de fonctionnement liées à la gestion et au suivi (prise d'effet au 1^{er} janvier 2008).

Cette Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDnD) doit faire l'objet d'un entretien régulier et d'un suivi de la qualité des eaux souterraines pendant 30 ans (2006/2036). Les paramètres à contrôler sont les suivants : DBO, DCO, COT, pH, MES, conductivité, chlorures, sulfates, ammonium, azote kjeldahl, nitrates, nitrites, phosphates, 69 métaux, cyanures totaux, indice phénols, hydrocarbures totaux, hydrocarbures aromatiques polycycliques et monocyclique, pesticides. La dernière campagne d'analyses a été réalisée en 2016. De nouveaux contrôles sont programmés pour 2018

Afin de réaliser les travaux de réhabilitation, un emprunt avait été contracté par le SMICOM Chalaronne Veyle (durée de l'emprunt : 19 ans et 3 mois - mars 2005 à janvier 2024). En 2017, 4 511,52 euros ont été versés par la CCD au titre des intérêts d'emprunt.

6.2 L'installation de Stockage des Déchets non Dangereux du Plantay (Vaux)

Le financement des travaux de réhabilitation de l'ancienne Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDnD) de Vaux, située sur la commune du Plantay, a été réparti en 2008 entre les différents utilisateurs du site (ORGANOM, Communauté de Communes Chalaronne Centre, Communauté de Communes des Bords de Veyle, Communauté de Communes Centre Dombes et Communauté de Communes du canton de Chalamont).

Afin de réaliser les travaux de réhabilitation, un emprunt avait été contracté par ORGANOM (durée de l'emprunt : 20 ans de 2011 à 2030). A ce titre, le remboursement de l'emprunt contracté par ORGANOM et dû par la CCD s'est élevé en 2017 à 64 142,14 € TTC.

7 INDICATEURS FINANCIERS

7.1 Modalités d'exploitation du service

Prestation	Mode de gestion
Collecte ordures ménagères résiduelles	Régie – secteur ancienne CC Chalaronne Centre
	Prestation de service (SUEZ Environnement) – secteurs anciennes CC Centre Dombes et du canton de Chalamont
Traitement des ordures ménagères résiduelles et des encombrants	Délégation (ORGANOM)
Collecte sélective du verre	Prestation de service (GUERIN SA)
Collecte sélective des emballages ménagers et des journaux/revues/magazines en apport volontaire	Prestation de service (EGT Environnement)
Collecte sélective multi matériaux en porte-à-porte	Prestation de service (SUEZ Environnement)
Tri des emballages ménagers et des journaux/revues/magazines	Prestation de service (SUEZ Environnement) – secteur ancienne CC du canton de Chalamont
	Prestation de service (QUINSON FONLUPT) – secteur ancienne CC Centre Dombes
	Prestation de service (EGT Environnement) – secteur ancienne CC Chalaronne Centre
Déchèterie de Chalamont	Accueil, tri des déchets et entretien du site : régie depuis le 01/07/2017
	Collecte et traitement des déchets hors encombrants : prestation de service (Marcelpoil)
Déchèterie de Châtillon-sur-Chalaronne	Accueil, tri des déchets et entretien du site : régie
	Collecte et traitement des déchets hors encombrants : prestation de service (Trigénium et Triadis Services)
Déchèterie de Saint André-de-Corcy	Accueil, tri des déchets et entretien du site : régie
	Collecte et traitement des déchets hors encombrants : prestation de service (Quinson-Fonlupt et Triadis Services)
Déchèterie de Villars-les-Dombes	Accueil, tri des déchets et entretien du site : régie
	Collecte et traitement des déchets hors encombrants : prestation de service (Quinson-Fonlupt et Triadis Services)

Tableau 18 : Modalités d'exploitation du service Déchets en 2017

7.2 Financement du service

En 2017, le Service public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPGD) de la Dombes a été principalement financé par :

- La TEOM à un taux de 12,35% sur les 8 communes de l'ancienne CC du canton de Chalamont,
- La TEOM à un taux de 14,50% sur les 13 communes de l'ancienne CC Centre Dombes,
- La REDEVANCE SPECIALE pour les professionnels des 13 communes de l'ancienne CC Centre Dombes,
- La REOM INCITATIVE sur les 15 communes de l'ancienne CC Chalaronne Centre,
- Les subventions des éco-organismes (Eco-Emballages, EcoFolio, EcoDDS),
- La revente de certains matériaux issus de la collecte sélective et des déchèteries.

7.3 Etude des coûts 2017 selon la méthode « ComptaCoût »

L'ADEME propose aux collectivités un outil et une méthode visant à améliorer la connaissance et la maîtrise des coûts au travers de la Matrice des coûts et de la méthode ComptaCoût®. La matrice est un cadre homogène et standard de présentation des coûts du service public de gestion des déchets. Ce cadre est construit en colonnes selon une logique de flux de déchets (ordures ménagères, recyclables secs, déchets des déchèteries...) et en lignes selon les étapes techniques de gestion (prévention, collecte, transport, traitement).

ComptaCoût® est une méthode, basée sur les principes de la comptabilité analytique, qui facilite et permet de pérenniser le renseignement de la matrice. La connaissance des coûts et leur analyse comparée sont des éléments essentiels pour permettre aux collectivités de suivre et maîtriser l'évolution des coûts de la gestion des déchets.

7.3.1 Coût par type de déchets et par habitant

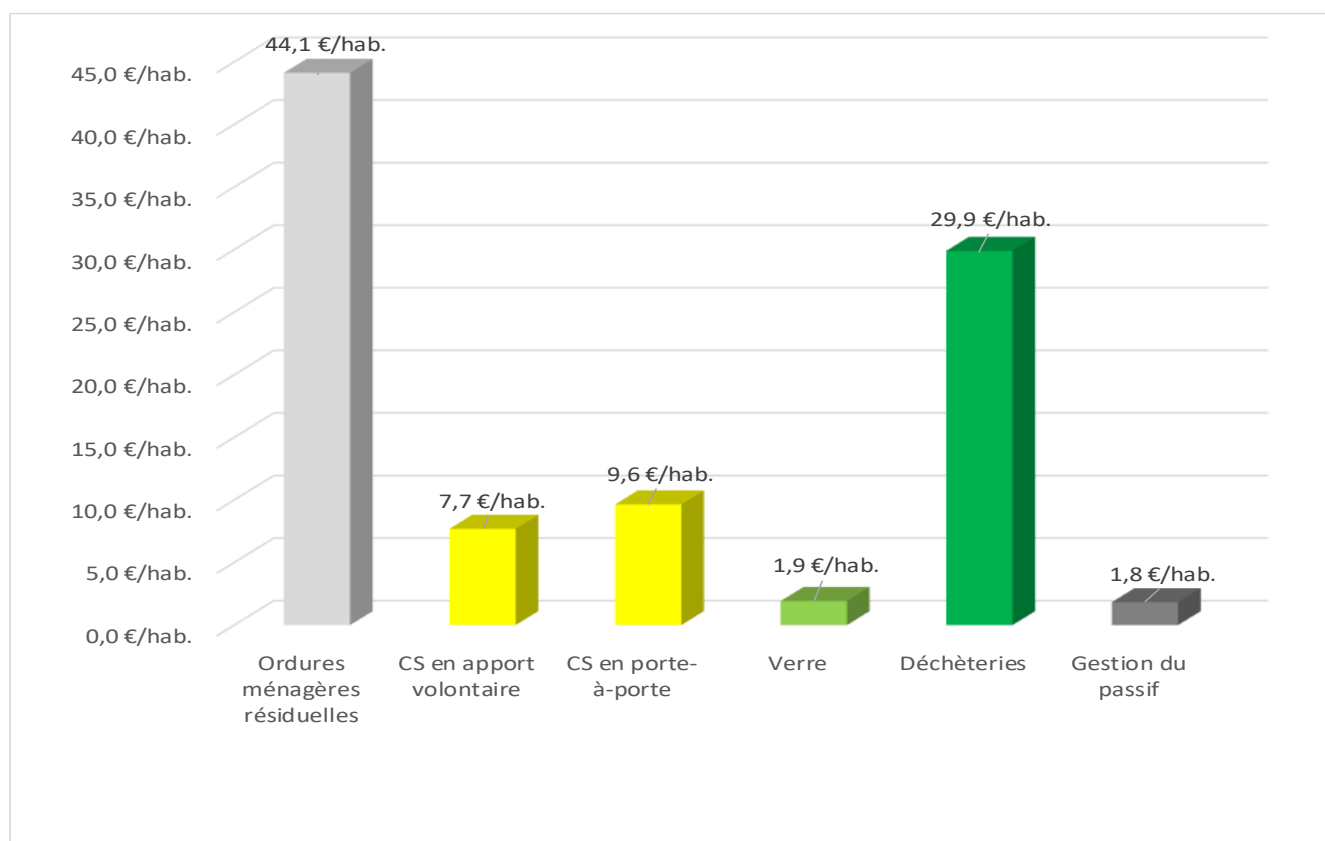


Figure 2 : Coût 2017 en € TTC par type de déchets et par habitant

7.3.1 Coût par type de déchets et par tonne

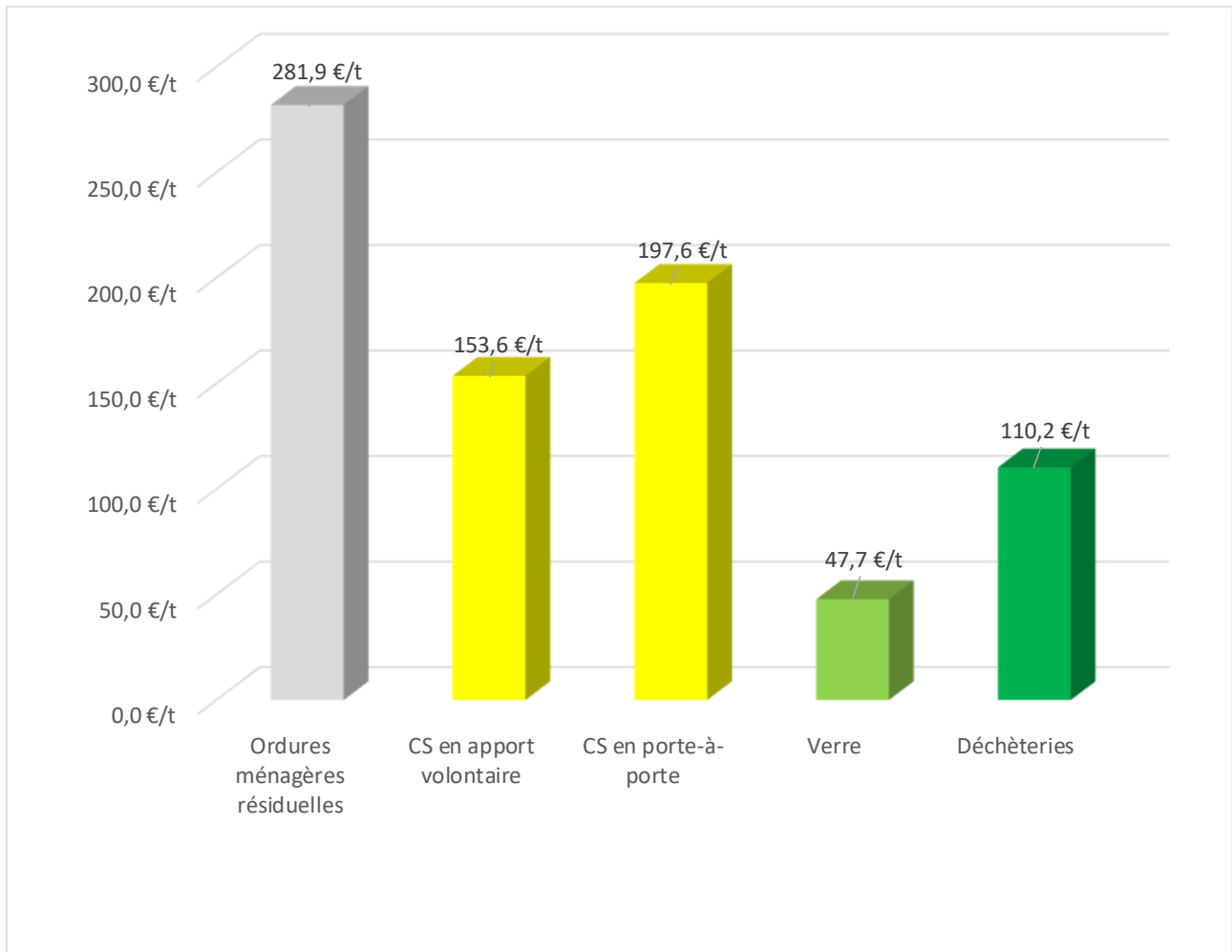


Figure 3 : Coût 2017 en € TTC par type de déchets et par tonne

7.3.2 Matrice ComptaCoût 2017

Montants en € TTC			FLUX DE DECHETS					Total	
			Ordures ménagères résiduelles	Recyclables (hors verre)		Verre	Déchèteries		Gestion du passif
				CS en apport volontaire	CS en porte-à-porte				
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	49 824 €	16 608 €	16 608 €	16 608 €	49 824 €	751 €	150 224 €
		Communication	3 844 €	1 281 €	1 281 €	1 281 €	3 844 €		11 532 €
		TOTAL charges fonctionnelles	53 668 €	17 889 €	17 889 €	17 889 €	53 668 €	751 €	161 756 €
	Techniques	Prévention	5 383 €	668 €	1 028 €	1 386 €	9 331 €		17 795 €
		Pré-collecte et collecte							
		Pré-collecte	18 096 €	199 €	32 960 €	413 €			51 668 €
		Collecte	627 957 €	102 149 €	325 140 €	100 563 €	400 906 €		1 556 714 €
		Transit/transport					243 933 €		243 933 €
		Traitement							
		Tri + trait. des refus		175 135 €	114 610 €				289 744 €
		Compostage					80 837 €		80 837 €
		Méthanisation	996 534 €						996 534 €
		Incinération							0 €
		Autre valorisation matière-énergie					93 843 €		93 843 €
		Stockage de déchets non dangereux					315 961 €	68 285 €	384 246 €
		Gestion des inertes					26 448 €		26 448 €
		Enlèvement et traitement DDS et DASRI					32 190 €		32 190 €
		Autres charges							0 €
		TOTAL charges techniques	1 647 970 €	278 150 €	473 737 €	102 361 €	1 203 449 €	68 285 €	3 773 952 €
		TOTAL CHARGES	1 701 639 €	296 039 €	491 627 €	120 251 €	1 257 117 €	69 036 €	3 935 708 €
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie							
		Matériaux		46 939 €	58 796 €	36 489 €	59 881 €		202 105 €
		Compost							0 €
		Energie							0 €
		Prestations à des collectivités tiers					2 560 €		2 560 €
		Autres produits							0 €
	TOTAL produits industriels	0 €	46 939 €	58 796 €	36 489 €	62 441 €	0 €	204 665 €	
	Soutiens	Soutien accordé par les sociétés agréées	40 190 €	136 831 €	210 581 €	11 347 €	68 841 €		467 790 €
	Aides	Aides "reprises" aux investissements (amortissements aux subventions)					0 €	0 €	0 €
		Prévention							0 €
Aides à l'emploi								0 €	
TOTAL		40 190 €	136 831 €	210 581 €	11 347 €	68 841 €	0 €	467 790 €	
TOTAL PRODUITS	40 190 €	183 770 €	269 376 €	47 836 €	131 282 €	0 €	672 455 €		

Tableau 19 : Matrice ComptaCoût 2017

8 ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE COMMUNICATION

8.1 Actions de prévention et de réduction des déchets

La prévention de la production des déchets est l'ensemble des mesures et actions, situées en amont des opérations de collecte et de traitement, qui visent à réduire les quantités de déchets produites et leur nocivité.

8.1.1 Le compostage domestique

Le compostage individuel

Afin de diminuer le tonnage d'ordures ménagères collecté ainsi que les quantités de déchets verts apportées en déchèterie, la CCD propose aux habitants du territoire des composteurs individuels en bois ou en plastique. Selon l'ADEME¹, composter les déchets de cuisine et de jardin permet d'éviter la production de 40 kg de déchets par habitant et par an.

Le compostage partagé

Cinq opérations de compostage partagé sont menées sur le territoire de la CCD :

- Au siège de la CCD : le composteur est partagé entre le Centre des Finances Publiques, l'Office Notarial, le Conseil départemental et les services de la Communauté.
- A la résidence le Cheval Blanc à Condeissiat : Cette action est menée en partenariat avec le bailleur Dynacité. Le composteur est partagé entre douze foyers,
- A la Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées (MARPA) de Neuville-les-Dames.
- Au camping de Châtillon-sur-Chalaronne.
- A la déchèterie de Châtillon-sur-Chalaronne.

8.1.2 L'autocollant « Stop Pub »

La CCD met à disposition des habitants des autocollants « Stop Pub ».

Selon l'ADEME, cette mesure permet d'éviter la production de 15 kg de déchets par habitant et par an.

8.1.3 La redevance incitative

Afin de mieux prendre en compte la quantité de déchets produite et à inciter à leur réduction, la CC Chalaronne Centre a décidé d'instaurer la redevance incitative. Ainsi depuis 2013, l'ensemble des foyers, entreprises et administrations du territoire de l'ancienne CC Chalaronne Centre payent, en remplacement de la TEOM, la redevance incitative basée pour moitié environ sur une part fixe d'abonnement, correspondant au service global apporté (déchèterie, frais de gestion, collecte des déchets recyclables) et pour l'autre moitié sur une part variable en fonction du nombre de présentations du bac et du poids total déposé.

Avec la mise en place de la redevance incitative, on peut constater une forte baisse des ordures ménagères résiduelles au profit des déchets collectés à la déchèterie et des déchets recyclables collectés aux points recyclage.

8.1.4 La réemploi

Cf. article 4.4.

¹ Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

8.2 Les actions de communication

8.2.1 Les animations de sensibilisation

Des interventions, animées par un agent de la Communauté de Communes, ont été menées sur la réduction et le tri des déchets. Ainsi sur l'année scolaire 2017/2018, 45 classes ont été sensibilisées à la prévention des déchets (2 séances de 2 heures par classe).

8.2.2 La lettre d'information "Trions Malin"

Une lettre d'information sur la collecte, le tri et la valorisation des déchets a été distribuée aux habitants au cours de l'année 2017.

8.2.3 Réunion publique d'information

Suite à la fermeture de la déchèterie de Chalamont, une réunion publique d'information a été organisée le lundi 26 juin 2017 à Chalamont pour présenter les travaux réalisés ainsi que les modifications apportées au fonctionnement de la déchèterie (horaires, accueil,...). Cette réunion a également été l'occasion de présenter le service Déchets Ménagers de la Communauté de Communes de la Dombes.

9 PROJETS 2018

Les projets suivants seront menés en 2018 :

- **Continuité du déploiement des colonnes enterrées pour le verre** : 8 nouveaux points en 2018 (10 000 €TTC/colonne)
- **Etude préalable à la décision d'instauration d'une tarification incitative sur l'ensemble des 36 communes de la CCD.**
- **Etude du passage de la collecte sélective en porte-à-porte pour les communes actuellement en collecte en points recyclage**
- **Candidature la CCD pour le tri de l'ensemble des plastiques en 2019** (l'appel à candidatures de CITEO) : La loi de transition énergétique a fixé des objectifs ambitieux en matière de recyclage matière, en imposant notamment une généralisation de l'extension des consignes de tri des emballages ménagers à l'ensemble des emballages plastiques à l'horizon 2022. Le déploiement des nouvelles consignes sur le territoire français sera planifié en 3 ou 4 phases successives entre 2018 et 2022, selon un calendrier d'appels à candidature des collectivités.
- **Réflexion sur la construction d'une nouvelle déchèterie à Châtillon-sur-Chalaronne et réservation d'une parcelle sur la parc d'activités Chalaronne Centre.**



ANNEE 2017

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET
LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Loi n°95-101 du 2 février 1995

Décret n°2007-675 du 2 mai 2007

Décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015

Communauté de Communes de la Dombes
100 Avenue Foch
01400 Châtillon-sur-Chalaronne

www.ccdombes.fr

Préambule

Depuis 1995 (décret n°95-635 du 06/05/1995), le Maire (ou le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale lorsque la commune lui a transféré la compétence concernée) est tenu de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable et du service public d'assainissement (RPQS), et ce quel que soit leur mode d'exploitation (régie ou délégation).

Cette disposition, inscrite dans la loi dite « Barnier » du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, vise à améliorer la transparence de ces services et à apporter à leurs usagers plus de lisibilité quant à leur gestion et leur financement.

Le décret n°95-635 du 6 mai 1995 précise quel doit être le contenu de ces rapports et quels indicateurs techniques et financiers doivent être utilisés. Ce décret a été complété par celui du 2 mai 2007 (décret n°2007-675 annexe VI) lequel précise les indicateurs de performance devant apparaître dans les rapports annuels.

Le RPQS doit être soumis pour approbation à l'assemblée délibérante au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Dans le cas d'un SPANC porté par une Communauté de communes, le maire de chacune des communes membres doit ensuite présenter le RPQS à son conseil municipal (pour information seulement), au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Ce rapport est ensuite mis à disposition du public dans chaque commune, dans les conditions prévues à l'article L.1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi qu'au siège de la Communauté. A noter également que le RPQS est transmis pour information au Préfet de Département, ainsi qu'à l'Agence Française pour la Biodiversité.

Le rapport annuel présenté ici concerne l'exercice 2017 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de communes de la Dombes. Il s'agit du premier RPQS de ce service depuis la fusion, le 1^{er} janvier 2017, des Communautés de communes Chalaronne Centre, Centre Dombes et du Canton de Chalamont. 2017 constitue donc l'année de référence pour ce service. Pour les données antérieures, merci de vous référer aux rapports des années précédentes élaborés par les services de l'époque.

Sommaire

1	<i>Présentation générale du service public d'assainissement non collectif.....</i>	<i>4</i>
1.1	Pourquoi un service dédié à l'assainissement individuel ?	4
1.2	Le SPANC de la Communauté de communes de la Dombes.....	4
1.3	Missions du service	6
1.4	Moyens du service	9
2	<i>Indicateurs techniques</i>	<i>9</i>
2.1	Données générales 2017	9
2.2	Contrôles 2017	11
2.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)	11
2.4	Service d'entretien	12
3	<i>Indicateurs financiers - tarifs.....</i>	<i>13</i>

1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1.1 Pourquoi un service dédié à l'assainissement individuel ?

En France, environ cinq millions de foyers (soit 20 % de la population !), ne sont pas raccordés au un réseau public de collecte des eaux usées car situés en retrait des zones desservies. Ces habitations ont de fait l'obligation d'être dotées d'un dispositif d'assainissement autonome pour traiter à même la parcelle les eaux usées domestiques avant rejet dans le milieu naturel. On distingue ainsi ce qui relève de l'assainissement collectif (AC) et de l'assainissement non collectif (ANC).

Depuis 1992 et la publication de Loi sur l'Eau du 3 janvier, les communes ont le devoir d'assurer le suivi des installations d'assainissement autonomes alors même qu'elles n'en sont pas maître-d'ouvrage. En effet, une installation d'assainissement non collectif défectueuse ou mal entretenue peut présenter un danger pour la santé des personnes ou un risque de pollution pour l'environnement. Celles situées en amont de zones sensibles (aires d'alimentation de captage en eau potable, zones de baignade, etc...) peuvent impacter la qualité de la ressource en eau (on estime que l'ANC représente environ 5 % de l'ensemble des pressions polluantes au niveau national). C'est pourquoi ces installations doivent être contrôlées régulièrement par les pouvoirs publics pour s'assurer que leurs usagers respectent l'obligation d'entretien et les obliger le cas échéant à faire le nécessaire (vidange, sécurisation voire travaux de mise aux normes).

Les SPANC (Services Publics d'Assainissement Non Collectif) sont les services en charge de ce suivi. Ils sont portés ou par la commune, ou par un Etablissement Public de Coopération Intercommunal lorsque cette compétence leur a été transférée (par exemple un syndicat ou une Communauté de communes). Les SPANC sont des Services Publics à caractère Industriel et Commercial (SPIC), et sont soumis à des règles juridiques et financières strictes (*article L.2224-12 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT*). Ils disposent d'un budget propre.

Les missions obligatoires du SPANC sont :

- l'information des usagers
- le diagnostic des installations existantes (initial et en cas de vente) et leur contrôle périodique de bon fonctionnement,
- le contrôle de conception et de réalisation des installations neuves ou à réhabiliter.

Les missions facultatives peuvent être :

- l'entretien des systèmes d'assainissement non collectif,
- l'aide à la réhabilitation des ouvrages.

1.2 Le SPANC de la Communauté de communes de la Dombes

La Communauté de Communes de la Dombes est issue de la fusion, le 1^{er} janvier 2017, des Communautés de commune Chalaronne Centre, Centre Dombes et du Canton de Chalamont. Elle couvre 36 communes, 631 km², pour une population totale d'environ 38 000 habitants.

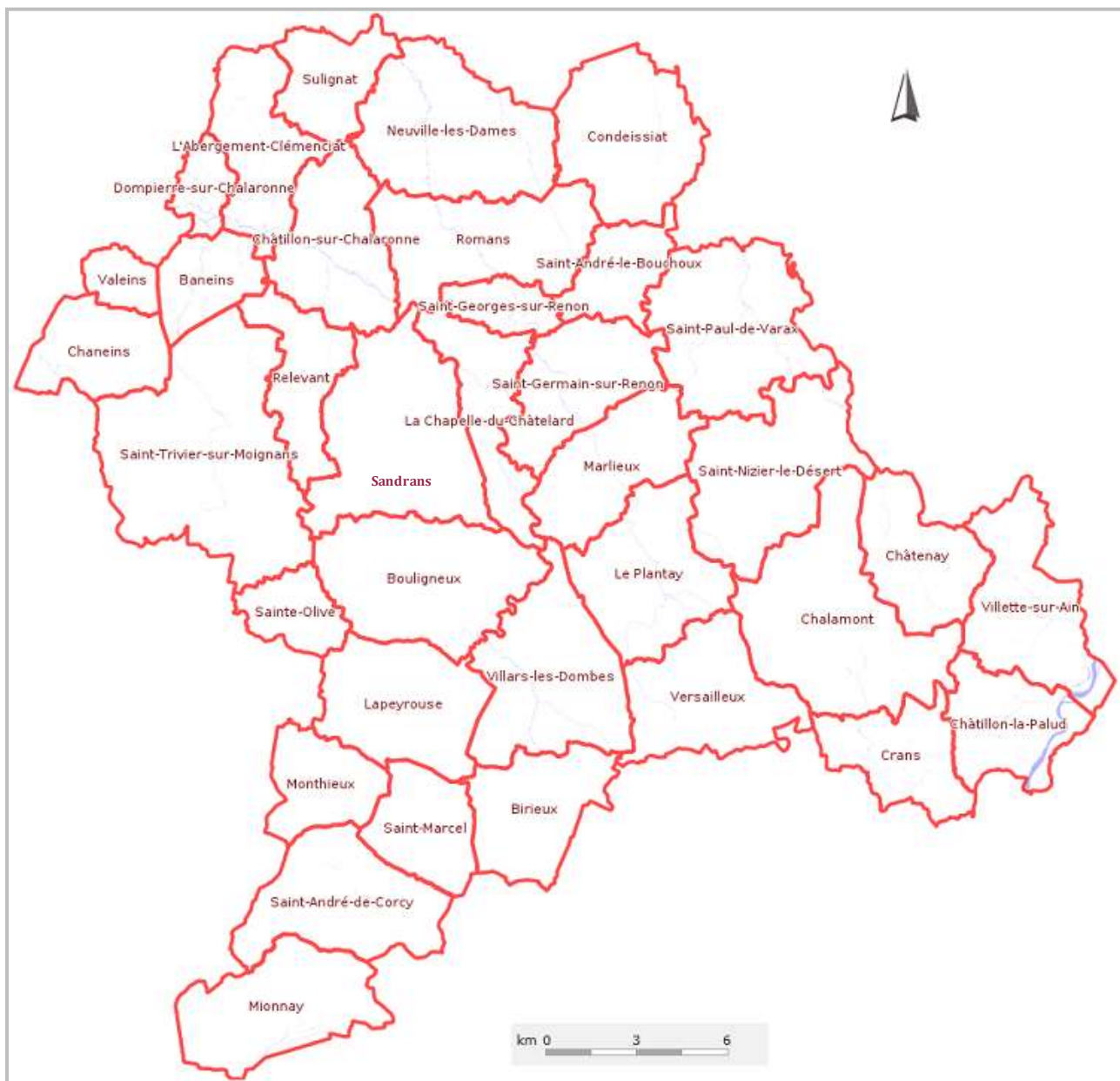


Figure 1 : le territoire de la Communauté de communes de la Dombes

COMMUNE	POPULATION TOTALE	COMMUNE	POPULATION TOTALE	COMMUNE	POPULATION TOTALE
Baneins	594	L' Abergement-Clémenciat	785	Saint-Germain-sur-Renon	236
Birieux	295	Lapeyrouse	347	Saint-Marcel	1371
Bouligneux	303	Le Plantay	542	Saint-Nizier-le-Désert	931
Chalamont	2442	Marlieux	1 116	Saint-Paul-de-Varax	1480
Chaneins	878	Mionnay	2 174	Saint-Trivier-sur-Moignans	1873
Châtenay	340	Monthieux	682	Sainte-Olive	292
Châtillon-la-Palud	1644	Neuville-les-Dames	1 511	Sandrans	519
Châtillon-sur-Chalaronne	5 164	Relevat	472	Sullignat	579
Condeissiat	840	Romans	607	Valeins	137
Crans	270	Saint-André-de-Corcy	3 073	Versailleux	404
Dompierre-sur-Chalaronne	426	Saint-André-le-Bouchoux	369	Villars-les-Dombes	4534
La Chapelle-du-Châtelard	385	Saint-Georges-sur-Renon	224	Villette-sur-Ain	715

Tableau 1 :
population totale
légale 2017

Avant 2017, les Communautés de communes Chalaronne Centre et Centre Dombes étaient déjà compétentes en matière d'ANC. Sur le périmètre du Canton de Chalamont, chaque commune exerçait cette compétence en direct.

Au moment de la fusion, il a été décidé de transférer à la nouvelle Communauté de communes l'exercice de la compétence ANC sur l'ensemble de son périmètre. La CCD porte ainsi le SPANC au titre de compétence facultative, à qui elle a attribué toutes les missions obligatoires et facultatives (cf. règlement du SPANC adopté par délibération du 9 mars 2017).

1.3 Missions du service

1.3.1 Information, conseils et assistance

Que ce soit par téléphone ou sur rendez-vous, la première vocation du SPANC est d'apporter à ses usagers un avis éclairé pour toute question relative à leur installation : problème d'entretien, dysfonctionnement, mise en conformité, avantages et inconvénients des différentes filières, comment réhabiliter à moindre coût, avec quelle entreprise, dossier de permis de construire, ...

Le service joue également un rôle important de sensibilisation des abonnés sur leurs obligations, en particulier lors des contrôles sur le terrain.

Qui dit avis éclairé dit remise à niveau permanente. De ce fait, notre SPANC :

- Reste connecté en permanence au fil de l'actualité de l'assainissement non collectif (veille technique et réglementaire),
- adhère au réseau rhônalpin sur l'eau et l'assainissement, le GRAIE (Groupe de Recherche Rhône-Alpes sur les Infrastructures et l'Eau) qui, par l'animation régulière de groupes d'échanges, met le service en contact avec tous les interlocuteurs régionaux de l'assainissement non collectif,
- Est associé au réseau départemental animé par le SATAA (Service d'Assistance Technique aux gestionnaires d'Assainissement Autonome du Conseil général de l'Ain).
- Suit au fil du temps l'évolution des nouveaux dispositifs agréés mis en place sur son territoire.

1.3.2 Le contrôle des installations existantes

- **Diagnostic initial** : état des lieux général

Réglementairement, les SPANC avaient jusqu'au 31/12/2012 pour répertorier et évaluer la conformité de tous les systèmes d'assainissement présents sur leur territoire. Ce diagnostic initial étant destiné à vérifier :

- L'existence d'une installation d'assainissement non collectif pour les habitations non raccordées à un réseau collectif d'assainissement
- Les caractéristiques et l'état de ces installations
- Le bon fonctionnement de ces installations

A ce jour, la quasi-totalité des installations d'ANC ont ainsi été répertoriées et évaluées.

- **Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien**

Le contrôle périodique de bon fonctionnement s'adresse aux installations ayant déjà fait l'objet d'un contrôle.

Ce contrôle a pour but de vérifier :

- Si la filière fonctionne convenablement,
- Si les ouvrages n'ont pas subi de détérioration et s'ils sont entretenus correctement,
- S'il n'y a pas de risque sanitaire pour le voisinage ou d'impact sensible sur l'environnement

Pour les installations de moins de 21 EH, le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien est effectué en moyenne tous les dix (10) ans. Cette périodicité peut être revue à tout moment par la Communauté de Communes de la Dombes. En particuliers, des contrôles ponctuels et inopinés peuvent être effectués en cas de nuisances constatées dans le voisinage.

Pour les installations de capacité supérieure ou égale à 21 EH, ce contrôle périodique s'effectue au maximum tous les trois (3) ans.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, lors de la vente de tout ou partie d'un immeuble à usage d'habitation non raccordé au réseau public d'assainissement collectif, un diagnostic complet de l'installation datant de moins de 3 ans doit être fourni (articles L.271-4 et L.271-5 du code de la construction et de l'habitation et la Loi du 12 juillet 2010 dite « Grenelle 2 »). Le contrôle périodique peut donc être anticipé lorsqu'une vente est programmée pour un bien contrôlé il y a plus de trois ans.

1.3.3 Le contrôle du neuf

Que ce soit dans le cadre d'une nouvelle construction ou de la réhabilitation d'une installation existante, chaque installation d'un nouveau dispositif d'assainissement autonome est soumise à :

- contrôle de conception (validation en amont du projet),
- contrôle de réalisation (validation de la bonne mise en œuvre des équipements)

A l'issue du contrôle de réalisation, un rapport est remis à l'utilisateur faisant état de la conformité de l'installation et des éventuels points à corriger.

1.3.4 Soutien technique auprès des élus

Le service intervient, sur demande expresse des maires, afin de régler certains dysfonctionnements d'installations pouvant provoquer des problèmes tels que pollutions ou troubles de voisinage.

Le service participe également, en tant que conseil informel aux communes, à l'élaboration des zonages d'assainissement.

1.3.5 Service d'entretien

Un système d'assainissement ne fonctionne correctement que s'il est bien entretenu. Cet entretien commence par une vidange régulière, à déclencher dès que le niveau de boues est atteint (30% de la hauteur pour une micro-station, 50% de la hauteur pour une fosse toutes eaux). Pour des considérations économiques, ces vidanges sont souvent négligées.

Pour faire baisser le coût d'une vidange et encourager un meilleur entretien des installations, notre SPANC organise trois campagnes de vidanges groupées chaque année. Pour ce faire, un marché à bons de commande a été signé avec une société prestataire retenue après consultation (marché d'un an reconductible trois fois un an passé en 2015).

Le recours à ce service entretien repose sur le volontariat (chaque usager désirant bénéficier d'une vidange à tarif réduit sollicite le SPANC et remplit un bon de commande). Le gain pour l'utilisateur est de l'ordre de 200€ !

Rappel:

Pour ce qui concerne la vidange des installations, seules les entreprises disposant d'un agrément préfectoral sont habilitées à prendre en charge les matières de vidange. Ceci garantit une bonne prise en charge des boues et leur traitement en filières adaptées. En outre le vidangeur est tenu de fournir à l'utilisateur, après intervention, un bordereau de suivi des matières de vidange indiquant le volume d'effluents collectés et leur lieu d'évacuation.

1.3.6 Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif

Autre compétence facultative, la réhabilitation des dispositifs d'assainissement. Cette compétence permet au SPANC de solliciter des subventions auprès du Département et de l'Agence de l'Eau pour en faire bénéficier les usagers éligibles. Là encore, il s'agit d'encourager une démarche de réduction de la pollution diffuse due aux dispositifs dysfonctionnant.

Toutes les installations d'assainissement non collectif ne sont pas concernées par ces subventions. Les installations éligibles au titre de la réhabilitation doivent notamment présenter un risque environnemental et/ou sanitaire, et avoir été réalisées antérieurement à l'arrêté ministériel du 6 mai 1996.

En 2017, une liste de 27 dossiers a pu être constituée et présentée aux organismes financeurs.

Note importante:

Suite à des prélèvements importants imposés par l'Etat sur les budgets des Agences de l'Eau, un changement brutal a dû être opéré par les Agences dans leurs politiques d'accompagnement financier. En outre, en matière d'assainissement non collectif, les Agences ne seront plus en mesure d'offrir les 3300€ jusqu'ici proposés par installation réhabilitée.

1.3.7 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Cet indicateur, mis en place par le décret 2007-675 du 2 mai 2007, permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif.

La note obtenue par le SPANC de la Dombes est de :

- **80 sur 100 concernant les compétences obligatoires.** Les points manquants (zonage d'assainissement) n'étant pas de la compétence de la Communauté de Communes, le SPANC ne peut les faire évoluer.
- **30 sur 40 concernant les compétences facultatives,** c'est-à-dire la mise en place du service d'entretien et la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

1.4 Moyens du service

1.4.1 Moyens humains

Pour l'année 2017, le service ANC était structuré de la façon la suivante :

- **Elus** : un Vice-président en charge de l'assainissement, pour le portage politique des décisions en lien avec le SPANC
- **Agents** : deux techniciens à temps plein, l'un affecté au contrôle des installations et à la rédaction des compte rendus, l'autre au suivi administratif (mise à jour du règlement de service, facturation, pilotage des contrats, etc...)

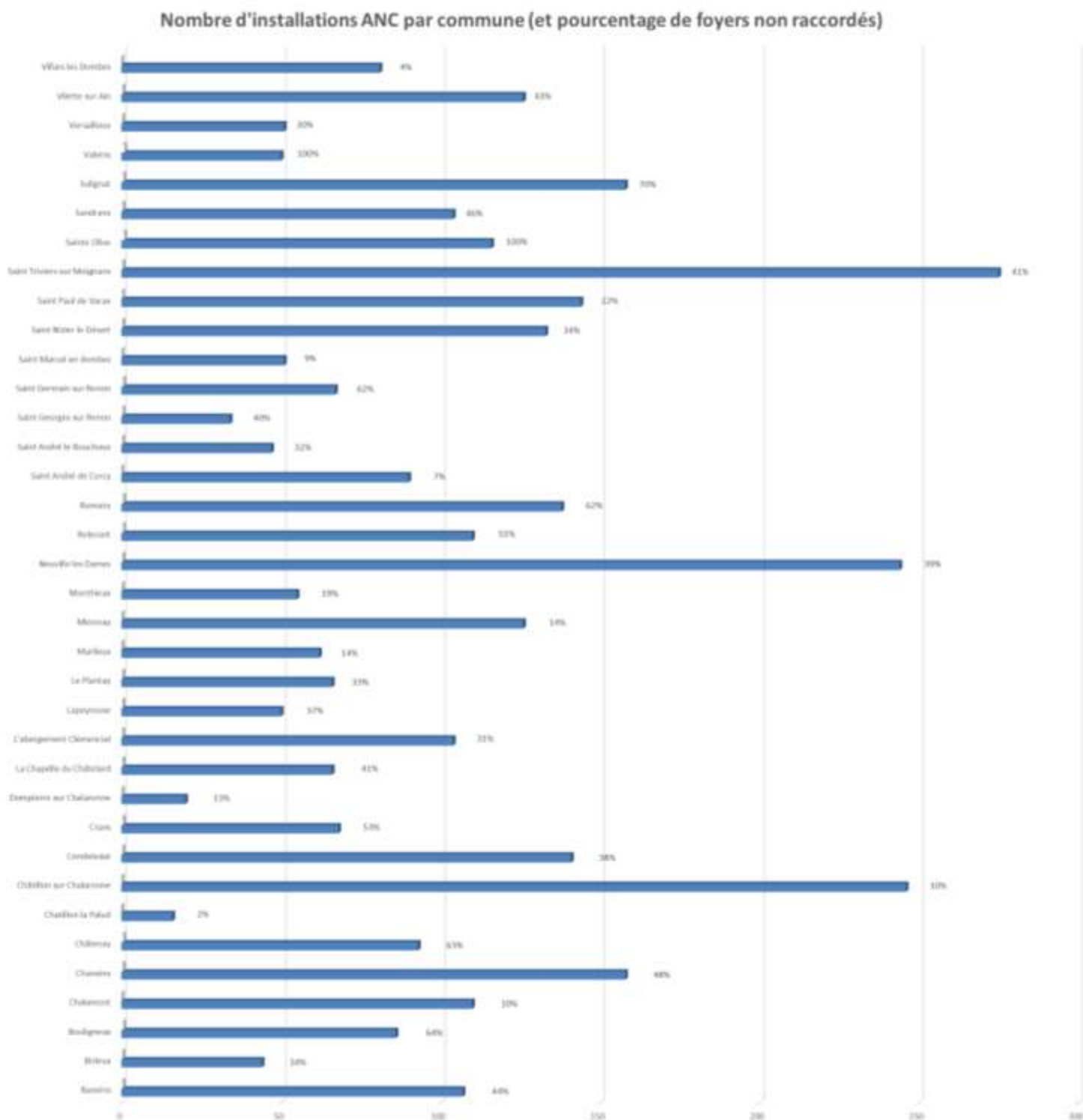
1.4.2 Moyens matériels

- Un véhicule utilitaire de type Opel Combo (acheté d'occasion en juillet 2017)
- 2 ordinateurs avec périphériques (réseau, photocopieur couleur en réseau, etc...),
- Un logiciel spécifique de gestion de l'assainissement non collectif ;
- Un logiciel de cartographie SIG (Système d'Information Géographique) ;
- Un appareil photo numérique ;
- Un analyseur de terrain Assistemo ;
- Une table traçante ;
- Une tablette tactile de saisie terrain des données de diagnostics et de contrôles (achat 2013) ;
- 2 bureaux

2 INDICATEURS TECHNIQUES

2.1 Données générales 2017

Nombre de communes membres	36
Population totale (recensement INSEE 2012 entrant en vigueur au 1 ^{er} janvier 2016)	37 975 habitants
Foyers abonnés du service assainissement non collectif 2016	3 596



2.2 Contrôles 2017

Compte tenu du nombre de communes désormais membres de la Communauté de communes de la Dombes (36), retranscrire le bilan des contrôles par commune, sous forme de tableaux ou de graphiques ne nous apparaît plus pertinent. Ce format serait en effet peu lisible, et n'apporterait pas d'information intéressante dans la mesure où nos contrôles s'opèrent au fil de l'eau, en fonction des besoins et des demandes.

Ainsi, les éléments à retenir suite à nos interventions 2017 sont les suivants :

- 73 contrôles de bon fonctionnement
- 32 contrôles de réalisation
- 29 contrôles de conception (dont 19 dans le cadre de permis de construire)

2.3 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur est à considérer avec beaucoup de précautions. En effet, la conformité d'une installation s'apprécie lors de nos visites au regard des critères suivants :

- L'installation est-elle complète (prétraitement + traitement), bien dimensionnée et correctement mise en œuvre ?
- L'installation fonctionne-t-elle correctement (est-elle correctement entretenue, le traitement est-il adapté à la nature du sol, dysfonctionnement lié à la défaillance d'un composant du système, etc,...) ?
- L'installation présente-t-elle un risque de pollution pour l'environnement ou de contamination pour les personnes ?

Ainsi, un système déclaré conforme peut tout-à-fait se dégrader et perdre ce statut, en particulier s'il est mal entretenu (pour cette raison les contrôles sont valables trois ans maximum, dans le cadre de vente notamment).

Enfin, cette évaluation comporte une part de subjectivité. Dans la mesure où ces contrôles ont été opérés par des personnes différentes (parce que réalisés par des SPANC différents à l'époque), certains systèmes ont pu être jugés conformes par les uns, alors qu'ils ne l'auraient pas été par les autres.

De fait, il est impossible de définir un taux de conformité global pour les 3500 installations de notre territoire, valable à un instant t, alors que les contrôles n'ont pu se réaliser que sur une période de plusieurs années.

Nous pouvons dire néanmoins que, au vu de nos observations, environ :

- 40% des installations sont bien conçues et fonctionnent convenablement
- 40% des installations sont incomplètes, ou mal dimensionnées, mais ne présentent pas de risques marqués pour les personnes ou l'environnement
- 20% des installations sont complètement obsolètes, voire inexistantes, avec ce que l'on peut imaginer comme risque pour les personnes et les écosystèmes.

Cette situation tend à s'améliorer progressivement, au rythme des ventes et des réhabilitations volontaires.

2.4 Service d'entretien

Dans le cadre d'un marché à bons de commande notifié le 25 août 2015, l'entreprise Biajoux de Bourg-en-Bresse intervient pour le compte de la Communauté de communes chez les particuliers volontaires pour la vidange de leur installation. Ce service de vidanges groupées permet aux particuliers de bénéficier de tarifs attractifs, nettement inférieurs à ceux dont ils pourraient bénéficier en s'adressant directement à une entreprise de vidange agréée (le prestataire facture la CCD qui refacture ensuite aux usagers concernés).

Tarifs des prestations 2017	LOGEMENT DE PLUS DE 2 ANS (TVA 10%)		LOGEMENT DE MOINS DE 2 ANS (TVA 20%)	
	Prestation programmée*	Prestation urgente**	Prestation programmée*	Prestation urgente**
	Prix en € TTC	Prix en € TTC	Prix en € TTC	Prix en € TTC
Fosse septique, fosse toutes eaux et fosse étanche d'un volume inférieur ou égale à 2 000 litres	104,20	169.80	113.60	185.30
Fosse septique, fosse toutes eaux et fosse étanche d'un volume compris entre 2 001 et 3 000 litres	111	181.10	121.10	197.60
Micro-station	122.30	186.30	133.40	203.80
Plus-value pour mise en place d'une longueur de tuyau d'aspiration supérieure à 30 mètres. PAR TRANCHE DE 10 METRES SUPPLEMENTAIRES	10.20	10.20	11.20	11.20
Plus-value à la prestation de base pour un volume supérieur à 3 000 litres comprenant également le transport et le dépotage des boues sur un site agréé PAR TRANCHE DE 1 000 LITRES SUPPLEMENTAIRES	22.70	22.70	24.70	24,70
Plus-value pour dégagement éventuel des regards de visite LE FORFAIT D'INTERVENTION	68	68,00	74.10	74.10

En rendant les vidanges plus accessibles financièrement, notre SPANC encourage grandement l'entretien régulier des installations, condition nécessaire pour un fonctionnement pérenne et optimal des installations. C'est un vrai levier, pour le SPANC, pour limiter l'impact des systèmes d'assainissement autonomes sur l'environnement.

En 2017, par l'intermédiaire de ce service :

- 128 installations ont été vidangées dans le cadre des campagnes
- 28 installations ont été vidangées en urgence
- Un montant total de 18 000 € a été refacturé aux usagers

3 INDICATEURS FINANCIERS - TARIFS

Conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 9 mars 2017 instaurant le règlement du service ANC, le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes de la Dombes est financé par une **redevance forfaitaire annuelle**. Son montant, fixé par l'annexe 2 de ce règlement, s'élève à **24 € TTC** par an et par installation d'assainissement autonome. Cette redevance constitue la base de financement du service, avec un niveau de recettes de l'ordre de 70 000 euros par an.

La redevance d'assainissement non collectif est facturée au titulaire de l'abonnement à l'eau, qui coïncide avec l'utilisateur du dispositif d'assainissement. La redevance est donc payée tantôt par le propriétaire occupant, tantôt par le locataire. La redevance est par conséquent payée en deux fois via les factures d'eau potable semestrielles, perçue par les sociétés fermières puis reversée à la Communauté de communes dans le cadre de conventions de facturation.

Comme le précise l'article R.2224-19-5 du CGCT, la redevance d'assainissement non collectif « comprend une part destinée à couvrir les charges de contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations ». Elle permet donc de couvrir les coûts des différents contrôles des installations existantes.

Cette redevance n'englobe pas le coût des diagnostics réalisés en cas de vente d'un immeuble, ni le coût des contrôles de conception / réalisation pour les constructions neuves. Ces prestations-là font l'objet d'une tarification spécifique (cf. annexe 3 du règlement du SPANC) :

- Coût d'un diagnostic vente : 120 € TTC
- Coût d'un contrôle de conception-réalisation d'une construction neuve : 120 € par unité d'habitation.



SIÈGE SOCIAL

100, Avenue Foch
01400 CHATILLON SUR CHALARONNE

Horaires d'ouverture

Lundi - Mardi - Jeudi : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00
Mercredi - Vendredi : 8h30 - 12h00

ANTENNE VILLARS-LES-DOMBES

ZAC de la Tuilerie
01330 VILLARS LES DOMBES

Horaires d'ouverture

Lundi - Mardi - Mercredi : 8h30 - 12h00
Jeudi : fermé
Vendredi : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00

ANTENNE CHALAMONT

2 Grande Rue
01320 CHALAMONT

Horaires d'ouverture

Lundi : 9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00
Mardi - Jeudi : fermé
Mercredi : 9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00
Vendredi : 14h00 - 17h00

Téléphone : 04 28 36 12 12

www.ccdombes.fr
contact@ccdombes.fr

